

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2023

DOSSIER : R-4213-2022 - Phase 2

RÉGISSEURS : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
Me LOUISE ROZON
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 6 OCTOBRE 2023
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 8

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS
Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ TURMEL
Me GAËLLE OBADIA
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate de Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR	
CAROLINE DALLAIRE	
VINCENT REGNAULT	
CLÉMENT BEKAERT	
INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	12
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GAËLLE OBADIA	27
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	41
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	56
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	56
PREUVE DE FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA	70
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	86
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU	87
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	89

PREUVE DU GRAME

NICOLE MOREAU

INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 100

CONTRE-INTERROGÉE Me PHILIP THIBODEAU 112

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 122

PREUVE DU RTIÉ

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 129

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 137

RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 145

PLAIDOIRIE DE Me PHILIP THIBODEAU 147

PLAIDOIRIE PAR Me GAËLLE OBADIA 181

PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 184

PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 192

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 RTIEÉ	Fournir le résumé de l'étude sur la progression du marché du GSR (demandé par la Régie)	146
-----------	---	-----

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour tout le monde. Bienvenue. Re-bienvenue. On
8 s'est vu il n'y a pas longtemps certains d'entre
9 nous.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Bienvenue à tous à l'audience du six (6) octobre
12 deux mille vingt-trois (2023) en mode hybride du
13 dossier R-4213-2022, Phase 2 : Demande
14 d'approbation du Plan d'approvisionnement et de
15 modification des Conditions de service et Tarif
16 d'Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er)
17 octobre 2023.

18 Les régisseurs désignés dans ce dossier
19 sont madame Esther Falardeau, présidente de la
20 formation, de même que maître Louise Rozon et
21 maître Simon Turmel.

22 L'avocate de la Régie est maître Amélie Cardinal.
23 La requérante est Énergir représentée par maître
24 Vincent Locas, maître Marie Lemay Lachance et
25 maître Philippe Thibodeau.

1 Les intervenants sont :

2 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

3 représentée par maître André Turmel;

4 Groupe de recommandations et d'actions pour un

5 meilleur environnement représenté par maître

6 Geneviève Paquet;

7 Regroupement pour la transition, l'innovation et

8 l'efficacité énergétiques représenté par maître

9 Dominique Neuman.

10 Nous demandons aux participants de bien

11 vouloir s'identifier à chacune de leurs

12 interventions pour les fins de l'enregistrement.

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Rebonjour. Mes collègues régisseurs et moi ainsi

16 que l'équipe de la Régie nous vous souhaitons

17 bienvenue à cette première audience dans nos

18 nouveaux locaux au 500 René-Lévesque. L'audience

19 d'aujourd'hui porte sur les propositions d'Énergir

20 relativement à deux sujets soulevés lors de

21 l'audience du dix-sept (17) août dernier.

22 Les sujets sont les suivants :

23 l'opportunité de revoir le mode de calcul du

24 maximum des volumes de gaz de source renouvelable

25 contracté déterminé aux paragraphes 203 et 210 de

1 la décision D-2023-022, et sert de balise pour la
2 caractéristique autorisée relative aux volumes.

3 Première question.

4 Deuxième question : l'opportunité de revoir
5 la pertinence d'approuver les trois
6 caractéristiques des contrats d'approvisionnement
7 en GSR relative à la durée, aux volumes et au prix
8 plutôt qu'uniquement celles qui ne satisfont pas
9 aux caractéristiques autorisées par la décision
10 D-2023-022.

11 Donc, l'équipe de la Régie pour l'examen de
12 ces questions est composée de : Odette Alarie qui
13 est notre chargée de projet; maître Cardinal; ainsi
14 que Patricia Dépot qui est notre spécialiste. Il y
15 a monsieur Morin évidemment qui va être avec nous
16 très discrètement pendant tout le long de la
17 journée.

18 Tel qu'annoncé dans la correspondance du
19 vingt-neuf (29) septembre dernier, l'audience
20 d'aujourd'hui se tient en mode hybride. C'est-à-
21 dire en présentiel pour ceux qui sont ici et par
22 visioconférence avec l'application Teams pour ceux
23 qui sont à distance. Donc nous tenons, la Régie
24 tient aujourd'hui sa première audience en mode
25 hybride. Nous avons testé nos systèmes au cours de

1 la semaine et nous sommes confiants qu'ils sauront
2 bien nous servir au cours de l'audience
3 aujourd'hui. Donc, on se souhaite quand même bonne
4 chance dans cette première expérience.

5 Parlant de mode hybride, vous aurez
6 remarqué que notre collègue maître Turmel assiste
7 aujourd'hui à distance. Il est victime de la
8 recrudescence du fameux virus. Donc, par précaution
9 pour lui-même et par égard pour ses collègues, il
10 va participer à l'audience à distance.

11 Les participants qui sont à distance, comme
12 à l'habitude, nous vous invitons à suivre les
13 consignes qu'on retrouve dans nos guides qui
14 présentent les directives à respecter lors d'une
15 audience par visioconférence. Nous rappelons que
16 l'audience est enregistrée. L'enregistrement est
17 diffusé en direct sur YouTube. Les notes
18 sténographiques seront déposées sur le site
19 Internet de la Régie dans les prochains jours.

20 Comme vous savez, il est interdit de filmer
21 ou de prendre des captures d'écran ou encore
22 d'enregistrer le contenu audio. Si jamais vous
23 éprouviez un problème technique, nous vous invitons
24 à communiquer avec notre greffière, madame St-Cyr,
25 à l'adresse courriel : nathalie.st-cyr@regie-

1 energie.qc.ca ou par l'intermédiaire du clavardage
2 de l'application Teams. Nous vous rappelons
3 l'importance pour les fins des notes sténo de
4 parler fort et lentement.

5 Dans sa correspondance du vingt-neuf (29)
6 septembre dernier, la Régie indiquait aussi qu'elle
7 entendrait les témoins d'Énergir dans un premier
8 temps, les intervenants ensuite par ordre
9 alphabétique. Donc, nous prévoyons encore entendre
10 les plaidoiries après le lunch. Mes collègues et
11 moi avons pris connaissance de la preuve écrite de
12 tous les participants. Donc, nous vous invitons à
13 concentrer vos présentations sur les points
14 importants des conclusions recherchées.

15 Ceci étant dit, à moins qu'il y ait des
16 remarques préliminaires, nous sommes prêts à
17 entendre la preuve d'Énergir.

18

19 PREUVE D'ÉNERGIR

20

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Bonjour. Bon matin, Madame Falardeau; bon matin à
23 maître Rozon; Maître Turmel également bonjour.

24 Première audience en présentiel en plus de trois
25 ans, je pense, depuis le début de la pandémie.

1 Donc, ça fait du bien de se voir en personne pour
2 les audiences. Maître Turmel, je vous rassure, ne
3 le prenez pas personnel. On est aussi content de
4 vous voir. Peut-être qu'on va avoir l'occasion de
5 se voir à l'Étape D du dossier 4008 donc d'ici la
6 fin du mois. Il y en a tellement, je m'y perds.

7 Je comprends par ailleurs qu'on est
8 officiellement, à moins que je me trompe, la
9 première audience dans les nouveaux bureaux de la
10 Régie. Je confirme que c'est toute une
11 amélioration. Je ne vous ferai pas accroire que je
12 vais m'ennuyer de l'ancienne salle Krieghoff avec
13 ses beaux tapis puis ses belles couleurs. C'est un
14 petit peu moins Feng Shui que celle-ci. Donc c'est
15 un bon résultat. On a même droit à des tables
16 ajustables pour les avocats de taille déraisonnable
17 comme moi. Donc je vais le prendre.

18 Écoutez, ce qu'on vous propose ce matin, on
19 va débiter avec une courte présentation d'Énergir.
20 L'objectif, simplement de s'assurer qu'on soit tous
21 à la même place et qu'on ait les chiffres les plus
22 à jour. Puis ensuite, bon, bien, les témoins vont
23 être disponibles pour les contre-interrogatoires.
24 Donc, Madame la Greffière, on serait prêt à
25 procéder à l'assermentation des témoins.

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
2 jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

3

4 CAROLINE DALLAIRE, directrice exécutive
5 Réglementation et tarification, Énergir, ayant une
6 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
7 (Québec);

8

9 VINCENT REGNAULT, directeur exécutif
10 Approvisionnement gazier, Développement des gaz
11 renouvelables, ayant une place d'affaires au 1717,
12 rue du Havre, Montréal (Québec);

13

14 CLÉMENT BEKAERT, directeur des Services
15 approvisionnements et Développement des gaz
16 renouvelables, Énergir, ayant une place d'affaires
17 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

18

19 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, déposent et disent :

21

22 INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

23 Q. **[1]** Avant de débiter avec la présentation, je vais
24 procéder rapidement à l'adoption de la preuve. Le
25 quatorze (14) septembre, on a déposé la preuve qui

1 porte sur l'audience d'aujourd'hui, qui est la
2 pièce B-0303; le vingt-sept (27) septembre, Énergir
3 a déposé ses réponses aux DDR, les pièces B-0316 à
4 0318; et finalement ce matin, on a déposé une
5 présentation PowerPoint qui est la pièce B-0321.
6 Donc, Monsieur Regnault, est-ce que vous confirmez
7 avoir participé à la présentation de l'ensemble des
8 pièces dont je viens de faire mention?

9 M. VINCENT REGNAULT :

10 R. Oui.

11 Q. **[2]** Et est-ce que vous adoptez ces pièces pour
12 valoir à titre de témoignage?

13 R. Oui.

14 Q. **[3]** Excellent! Donc, là-dessus, on serait prêt à
15 débiter avec la présentation.

16 R. Merci, Maître Thibodeau. Bonjour, Madame la
17 Présidente, Madame le Régisseur, Monsieur le
18 Régisseur à la maison. Je vais vous avouer que
19 c'est avec une certaine fébrilité que je reviens
20 ici plusieurs... bien, pour la première fois ici,
21 mais que je reviens témoigner en présence
22 physiquement devant la Régie. Donc, je suis très
23 heureux d'étrenner les sièges, le mobilier et tout
24 ça.

25 Ceci étant dit, peut-être vous dire

1 quelques mots au sujet de notre preuve et la
2 demande qui a été faite, surtout sur le premier
3 point, sur le point qui concerne la méthode de
4 calcul des volumes pour décider si on atteint la
5 limite volumétrique ou pas.

6 Donc, rapidement mise en contexte, en
7 février dernier, la Régie a rendu une décision dans
8 le cadre du dossier 4008 de l'Étape D par laquelle
9 donc elle autorisait ou approuvait une certaine
10 méthode pour établir les volumes que nous pouvions
11 contracter avant d'avoir à demander une approbation
12 de la Régie. Elle avait également décidé d'un prix
13 moyen, d'un prix maximum, d'une durée.

14 Et donc, une décision avec laquelle nous
15 avons pu fonctionner pendant un certain nombre de
16 mois. Donc, on a été, au courant des semaines qui
17 ont suivi la décision, nous étions dans les
18 dernières étapes de l'appel d'offres que nous
19 avons lancé à l'automne deux mille vingt-deux
20 (2022). Et nous avons été capable de
21 contractualiser les volumes qui étaient disponibles
22 en fonction de la décision qui avait été rendue par
23 la Régie à l'époque, environ cinquante-six millions
24 de mètres cubes (56 Mm3) avec deux contrats, un
25 premier avec Archaea puis un second avec TC

1 Énergie. Ce qui fait que le contrat suivant qu'on a
2 signé, NWNR, nous avons dû, là, le présenter à la
3 Régie au courant du mois de juin. Ensuite quelques
4 mois plus tard, là, nous avons présenté le contrat
5 de US Venture. Et donc, lors de l'audience le dix-
6 sept (17) août dernier la Régie a soulevé la
7 question dans un premier temps sur l'opportunité de
8 revoir la façon de calculer les volumes. Ça a été
9 suivi d'une lettre puis on s'est retrouvé... on
10 s'est retrouvé ici pour débattre de cette question.

11 Quand... une fois qu'on a eu... on a reçu
12 votre lettre il y a eu... évidemment, on a réfléchi
13 et je vous dirais que le premier... la première
14 image de notre réflexion c'est la première diapo de
15 notre présentation que vous pouvez voir. S'il vous
16 plaît. Donc, on voit ici... ce que vous voyez donc
17 dans les barres bleues essentiellement ce sont les
18 volumes en fonction de leur date de livraison.
19 Donc, la proposition qui avait été faite ou la
20 discussion qui a été... qui a été lancée de savoir
21 est-ce qu'on devrait plutôt calculer les volumes en
22 fonction de leur date de livraison? Bien c'est ce
23 qu'on trouve un peu illustré ici. On voit, là, ici
24 une augmentation tranquillement des... des volumes
25 qui sont livrés de cent soixante-huit (168) pour

1 l'année prochaine ou contractualisés, pardon, de
2 cent soixante-huit (168) l'année prochaine à trois
3 cent trente-six (336) l'année... dans l'année deux
4 mille trente-cinq/deux mille trente-six (2035-
5 2036).

6 Et là, la question s'est posée de savoir :
7 bien qu'est-ce qui se passe post deux mille vingt-
8 cinq/deux mille vingt-six (2025-2026) avec la
9 fameuse limite qui avait été établie en fonction de
10 la moyenne trois ans plus la marge de vingt pour
11 cent (20 %). Et ce qu'on a fait dans la réflexion,
12 bien on a vu... on voit qu'on a simplement tiré un
13 trait pour garder la limite à trois cent soixante-
14 cinq millions de mètres cubes (365 Mm³). Puis ce
15 qu'on constate c'est que rapidement, en fait en
16 deux mille trente-cinq/deux mille trente-six (2035-
17 2036) il nous reste seulement trente millions de
18 mètres cubes (30 Mm³), donc ce qui veut dire que
19 cette année on signerait trente millions de mètres
20 cubes (30 Mm³) puis on serait obligé de revenir
21 vous voir. Donc... puis à ça, on va ajouter une
22 petite couche supplémentaire parce que ce trente
23 millions de mètres cubes (30 Mm³)-là,
24 malheureusement il n'existe plus. Puis je vais vous
25 inviter à aller à la diapo suivante.

1 Donc, il n'existe plus parce qu'on a
2 récemment signé un nouveau contrat
3 d'approvisionnement en GNR qu'on va vous présenter
4 au courant des prochaines semaines, qui va
5 représenter, là, une vingtaine de millions de
6 mètres cubes dans les premières années, qui va
7 éventuellement monter à soixante millions de mètres
8 cubes (60 Mm3). Puis ce que vous voyez sur cette
9 diapo-ci c'est qu'à partir de deux mille vingt-
10 huit/deux mille vingt-neuf (2028-2029), on dépasse
11 finalement la marge de trois cent soixante-six
12 millions de mètres cubes (366 Mm3) qui... qui est
13 la limite, pardon, de trois cent soixante-six
14 millions de mètres cubes (366 Mm3) qui prévaut, là,
15 à partir de deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-
16 six (2025-2026). Et donc, on s'est dit : bien cette
17 méthode-là finalement, elle ne permet pas d'alléger
18 du tout le... le processus réglementaire. On va
19 être obligé de revenir de toute façon à la pièce
20 devant la Régie.

21 Donc, dans la réflexion bien on s'est dit :
22 on va poursuivre finalement le... la proposition ou
23 la décision de la Régie au niveau de... du calcul
24 du plafond volumétrique en fonction des cibles,
25 donc la moyenne trois ans. Puis je vais vous

1 inviter à aller à la prochaine diapo s'il vous
2 plaît, Madame la Greffière. Merci. Et donc, quand
3 on poursuit cette... cette méthode-là de la moyenne
4 trois ans sur les années post vingt vingt-
5 cinq/vingt vingt-six (2025-2026), vous voyez la
6 ligne verte. Puis ce qu'on constate c'est qu'à
7 partir... en deux mille vingt-six/deux mille vingt-
8 sept (2026-2027) et deux mille vingt-sept/deux
9 mille vingt-huit (2027-2028), on a... on n'a
10 pratiquement plus de marge. On a trente millions de
11 mètres cubes (30 Mm³) en deux mille vingt-six/deux
12 mille vingt-sept (2026-2027) puis on a vingt
13 millions de mètres cubes (20 Mm³) en deux mille
14 vingt-sept/deux mille vingt-huit (2027-2028). Ce
15 que ça veut dire c'est que cette année on va lancer
16 un appel d'offres dans les prochaines semaines pour
17 atteindre la cible de cinq pour cent (5 %). On va
18 aller... on va vouloir aller chercher jusqu'à cent
19 millions de mètres cubes (100 Mm³), puis je vais
20 vous expliquer pourquoi dans un instant. Mais ce
21 qui veut dire qu'on va devoir revenir
22 nécessairement. On a... on n'atteindrait pas
23 finalement l'allégement réglementaire qu'on semble
24 vouloir rechercher ici en modifiant la façon de
25 calculer les volumes.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Q. **[4]** Une précision peut-être, Maître Regnault. La
3 ligne verte dont vous parlez ici, est-ce que je
4 comprends que c'est sans la marge de vingt pour
5 cent (20 %) ?

6 R. Sans la marge de vingt pour cent (20 %). C'est
7 comme... effectivement, comme l'indique le titre de
8 la... de la diapo, vous avez tout à fait raison. Et
9 donc, on a... on a poursuivi la réflexion puis on
10 s'est dit : bien prolongeons finalement la décision
11 de la... de la Régie dans son... dans son
12 entièreté, celle où on établit la limite avec la
13 moyenne trois ans, à laquelle on ajoute vingt pour
14 cent (20 %). Puis là on va se retrouver à la diapo
15 suivante s'il vous plaît, Madame la Greffière. Et
16 là donc vous voyez, là, cette... cette méthode-là
17 de la moyenne trois ans plus le vingt pour cent
18 (20 %) est représentée par la ligne pointillée. Et
19 là on se retrouve avec des... une marge de
20 manoeuvre qui, je pense, permettrait de réaliser
21 cet allégement qu'on recherche en réfléchissant à
22 la façon de calculer les volumes. On voit que les
23 deux années qui étaient plus serrées, sur la diapo
24 précédente deux mille vingt-six, deux mille vingt-
25 sept (2026-2027) et deux mille vingt-sept, deux

1 mille vingt-huit (2027-2028) le sont beaucoup
2 moins. On a ici une marge d'environ presque cent
3 millions de mètres cubes (100 M3) en deux mille
4 vingt-six, deux mille vingt-sept (2026-2027) entre
5 le « 311 » et le « 410 », puis une marge de quatre-
6 vingt-quinze millions de mètres cubes (95 Mm3)
7 l'année subséquente en deux mille vingt-sept, deux
8 mille vingt-huit (2027-2028).

9 Donc, là, dans l'esprit d'Énergir en
10 appliquant, en prolongeant donc finalement le cadre
11 réglementaire que la Régie a décidé dans le cadre
12 du dossier R-4008 dans l'Étape D, bien, on se
13 retrouve à atteindre l'objectif, je pense, qu'on
14 recherche tous qui est d'éviter qu'on revienne
15 faire approuver à la pièce les différents contrats.

16 Puis pourquoi nous on est à l'aise ou on
17 pense que cette méthode-là va nous permettre
18 d'atteindre l'allégement réglementaire? Je l'ai
19 mentionné, il y a cent millions de mètres cubes
20 (100 Mm3) une année, quatre-vingt-quinze millions
21 de mètres cubes (95 Mm3) l'autre année de
22 disponible. Bien, c'est environ le maximum des
23 volumes qu'on va vouloir contracter dans le cadre
24 de l'appel d'offres de cette année pour l'année
25 deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-

1 2026).

2 Vous voyez qu'en deux mille vingt-cinq,
3 deux mille vingt-six (2025-2026), on a actuellement
4 deux cent soixante-trois millions de mètres cubes
5 (263 Mm3) contractés. La limite, en fonction de la
6 décision dans le dossier 4008 est à trois cent
7 soixante-six (366 Mm3). Donc, on a à peu près cent
8 trois millions de mètres cubes (103 Mm3) de
9 disponibles ou comme marge de manoeuvre. Donc,
10 c'est ce qu'on va vouloir aller chercher dans la
11 mesure, évidemment, où on a des offres
12 intéressantes. Ça demeure des maximums que nous
13 n'avons pas l'obligation d'aller chercher, qu'on va
14 aller chercher par contre, si on a des propositions
15 qui sont intéressantes.

16 Donc, c'est pour ça que pour nous cette
17 méthode-là, en utilisant la moyenne trois ans plus
18 la marge de vingt pour cent (20 %), on pense que
19 c'est celle qui atteint l'allégement réglementaire
20 qu'on recherche. Évidemment, on peut décider
21 autrement mais si on nous donne une limite qui est
22 inférieure à celle-là, on va, somme toute, avoir la
23 probabilité de devoir revenir devant vous à la
24 pièce.

25 Peut-être un mot sur une proposition qui a

1 été faite par la FCEI qui était de limiter à quatre
2 cent quinze millions (415 Mm3) les quantités...
3 Plafonner à quatre cent quinze millions (415 Mm3)
4 les quantités de GNR qu'Énergir pourrait contracter
5 avant de présenter à nouveau son plan
6 d'approvisionnement pour atteindre le sept (7 %) et
7 le dix pour cent (10 %).

8 Bien, on voit qu'en deux mille trente-cinq,
9 deux mille trente-six (2035-2036), malheureusement,
10 il nous reste treize millions de mètres cubes
11 (13 Mm3) de marge de manoeuvre si on utilise la
12 proposition de la FCEI. Donc, on pense qu'en
13 utilisant cette proposition-là, on n'atteint pas
14 l'allégement recherché.

15 Ceci étant dit, il y a eu une discussion
16 dans le cadre des DDR. La FCEI avait soulevé l'idée
17 de plafonner à cinq cents millions de mètres cubes
18 (500 Mm3) les quantités qu'Énergir pourrait
19 contracter au fil des ans. Évidemment, pas cinq
20 cents millions de mètres cubes en deux mille vingt-
21 cinq, deux mille vingt-six (2025-2026), là, mais au
22 fil des ans, ça pourrait toujours être une
23 alternative pour Énergir. Sa proposition, c'est
24 celle que vous avez sous les yeux.

25 Si par contre, la Régie souhaitait, par

1 exemple, utiliser la méthode que propose Énergir,
2 bien, plafonner les quantités ça peut être quelque
3 chose qui peut être plafonné à cinq cents millions
4 (500 Mm3). Ça peut être quelque chose aussi qui est
5 acceptable.

6 Peut-être juste un mot sur la question de
7 la marge, pour terminer. Je sais qu'il y a eu
8 beaucoup de questions sur la marge, la nécessité de
9 la revoir, et caetera. Effectivement, la marge fera
10 l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre
11 de son taux de probabilité à la prochaine cause
12 tarifaire avec le Plan d'approvisionnement ou la
13 stratégie d'approvisionnement d'Énergir pour
14 atteindre le sept (7 %) et le dix pour cent (10 %).

15 Par contre, je vous dirais qu'on voulait
16 faire les choses de façon assez rapide. Puis quand
17 on regarde l'historique dont on dispose, ce qu'on
18 constate c'est que le plus vingt pour cent (+20 %)
19 de marge nous apparaît être une marge tout à fait
20 raisonnable encore à l'heure actuelle.

21 Vous vous souviendrez peut-être que dans...
22 Le numéro de dossier... Bien, c'était le 4008, mais
23 je ne me souviens plus c'était exactement à quelle
24 audience, mais où on avait déposé une preuve pour
25 faire approuver un contrat avec Archaea.

1 On avait fait une preuve sur le vingt pour
2 cent (20 %). On avait montré qu'en deux mille vingt
3 et un, deux mille vingt-deux (2021-2022), on avait
4 planifié, on avait projeté des injections, des
5 livraisons de GNR de l'ordre de quarante-neuf
6 millions de mètres cubes (49 Mm3). On en avait reçu
7 finalement trente-sept (37 Mm3). Ce qui était une
8 différence d'environ trente pour cent (30 %).

9 L'année dernière... Bien, l'année qui vient
10 de se terminer, le trente (30) septembre, puis je
11 vous le donne un peu en scoop, là, mais on avait
12 planifié soixante-douze millions de mètres cubes
13 (72 Mm3), on a terminé l'année, là, aux alentours
14 de soixante-deux millions de mètres cubes (62 Mm3),
15 ce qui fait une différence d'environ seize pour
16 cent (16 %).

17 Puis il faut considérer que l'année qui
18 vient de se terminer, on a eu deux projets qui ont
19 fourni soixante-quinze pour cent (75 %) de leur
20 volume qui étaient dans leur deuxième année
21 d'opération, donc il y avait plus de question de
22 « ramp-up » - je m'excuse pour l'expression
23 anglophone, là - mais de monter en charge. - Merci,
24 Monsieur Bekaert. - Donc, on pense qu'à ce
25 stade-ci, dans un contexte où on veut rendre une

1 décision pour se donner un peu de marge de
2 manoeuvre avant qu'Énergir revienne prochainement
3 pour la stratégie d'approvisionnement en GNR, on
4 pense que la marge de vingt pour cent (20 %), elle
5 est tout à fait justifiée encore.

6 Puis comme je le mentionnais, on va... ça
7 nous donne de la marge de manoeuvre pour aller
8 chercher des nouveaux contrats, mais ça ne veut pas
9 dire nécessairement qu'on va y aller, ça va devoir
10 demeurer des contrats qui selon nous sont
11 compétitifs puis qui sont dans le meilleur intérêt
12 de la clientèle. Donc, il faut aussi ne jamais
13 perdre ça de vue. Ce n'est pas parce qu'on a un
14 chiffre puis un plafond qu'on va à tout prix y
15 arriver. On va trouver des... on va vouloir y aller
16 avec des choses qui font le plus de sens
17 évidemment.

18 Donc, je pense que ça complète pas mal les
19 petites choses que je voulais vous mentionner. Je
20 fais juste m'assurer, là, je regarde mes notes
21 rapidement, mais je pense qu'il n'y a pas de... il
22 n'y a pas d'autres choses. Donc, s'il y a des
23 questions ou quoi que ce soit, ça va me faire
24 plaisir d'y répondre avec mes collègues. Merci.

25 Q. [5] Merci, Monsieur Regnault. Écoutez, ça

1 compléterait de notre côté la présentation. Donc,
2 les témoins seraient disponibles pour les questions
3 des intervenants et la Régie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Monsieur Regnault. Donc, nous avons trois
6 intervenants qui ont manifesté leur intérêt à
7 participer et qui ont déposé des mémoires, donc la
8 FCEI, Maître Obadia, est-ce que vous êtes avec
9 nous?

10 Me GAËLLE OBADIA :

11 Oui. Bonjour, Madame la Régisseuse. Bonjour à tous.
12 Est-ce que vous m'entendez bien?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, on vous entend très bien. Je vais juste
15 demander à madame la greffière, s'il vous plaît, de
16 retirer la présentation, pour qu'on puisse vous
17 voir sur les écrans. Donc, simplement de fermer,
18 c'est ça. C'est ça. Et on ne voit plus Simon. Alors
19 là... Et on vous entend et on vous voit. Donc,
20 avez-vous des questions? Bonjour, Maître Obadia.

21 Me GAËLLE OBADIA :

22 Bonjour, je vous remercie. Oui, j'aurai quelques
23 questions effectivement. Dans un premier temps, ça
24 va être, Madame la Greffière, pour afficher si
25 possible... On l'a déposé... bien que j'imagine que

1 tout le monde en est bien informé, on l'a déposé,
2 pour des fins de facilité, la décision D-2023-022,
3 là, dans le dossier R-4008, on l'a déposé sous la
4 côte C-FCEI-0054. S'il est possible, Madame la
5 Greffière, d'afficher le paragraphe 149 de la
6 décision, s'il vous plaît.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Obadia, lorsqu'on projette... Vous savez, on
9 est encore à raffiner notre mode... notre
10 technologie ici. Lorsque l'on projette une pièce,
11 on perd l'image, la projection de vous et de maître
12 Turmel qui est avec nous, donc on se demandait si
13 la projection de la pièce était absolument
14 nécessaire ou si vous pouviez...

15 Me GAËLLE OBADIA :

16 Bien...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Surtout qu'on a tous un ordinateur, donc on peut se
19 référer nous-mêmes à la décision.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GAËLLE OBADIA :

21 Parfait. Mais ce n'est pas nécessaire. Je vais
22 poser ma question, puis si des détails sont
23 nécessaires, je pourrai les donner.

24 Q. **[6]** Donc, Monsieur Regnault ou les autres membres
25 du panel, pourriez-vous, s'il vous plaît, confirmer

1 que selon le paragraphe 149, là, pour les
2 caractéristiques de prix moyen qui doivent être
3 validées pour chaque année du Plan
4 d'approvisionnement, pouvez-vous confirmer que
5 c'est bien de cette manière-là que vous validez le
6 respect de la caractéristique de prix pour les
7 contrats qui ne font pas l'objet d'une demande
8 d'approbation spécifique de la Régie?

9 M. VINCENT REGNAULT :

10 R. Je ne veux pas faire mon difficile, mais c'est un
11 peu difficile de confirmer quelque chose que
12 j'ai... un texte que je n'ai pas sous les yeux, là,
13 malheureusement, là, mais donc...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bien écoutez, Madame la Greffière, je m'excuse, là,
16 mais on va donc projeter la pièce pour que la
17 question soit bien comprise. Merci.

18 Est-ce bien le bon extrait, là, Maître Obadia?

19 Me GAËLLE OBADIA :

20 Non, c'est le paragraphe 249, je vais vous trouver
21 la page tout de suite.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 249, paragraphe... donc, c'est plus haut dans la
24 décision.

25

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 C'est à la page 66.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait, merci.

5 Me GAËLLE OBADIA :

6 Je vous laisse le temps d'en prendre connaissance,
7 monsieur Regnault.

8 R. Pouvez-vous juste répéter votre question, peut-
9 être, Maître Obadia?

10 Q. **[7]** Absolument. Donc, par rapport à ce paragraphe-
11 là, est-ce que vous seriez en mesure de confirmer
12 que c'est de cette manière-ci que vous validez le
13 respect de la caractéristique de prix pour les
14 contrats qui ne font pas l'objet d'une demande
15 d'approbation spécifique de la Régie?

16 Mme CAROLINE DALLAIRE :

17 R. Oui, je vous le confirme.

18 Q. **[8]** Je vous remercie. Au paragraphe 247, donc,
19 juste au-dessus, s'il vous plaît, Madame la
20 Greffière, je vous remercie. Donc, on voit que la
21 décision vient définir la composante du prix moyen
22 maximal de la caractéristique de prix. On peut voir
23 que le prix moyen maximal est défini pour les
24 années vingt vingt-deux (2022), vingt vingt-trois
25 (2023) à vingt vingt-cinq (2025), vingt vingt-six

1 (2026). Convenez-vous que la Régie n'a pas défini
2 de prix moyen pour vingt vingt-six (2026), vingt
3 vingt-sept (2027)?

4 M. VINCENT REGNAULT :

5 R. Je pense que c'est difficile de dire le contraire,
6 Maître Obadia, effectivement, là, la décision
7 semble s'arrêter en deux mille vingt-cinq (2025),
8 deux mille vingt-six (2026).

9 Q. **[9]** Je vous remercie. Ma prochaine question c'est
10 donc le dernier Plan d'approvisionnement pour les
11 années vingt-trois-vingt-quatre (23-24) à vingt-
12 six-vingt-sept (26-27), comment ferez-vous pour
13 valider que les caractéristiques de prix sont
14 respectées pour chacune des années du Plan, lorsque
15 le Plan au dossier sera approuvé, s'il n'y a pas de
16 caractéristiques de prix définies pour vingt vingt-
17 six-vingt vingt-sept (2026-2027)?

18 R. Bien écoutez, ce qui est important, c'est que le
19 prix de deux mille vingt-cinq-deux mille vingt-six
20 (2026), respecte, là, le vingt-cinq dollars le
21 gigajoule (25 \$/GJ). Ensuite, il y a une inflation
22 qui est faite et puis on s'assure de demeurer à
23 l'intérieur de ce critère-là. Ce qui, je pense, qui
24 va être un exploit à réussir, dans la mesure où
25 tout ce qu'on voit, à l'heure actuelle, dans le

1 marché, c'est une augmentation, une pression à la
2 hausse des prix, que ce soit dans le cadre de nos
3 discussions avec les producteurs, que ça soit les
4 CAPEX qu'on observe, là, les investissements qui
5 sont nécessaires pour développer des projets de
6 production de GNR, que ce soit les dépenses
7 d'opération aussi qu'on observe avec la rareté de
8 la main-d'oeuvre ou la difficulté à avoir des
9 services.

10 Vous êtes peut-être au courant aussi, là,
11 que l'Agence environnementale américaine, au mois
12 de juin, a annoncé des nouvelles, des nouveaux
13 volumes à respecter, ce qui a provoqué, là, une
14 augmentation d'environ cinquante pour cent (50 %)
15 de la valeur du... ce qu'on appelle le RINS D3 qui
16 est un marché à court terme, là, j'en conviens, là,
17 mais qui est souvent un bon indicateur au niveau
18 des prix aussi de plus long terme.

19 Donc, je pense que t'sais, pour nous, c'est
20 raisonnable de se dire que tant et aussi longtemps
21 qu'on respecte ce vingt-cinq dollars (25 \$)-là
22 qu'on inflationne au fil des années, on demeure,
23 là, dans un environ de prix, là, qui est vraiment
24 très raisonnable, là.

25 Je ne veux pas présumer de ce qu'on va vous

1 proposer à la Régie, lors de notre stratégie
2 d'approvisionnement qui va nous amener à sept ou à
3 dix pour cent (10 %), là, mais toutes les
4 indications qu'on a, à l'heure actuelle, c'est que
5 la pression à la hausse qu'on a observée dans les
6 dernières années, on va continuer à l'observer au
7 cours des prochaines années, pour la valeur du GNR.

8 Q. **[10]** Je vous remercie. Puis en lien avec votre
9 réponse, là, vous avez parlé d'une inflation
10 potentielle, puis quand je regarde... ce n'est pas
11 la peine de l'afficher, Madame la Greffière, mais
12 la pièce B-0311 qui présente les caractéristiques
13 d'un contrat d'achat de GSR, vous indiquez ici
14 vingt-sept point quatre-vingt-neuf dollars par
15 gigajoule (27,89 \$/GJ) pour vingt-six- (26-27),
16 puis vous avez parlé, donc, de l'inflation. Je veux
17 juste comprendre, mais est-ce que ce coût cible
18 représente la caractéristique du coût moyen
19 également?

20 R. La B-0311 j'imagine que c'est la présentation qu'on
21 a faite?

22 Q. **[11]** Non, c'est... Bien c'est surtout à l'annexe 2
23 de cette pièce-là qui présente les sources
24 d'approvisionnement actuelles et potentielles de
25 GSR. C'est la pièce qui présente les

1 caractéristiques de contrat de GSR, donc c'est pas
2 votre présentation, c'en est une autre.

3 R. Effectivement, là, c'est le prix, c'est le vingt-
4 cinq dollars (25 \$) qui est inflationné.

5 Q. **[12]** Parfait. Donc, c'est de cette façon-là que
6 vous l'avez calculé, on est bien d'accord. O.K.
7 Puis... je vous remercie. Je passerai donc à ma
8 question suivante avec la pièce B-0187, qui est un
9 tableau... seulement à la page 2 peut-être qu'on
10 peut l'afficher brièvement puis l'enlever par la
11 suite pour les fins de la question. S'il vous
12 plaît, Madame la Greffière. S'il est possible de
13 l'agrandir afin que tout le monde la voit
14 correctement. Je vous remercie. Bon, on voit dans
15 ce tableau-là que le plan d'approvisionnement
16 prévoit deux cent vingt-quatre millions de mètres
17 cubes (224 Mm³) pour l'année deux mille vingt-
18 quatre/deux mille vingt-cinq (2024-2025), à peu
19 près deux cent vingt-quatre (224 Mm³)... deux cent
20 vingt-trois neuf cent quatre-vingt-dix-huit
21 (223,998 Mm³). On peut retirer cette pièce-là,
22 Madame la Greffière, puis je vais vous renvoyer à
23 la réponse que vous avez fournie à la DDR-6 de la
24 FCEI, donc qui est à la pièce B-0317 à la réponse
25 1.1. Vous la résumez... vous indiquez qu'en

1 fonction des hypothèses qu'on présente dans la
2 question, la caractéristique de prix moyen sera
3 atteinte en 2023-2024 et en 2025-2026. Pour en
4 arriver à cette conclusion, vous supposez des
5 achats jusqu'à concurrence de la caractéristique de
6 volume, qui prévoit une moyenne mobile de
7 l'obligation réglementaire sur trois années plus le
8 vingt pour cent (20 %). Puis vous l'avez
9 représenté, là, ce matin.

10 Par exemple, en... donc, en vingt vingt-
11 quatre/vingt vingt-cinq (2024-2025), vous supposez
12 des achats de près de deux cent quatre-vingt-
13 quatorze millions de mètres (294 Mm3), alors que
14 comme on l'a vu dans le tableau, sur le plan
15 d'approvisionnement on prévoyait seulement vingt...
16 deux cent vingt-quatre millions de mètres cubes
17 (224 Mm3). Est-ce que vous convenez que sur la base
18 des volumes prévus au plan d'approvisionnement et
19 des hypothèses de la question 1.1 que je viens de
20 vous résumer, puis du mode de calcul approuvé dans
21 la décision D-2023-022 du dossier 4008, la
22 caractéristique de prix moyen n'est pas atteinte ni
23 en vingt-trois/vingt vingt-quatre (2023-2024) ni en
24 vingt vingt-cinq/vingt vingt-six (2025-2026),
25 contrairement à ce que vous répondiez dans la

1 question 1.1?

2 R. Excusez-moi, Maître Obadia, c'est simplement qu'il
3 y avait... il y avait beaucoup de pans ou de volets
4 dans votre question, là, puis honnêtement, moi,
5 j'ai perdu le fil. Donc, je ne sais pas si vous
6 êtes capable de la reformuler pour nous permettre
7 d'y répondre, là, mais je... puis donc... parce que
8 là je ne suis pas capable d'y répondre, désolé.

9 Q. **[13]** La question simplifiée je veux dire c'est de
10 savoir si la caractéristique de prix moyen est
11 atteinte ou non en vingt vingt-trois/vingt vingt-
12 quatre (2023-2024) ou en vingt vingt-cinq/vingt
13 vingt-six (2025-2026) par rapport à ce que vous
14 répondiez à la question 1.1 de notre demande de
15 renseignements 6.

16 R. Mais donc... en fait bien la réponse c'est... bien
17 en fait je pense que la réponse parle par elle-
18 même, là, mais elle est... la réponse découle
19 d'hypothèses qui nous ont été données, selon ce que
20 je comprends, par la FCEI. Donc, effectivement,
21 avec les hypothèses qui nous avaient été données on
22 atteignait cette... cette limite-là.

23 Q. **[14]** Parce que les hypothèses qui vous étaient
24 données impliquaient des volumes additionnels
25 supérieurs ou inférieurs?

1 R. Par rapport à quoi? Inférieurs ou supérieurs par
2 rapport à quoi? Je...

3 Q. **[15]** Parce que par rapport... bien en fait les...
4 bien c'est l'inverse. Les volumes du Plan
5 d'approvisionnement impliquaient des volumes
6 additionnels inférieurs, donc dans les hypothèses
7 de la DDR-6, on vous proposait des volumes
8 supérieurs, ce qui expliquerait un peu que la
9 caractéristique du prix moyen ne serait pas
10 atteinte?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Madame la Présidente, est-ce que je comprends que
13 la question c'est de demander au témoin de refaire
14 le calcul qu'on voit à la question 1.1 avec les
15 volumes du Plan d'approvisionnement, c'est ça? Ou
16 de confirmer le résultat du calcul à partir des
17 volumes du plan?

18 Me GAËLLE OBADIA :

19 Sans forcément avoir à refaire les calculs, mais
20 simplement préciser que oui, ces calculs pourraient
21 potentiellement changer si on prenait les
22 hypothèses présentées au Plan.

23 Me PHILIP THIBODEAU :

24 Donc, la question c'est : Est-ce que le résultat
25 pourrait changer si on modifie le volume?

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Effectivement. Je vous remercie.

3 M. VINCENT REGNAULT :

4 R. Bien, la réponse c'est que si on change les
5 volumes, la réponse va changer. Ça, c'est certain.
6 Je ne sais pas qu'est-ce qu'elle va donner
7 exactement, mais la réponse va changer.

8 Q. [16] Parfait. Je vous remercie. J'aurais une
9 dernière ligne de questions. Si on part de votre
10 preuve que vous avez déposée sous la cote B-0303,
11 c'est les trois demandes que vous formulez à la
12 Régie. Je peux vous les lire pour éviter de les
13 afficher. Je vais vous lire seulement les deux
14 premières parce que mes questions vont porter là-
15 dessus.

16 La première demande, c'est de modifier le
17 mode de calcul, la caractéristique de volume afin
18 qu'elle prenne en compte les volumes contractuels
19 annuels devant être injectés au cours d'une année
20 donnée et non les volumes maximaux de chacun des
21 contrats à la date de signature. Ça, c'est votre
22 première proposition.

23 La deuxième demande est d'utiliser la
24 formule moyenne des seuils des années T avec la
25 formule dans le calcul des volumes au-delà de

1 l'année deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six
2 (2025-2026).

3 Dans notre mémoire, le mémoire de la FCEI
4 qu'on a déposé sous la cote C-FCEI-0052 à la page
5 3, la FCEI constate que si la Régie devait
6 approuver la demande d'Énergir de recourir à la
7 formule pour le calcul des volumes au-delà de
8 l'année deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six
9 (2025-2026), cela aurait pour effet de permettre à
10 Énergir de contracter dès à présent des volumes
11 jusqu'à concurrence de la cible de dix pour cent
12 (10 %) prévue pour deux mille trente (2030), plus
13 la marge de vingt pour cent (20 %), malgré son
14 jugement antérieur à l'effet que la preuve ne
15 permet pas de soutenir une telle décision.

16 Dans la décision D-2023-022, la Régie
17 reprend un graphique qui présente... Puis là, peut-
18 être qu'on peut l'afficher, mais c'est un graphique
19 qui présente, en juin, la courbe pour la moyenne
20 des seuils selon la formule.

21 Donc, si c'est possible de l'afficher,
22 Madame la Greffière? C'est la pièce qu'on a déposée
23 à l'instant. Je pense que c'est la C-FCEI-0054, si
24 je ne me trompe pas, effectivement, à la page 46.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 La pièce 0054?

3 Me GAËLLE OBADIA :

4 C-FCEI-0054, effectivement, Madame la Présidente.

5 Je vous remercie. Donc, c'est la courbe jaune dont
6 je parlais.

7 On voit que cette courbe représente la
8 moyenne plus vingt pour cent (20 %) avec la
9 formule.

10 Q. [17] Est-ce que vous partagez la conclusion de la
11 FCEI à l'effet que si la Régie approuve vos deux
12 premières demandes, celles que j'ai lues, il n'y a,
13 en théorie, rien qui vous empêcherait de conclure
14 dès le lendemain des contrats pour combler
15 l'ensemble de la surface sous la courbe jaune? Puis
16 si non, pourquoi?

17 R. Bien, en théorie, ce que vous dites est vrai, là,
18 sauf que... puis je pense que je l'ai mentionné
19 dans la présentation puis je vais le rementionner
20 maintenant, je pense, que l'objectif de
21 l'allégement qu'on recherche dans notre esprit,
22 c'est pour nous permettre d'aller chercher les
23 volumes pour atteindre la cible de cinq pour cent
24 (5 %) en deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six
25 (2025-2026), pas de commencer à contracter des

1 volumes qui commenceraient par exemple en deux
2 mille vingt-sept/deux mille vingt-huit (2027-2028)
3 ou deux mille trente/deux mille trente et un
4 (2030-2031). Ce n'est vraiment pas ça l'intention
5 derrière l'allégement qu'on demande.

6 Donc la réponse, en théorie, oui. En
7 pratique, ce n'est pas ça du tout l'intention
8 qu'Énergir a. Puis comme je le mentionnais, on va
9 revenir devant vous selon toute probabilité au
10 courant de la prochaine cause tarifaire pour
11 présenter notre stratégie pour atteindre le sept
12 (7) et le dix pour cent (10 %) qui est dans les
13 cibles... des cibles réglementaires qui ont été
14 fixées.

15 Q. [18] Parfait. Écoutez, c'est clair pour moi et ça
16 conclurait les questions de la FCEI, je vous
17 remercie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Obadia. On peut retirer la pièce,
20 Madame Saint-Cyr. Maître Paquet, êtes-vous avec
21 nous?

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Bonjour. Bonjour, Madame la Présidente, Madame et
3 Monsieur les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le
4 GRAME. Je vais avoir quelques questions.

5 Q. **[19]** D'abord, est-ce que vous pouvez confirmer que
6 les caractéristiques contractuelles qui ont été
7 fixées par la Régie dans la décision D-2023-022
8 s'appliquent jusqu'à l'atteinte du seuil de cinq
9 pour cent (5 %) en vingt-cinq/deux mille vingt-six
10 (2025-2026) et qu'elles pourraient éventuellement
11 être modifiées pour les contrats qui visent
12 l'atteinte du seuil de sept (7) et dix pour cent
13 (10 %) ?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Oui, je ne veux pas couper non plus le témoin, je
16 suis sûr que maître Regnault serait capable de
17 répondre à la question, mais je ne suis pas sûr que
18 c'est optimal de faire confirmer ou infirmer les
19 prescriptions de la décision. Donc, je pense que la
20 décision parle par elle-même.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Pouvez-vous reformuler votre question ou... ?

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Bien en fait, je vais poser ma prochaine question,
25 peut-être ça va être plus... un petit peu plus

1 direct. Madame la Greffière, si vous pouviez
2 afficher la pièce B-0318, qui est la réponse à la
3 demande de renseignements numéro 4 du GRAME.
4 Énergir-T, Document 39, en page 3. À la question
5 1.3, on demandait à Énergir si :

6 Selon votre proposition, veuillez
7 préciser si Énergir pourrait conclure
8 des contrats de GSR, de sorte que les
9 volumes de GSR contractés atteignent
10 déjà l'une des cibles subséquentes, et
11 cela, avant qu'une décision ne vienne
12 fixer les caractéristiques pour
13 l'atteinte des cibles de 7 % en 2028
14 et de 10 % en 2030.

15 Puis là, en réponse, à la page suivante, Énergir
16 indique que :

17 Il est effectivement possible que des
18 contrats soient conclus à hauteur de
19 7 % (416 Mm³) pour 2028-2029.
20 Toutefois, il est peu probable
21 qu'Énergir contracte des volumes
22 permettant d'atteindre le maximum
23 permis pour cette même année en
24 reconduisant la méthode, soit 562 Mm³,
25 avant qu'elle ne dépose sa stratégie

1 relative à ces cibles dans le cadre du
2 dossier tarifaire 2024-2025 et que la
3 Régie rende une décision à l'automne
4 2024.

5 Donc, pouvez-vous nous expliquer pour quelle raison
6 Énergir à l'intention de devancer si on veut le
7 dépôt de sa stratégie pour l'atteinte des cibles de
8 sept (7) et dix pour cent (10 %) dès le prochain
9 dossier tarifaire plutôt que ce qui était prévu en
10 vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026)?

11 M. VINCENT REGNAULT :

12 R. En fait, je ne suis pas certain que votre prémisse
13 est la bonne dans la mesure où ce qui était prévu
14 dans le dossier tarifaire deux mille vingt-
15 cinq/deux mille vingt-six (2025-2026) c'était de
16 revoir la question de la marge, mais je ne pense
17 pas que la décision qui a été question dans le
18 cadre de cette... du dossier de l'étape D, là,
19 de... du moment auquel Énergir déposerait sa
20 stratégie d'approvisionnement en GNR pour atteindre
21 les cibles de sept (7 %) et de dix pour cent
22 (10 %). Et quand on regarde le cycle de vie d'un
23 projet de production de GNR on doit le faire dans
24 la prochaine cause tarifaire pour avoir les coudées
25 franches et nous permettre de... de commencer dès

1 l'année pro... dans l'année... dans l'année
2 vingt... du début de l'année calendrier vingt
3 vingt-cinq (2025) de signer des contrats pour
4 atteindre les cibles intermédiaires de deux mille
5 vingt-six/vingt-sept (2026-2027), vingt-sept/vingt-
6 huit (2027-2028), vingt-neuf/trente (2029-2030),
7 excusez, là, c'est... c'est un petit exercice
8 mental.

9 Donc, je ne pense pas, là, qu'on... Énergir
10 devance, je pense qu'Énergir va déposer cette
11 demande-là en temps utile. Puis à la limite ce
12 qu'on va devancer c'est la révision de la marge,
13 qui doit être faite à ce moment-là pour nous
14 permettre d'avoir, comme je le disais, les coudées
15 franches puis atteindre les cibles qu'on... qui
16 nous sont fixées.

17 Q. **[20]** Donc, le... la question relative à la marge
18 c'est pour quelle raison en fait qu'Énergir a
19 décidé de la déposer dès le prochain dossier
20 tarifaire?

21 R. Bien c'est parce que ça va faire partie, pour nous,
22 des conditions ou des caractéristiques, là, qui...
23 qui vont permettre à Énergir de contracter des...
24 des volumes pour atteindre les cibles. Oui.

25 Q. **[21]** Très bien, parfait. À ce moment-là est-ce que

1 la modification du mode de calcul, là, de la
2 caractéristique volume, comme vous le demandez, là,
3 au présent dossier, est-ce que ça pourrait pas, en
4 fait l'examen de cette modification-là est-ce que
5 ça pourrait pas s'effectuer dans le cadre du
6 prochain dossier tarifaire, si la Régie n'acceptait
7 pas de la modifier au présent dossier?

8 R. Donc, effectivement, là, ça peut... ça peut être
9 fait, mais je pense que ça... de décider ça, Maître
10 Paquet, ça fait en sorte que finalement on laisse
11 lettre morte, là, la proposition ou la... la porte
12 qu'a entrouverte la Régie. Puis ça va juste faire
13 en sorte qu'on va devoir tous revenir ici pour
14 chacun des contrats. Vous allez devoir préparer des
15 mémoires, vous allez devoir préparer des
16 plaidoiries, donc je pense que c'est dans l'intérêt
17 de personne de... de faire des projets comme ça ou
18 des demandes d'approbation à répétition.

19 Q. **[22]** Je vous remercie. Maintenant je ne sais pas si
20 vous êtes... si vous participez, là, au dossier
21 R-4008-2017. On sait qu'il y a les audiences qui...
22 qui sont prévues dans le cadre de l'étape E, là,
23 très prochainement. Est-ce que... est-ce que vous
24 pouvez confirmer que certaines caractéristiques
25 pourraient être modifiées dans le cadre de l'étape

1 E du dossier 4008-2017, notamment celles sur le
2 prix moyen et sur le prix maximum, si la
3 proposition d'Énergir d'intégrer la valeur des
4 unités de conformité au coût d'acquisition était
5 retenue?

6 R. Donc, vous demandiez si j'étais... si je
7 participais à l'étape E, j'essaie de m'en tenir le
8 plus loin possible, mais non de toute... je vais...
9 j'en suis impliqué ou j'y suis impliqué un petit
10 peu. Et la preuve d'Énergir ce n'est pas de
11 modifier les caractéristiques. Je sais qu'il y a
12 certains intervenants qui le suggèrent, mais ce
13 n'est pas la... la demande, la nature de la demande
14 d'Énergir dans ce dossier... dans cette étape-là du
15 dossier 4008.

16 Q. **[23]** Mais je ne sais pas s'il y a peut-être un
17 autre témoin... bien écoutez, il y a quand même une
18 demande dans le dossier 4008-2017 qui vient... qui
19 est à l'effet de modifier la caractéristique
20 portant sur le prix, en lien avec les unités de
21 conformité, là. Puis on demande... Énergir demande
22 en fait que la caractéristique sur le prix soit
23 modifiée, là. Je ne sais pas si vous avez besoin
24 qu'on réfère peut-être à une pièce de ce dossier-
25 là.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Au besoin... au besoin, on pourra y référer.

3 Écoutez, je... on pourrait en parler peut-être plus
4 en argumentation au besoin, parce que je... j'ai
5 une réponse, mais je la garderai, mais le témoin a
6 confirmé qu'on ne demande pas la modification de la
7 caractéristique de prix.

8 Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 D'accord.

10 Q. **[24]** Est-ce que vous êtes, à votre connaissance,
11 est-ce que vous êtes d'accord avec le fait qu'un
12 des intervenants dans le cadre de l'Étape E du
13 dossier 4008-2017 qui demande à la Régie... En
14 fait, l'intervenant c'est l'ACIG qui demande à la
15 Régie de considérer l'ajout d'une caractéristique
16 contractuelle qui serait liée à l'intensité
17 carbone?

18 Mme CAROLINE DALLAIRE :

19 R. Effectivement, ça a été porté à notre connaissance.

20 Q. **[25]** Merci. Donc, considérant la possibilité qu'il
21 y ait certaines caractéristiques qui soient
22 ajoutées ou modifiées par la Régie dans le cadre de
23 l'Étape E, ça ne serait peut-être pas plus prudent
24 d'attendre la décision de la Régie qui va être
25 rendue dans l'Étape E relativement prochainement,

1 avant de modifier les calculs de la caractéristique
2 portant sur les volumes?

3 R. J'ai bien peur que ce n'est pas dans l'intention
4 d'Énergir, à l'Étape E, de proposer des
5 caractéristiques différentes lors de l'approbation
6 des contrats. Alors, non, nous ne croyons pas qu'il
7 serait plus prudent d'attendre. Je pense que la
8 Régie peut déjà se prononcer sur ces
9 caractéristiques dans cette audience-ci.

10 M. VINCENT REGNAULT :

11 R. Et puis si vous me le permettez, c'est parce que...
12 Tu sais, on peut toujours pelleter les choses en
13 avant, là, mais c'est parce que quand on va avoir
14 cette décision-là, il y aura peut-être d'autres
15 choses qui vont faire en sorte qu'on va vouloir
16 reporter la décision.

17 Vous savez, je pense qu'aujourd'hui on a
18 une situation, on a une décision de la Régie qui
19 est exécutoire à la D-2023-022. On vit une
20 situation, puis il y a une proposition pour essayer
21 d'améliorer l'efficacité du processus réglementaire
22 puis de faire en sorte qu'on ait tous moins besoin
23 de déposer des preuves, faire en sorte que les gens
24 de la Régie soient moins pris dans les demandes
25 d'approbations spécifiques. Vous-même, que vous

1 voyez moins prise dans des demandes d'approbations
2 spécifiques et nous aussi.

3 Donc, je pense que ça participe à
4 l'efficacité réglementaire d'être capable de
5 s'ajuster en cours de route. Puis éventuellement,
6 s'il y a une autre décision de la Régie qui vient
7 modifier les choses, bien, on en tiendra compte
8 pour le futur.

9 Je pense qu'on ne devrait pas
10 nécessairement attendre à chaque fois des décisions
11 pour rendre d'autres décisions parce que sinon on
12 va tourner en rond à quelque part, j'ai
13 l'impression.

14 Q. [26] D'accord. Peut-être juste pour préciser votre
15 réponse, Maître Regnault, je demanderais à Madame
16 la Greffière d'afficher une pièce qui provient du
17 dossier R-4008-2017, la pièce B-0249. C'est la
18 pièce B-0945, excusez-moi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Quelle page, Maître Paquet?

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Bien, premièrement, à la page 2. Donc, oui,
23 excusez-moi... Juste pour voir la table des
24 matières. C'est à la page... si ma mémoire est
25 bonne, page 53. Donc, on voit le titre qui

1 est : « Intégration de la valeur des UC aux
2 caractéristiques contractuelles de l'Étape D ».

3 Et puis si on va à la ligne 10, Énergir
4 indique qu'elle soumet que :

5 Sa proposition à l'égard de la
6 comptabilisation et de la tarification
7 des UC a un impact sur le coût du GNR
8 qui serait comparé aux
9 caractéristiques de coût moyen
10 d'acquisition inférieur ou égal à 25 \$
11 2022/GJ et de prix maximal d'un
12 contrat de GNR de 45 \$ 2022/GJ.

13 Ensuite :

14 Effectivement, étant donné qu'Énergir
15 propose dans le présent document que
16 l'intégration de la valeur des UC au
17 coût d'acquisition du GNR entraîne une
18 diminution du Tarif de GNR, il s'avère
19 cohérent de comparer les cibles de
20 25 \$ 2022/GJ et de 45 \$ 2022/GJ au
21 coût d'acquisition du GNR, diminué de
22 la valeur des UC.

23 En résumé, le coût d'acquisition du
24 GNR diminué de la valeur des UC serait
25 obtenu en appliquant le calcul proposé

1 pour obtenir le coût ajusté du GNR,
2 comme présenté au tableau 10. Par la
3 suite, quand la valeur réelle des UC
4 serait connue, celle-ci serait
5 considérée a posteriori dans
6 l'évaluation du respect des
7 caractéristiques de coût moyen
8 d'acquisition.

9 Donc, est-ce que vous maintenez tout de même votre
10 réponse à l'effet que la caractéristique de prix ne
11 serait pas modifiée si la Régie acceptait votre
12 proposition dans le cadre de l'Étape E par rapport
13 à l'intégration de la valeur des UC à la
14 caractéristique de prix?

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Petite clarification, Maître Obadia, pour ma
17 compréhension. Est-ce que vous demandez au témoin
18 s'ils entendent modifier la caractéristique de
19 prix, donc le vingt-cinq dollars (25 \$) de prix
20 moyen, ou vous demandez au témoin s'ils entendent
21 intégrer les UC dans le coût d'acquisition du GNR?

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Non, effectivement, vous avez-vous avez raison, là,
24 Maître Thibodeau, ce n'est pas le montant de
25 vingt-cinq dollars (25 \$), mais plus dans le fond

1 le mode de calcul pour arriver à ce montant-là.
2 Donc, si effectivement on demande d'intégrer la
3 valeur des UC pour déterminer le prix minimum... le
4 prix moyen ou le prix maximum.

5 Mme CAROLINE DALLAIRE :

6 R. Oui, alors je vous confirme que je maintiens ma
7 réponse, donc que les caractéristiques ne seront
8 pas changées. On maintient le vingt-cinq dollars
9 (25 \$), le quarante-cinq dollars (45 \$), tout ça
10 reste idem. Ce qu'on propose à l'Étape E, c'est
11 vraiment lors du calcul du prix moyen, étant donné
12 que les UC ont une valeur, donc de considérer cette
13 valeur-là dans le prix, qui lui sera comparé à la
14 caractéristique de prix approuvée à l'Étape D. Mais
15 en aucun cas ici nous ne modifions les
16 caractéristiques de l'Étape D, c'est vraiment lors
17 du calcul du prix moyen que les UC seront
18 considérés suite à l'approbation, espérons-le, de
19 la Régie sur l'Étape E.

20 M. VINCENT REGNAULT :

21 R. Je me permettrais juste d'ajouter que, t'sais, ce
22 que vous proposez finalement, c'est un peu une
23 paralysie du processus réglementaire, dans le sens
24 où vous dites, bien, la Régie ne devrait pas
25 changer la façon de calculer les volumes parce

1 qu'il y a une autre décision qui est pendante.
2 Bien, à ce compte-là, quand on va venir vous voir
3 avec le prochain contrat ou les autres... les
4 prochains contrats, est-ce qu'on va se faire servir
5 le même argument puis finalement pas être capable
6 de signer les contrats?

7 Donc, j'ai de la difficulté avec le fait
8 qu'on utilise ou on invoque l'Étape E pour faire en
9 sorte que vous n'exerciez pas votre juridiction sur
10 la demande qui vous est demandée parce que je pense
11 que si vous acceptez cet argument-là, vous vous
12 retrouvez finalement à dire, bien, Énergir, on
13 n'est plus capable d'approuver aucun contrat ou
14 aucune caractéristique parce qu'il y a l'Étape E
15 qui est pendante, ça va peut être changer les
16 caractéristiques, et caetera, et caetera. Donc,
17 je... c'était l'ajout que je voulais faire, là, à
18 cet égard-là, là, sur la position du GRAME.

19 Q. **[27]** D'accord.

20 M. CLÉMENT BEKAERT :

21 R. Là-dessus, dans les faits, on est sur le bord de
22 partir pour un appel d'offres pour aller chercher
23 les volumes qui nous permettront d'atteindre les
24 cinq pour cent (5 %), donc monsieur Regnault disait
25 tout à l'heure, d'après la limite réglementaire

1 qu'on a actuellement, on pourrait aller jusqu'à
2 cent millions de mètres cubes (100 Mm3). Les appels
3 d'offres, on les lance entre un an et demi et deux
4 ans avant les dates d'injection prévues. On l'a
5 expliqué pourquoi dans notre preuve aussi.

6 Donc, ce qu'on demande aujourd'hui ou ce
7 qu'on propose en tout cas, c'est de pouvoir avoir
8 un peu de flexibilité pour aller chercher les
9 volumes sur du court terme pour le cinq pour cent
10 (5 %), c'est vraiment important. Si on attend les
11 réponses de l'Étape E ou d'autres choses qui vont
12 arriver dans le courant de l'année, on va devoir...
13 avoir à signer des contrats cette année pour
14 pouvoir atteindre la cible du cinq pour cent (5 %)
15 puis on ne pourra pas attendre d'avoir toutes ces
16 réponses, ou alors on devra revenir à chaque fois
17 pour chaque contrat qui sera à signer.

18 Q. **[28]** D'accord, je vous remercie. Je pense qu'on
19 comprend bien l'intention d'Énergie, là, au présent
20 dossier. Par contre, le GRAME a certaines
21 recommandations à faire. Je vais laisser notre
22 analyste les présenter. Donc, ça v compléter mes
23 questions. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Paquet. Maître Neuman.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Bonjour, Madame la présidente. Bonjour, Madame la
3 vice-présidente. Bonjour, Monsieur le régisseur.

4 Alors, dans ce qu'on a pu regarder un petit
5 peu hier, je n'aurai pas de questions. Et
6 notamment, au fur et à mesure que j'entendais des
7 questions posées par ma consœur du GRAME, j'étais
8 déjà en train d'obtenir des réponses et des
9 précisions sur des aspects sur lesquels nous
10 aurions pu vouloir poser des questions. Je vous
11 remercie bien.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Neuman. On va prendre soin de hausser
14 votre lutrin pour votre prochaine apparition. On le
15 fera pour vous, là.

16 Donc, nous allons prendre une pause pour
17 finaliser, bien, une pause de trente minutes
18 (30 min), donc, un peu moins, quand même dix heures
19 trente (10 h 30), vous avez le temps d'aller
20 prendre un café. Donc, on se retrouve bientôt.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 (10 h 30)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Rebonjour. Donc, Maître Cardinal.

3 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Q. **[29]** Bonjour aux témoins d'Énergir. En fait,
5 j'aurai simplement une question, simplement pour
6 valider. Est-ce que la Régie comprend bien que si
7 elle approuve la proposition d'Énergir par rapport
8 à la QCA et à la formule, l'ensemble des contrats
9 signés, y compris US Venture, rencontrerait la
10 caractéristique liée aux volumes?

11 M. VINCENT REGNAULT :

12 R. Oui, effectivement.

13 Q. **[30]** Parfait. Ça complète mes questions. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Turmel.

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

17 Me SIMON TURMEL, régisseur :

18 Q. **[31]** Bonjour, Maître Regnault et... Habituellement,
19 j'ai les noms. Vous savez, on a les noms lorsqu'on
20 est en ligne, c'était beaucoup plus facile à
21 l'époque. J'ai une question, à savoir si la Régie
22 acceptait les modifications ou certaines des
23 modifications proposées, est-ce que vous auriez
24 besoin de poursuivre la demande ou est-ce que ça
25 aurait un impact sur la demande qui est présentée

1 pour l'approbation des modifications des autres
2 caractéristiques qui est prévue, je crois, fin
3 novembre, début décembre, l'autre demande qui a été
4 déposée dans ce dossier-ci?

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Clarification peut-être. Est-ce que vous parlez bel
7 et bien du contrat US Venture, c'est-à-dire le
8 contrat...

9 Me SIMON TURMEL, régisseur :

10 Oui, c'est ça, exactement. Le prochain,
11 effectivement. Je cherchais le nom aussi.

12 M. VINCENT REGNAULT :

13 R. En fait, effectivement, si vous modifiez, si la
14 Régie modifie la façon de calculer le seuil
15 volumétrique en fonction des années d'injection, le
16 contrat d'US Venture serait à l'intérieur des
17 limites. Donc, je ne sais pas comment la Régie
18 voudrait le gérer, mais il ferait partie, il
19 pourrait être considéré comme à l'intérieur des
20 caractéristiques qui ont été approuvées, donc ne
21 pas nécessiter une approbation spécifique. Mais je
22 ne sais pas comment vous allez vouloir le gérer
23 dans la mesure où ça a été déposé avant que vous
24 rendiez une décision. Ça, je vous laisse ça entre
25 les mains.

1 Q. **[32]** Excellent! Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Maître Turmel. Maître Rozon?

4 Me LOUISE ROZON :

5 Pas de questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[33]** Moi, j'ai juste besoin de faire le tour du
8 jardin juste pour être sûre que tout est compris,
9 que je comprends bien. Au niveau des échéances,
10 vous allez déposer un plan d'appro dans le prochain
11 dossier tarifaire qui va couvrir les années qui
12 visent l'atteinte du sept (7 %) puis du dix pour
13 cent (10 %).

14 M. VINCENT REGNAULT :

15 R. Oui.

16 Q. **[34]** À ce moment-là, vous allez revoir certaines...
17 ou vous avez l'intention de revoir, en fait de
18 faire la demande, on entend, du vingt pour cent
19 (20 %) puis des caractéristiques ou...

20 R. Je pense qu'on va vouloir traiter de l'ensemble des
21 caractéristiques et des conditions qui entourent le
22 cadre réglementaire à travers lequel on peut
23 contracter des volumes. Est-ce qu'on va changer les
24 choses? Je ne le sais pas. On pourrait revenir vous
25 voir puis vous dire, on pense que les

1 caractéristiques sont encore bonnes. Je pense au
2 vingt (20) ans, là. Le vingt (20) ans, toutes les
3 indications à l'heure actuelle sont à l'effet que
4 je pense que c'est les bonnes... c'est une bonne
5 durée. Mais sans présumer ce qu'on va faire, mais,
6 oui, on va faire le tour de ce jardin-là.

7 Q. **[35]** O.K. Donc, là, je comprends que... Puis, ça,
8 ça va avoir lieu, cet examen-là, dans un an
9 environ?

10 R. Oui.

11 Q. **[36]** Donc, on sait que, dans un an, on va revenir
12 sur ces questions. Puis je comprends que, dans la
13 décision prise dans le 4008, là, on a fixé une
14 balise volume dans la fameuse décision 2023-022,
15 là, celle qu'on cite beaucoup au paragraphe 199. Et
16 si la Régie disait, bien, non, c'est prudent de
17 maintenir une balise volume parce que si jamais il
18 y avait trop d'inventaires, puis on parle des
19 inventaires de plus de vingt-quatre (24) mois, à ce
20 moment-là, il faudrait intégrer cet inventaire-là
21 dans le réseau, puis ça pourrait affecter le tarif
22 GSR, puis ça pourrait donc avoir un impact négatif
23 sur le développement de ce marché-là. Donc, c'est
24 ça le risque contre lequel on se protège en portant
25 un regard sur la caractéristique volume. Donc, ce

1 risque-là, selon vous, selon Énergir, d'ici à ce
2 qu'on regarde encore les caractéristiques dans un
3 an, quelle est la probabilité, là, que ça se
4 matérialise ce risque-là puis que...?

5 Mme CAROLINE DALLAIRE :

6 R. Bonjour. Alors je vous dirais que, pour nous,
7 cette... bien ce risque-là, il est pratiquement nul
8 à toute fin. On sait que la façon dont l'inventaire
9 est géré étant... j'ai seulement l'expression
10 anglaise, « first in », premier arrivé, premier
11 sorti, merci, « first in, first out », fait en
12 sorte que les molécules s'écoulent et qu'elles ne
13 sont jamais là pour une durée très longue, là,
14 c'est quelques mois qu'elles demeurent en
15 inventaire puis ensuite elles sont injectées ou
16 livrées aux clients. Donc, étant donné cette façon-
17 là dont on gère l'inventaire il y a... le risque...
18 il n'y a jamais de risque zéro, là, mais je vous
19 dirais qu'il est très, très bas ce risque-là. Et
20 l'autre chose c'est que je vous dirais que cette
21 préoccupation-là, Énergir l'a. C'est pas seulement
22 la Régie qui l'a, Énergir l'a aussi et lorsqu'on va
23 contracter, on s'assure également de ne jamais se
24 retrouver avec un inventaire trop élevé. On a... on
25 n'aurait aucun avantage à procéder ainsi. On essaie

1 d'avoir le prix le plus bas du GNR. Si on se
2 retrouvait à devoir socialiser à ce moment-là avec
3 un inventaire plus grand que vingt-quatre (24)
4 mois, donc le surcoût associé à la molécule serait
5 réintégré dans le prix du GNR, donc effet à la
6 hausse du prix. Et ce serait une bien mauvaise
7 gestion de notre inventaire et de nos achats. Alors
8 on s'assure, nous, toujours à l'interne, quand un
9 nouveau contrat arrive, que cette situation-là
10 n'arrive pas. Alors je n'ai pas d'inquiétude du
11 tout que cette situation-là se présente.

12 Q. [37] O.K. Par curiosité, vous avez déjà eu - puis
13 ça c'est mon ignorance, là - un inventaire de plus
14 de vingt-quatre (24) mois que vous avez dû... non,
15 à date ça ne s'est pas produit. Puis vous dites que
16 vous gérez pour que ça ne se produise pas. O.K. Là,
17 maintenant on comprend que, bon, il y a deux
18 balises, là. Il y a la moyenne trois ans plus vingt
19 pour cent (20 %), puis si ça c'est excédé, alors à
20 ce moment-là il faut revenir à la Régie. C'est
21 excédé par quoi? Bien c'est excédé en ce moment,
22 là, c'est le maximum des contrats, donc si
23 l'injection maximale est prévue pour dans dix (10)
24 ans, bien c'est un maximum dans dix (10) ans, là.
25 Là, on irait vers un chiffre annuel, là, la

1 quantité contractée annuellement. Maintenant c'est
2 possible que - bien dites-moi, là, si c'est
3 possible, c'est une question, là - donc si cette
4 quantité contractée annuelle-là augmente dans le
5 temps, là, parce que le contrat est fait ainsi, et
6 puis que dans... pour l'année vingt trente-deux
7 (2032) on s'attend à ce que là la quantité
8 contractée annuelle soit plus grande
9 qu'aujourd'hui, là, il y a une injection
10 aujourd'hui ou l'année prochaine, mais... et là ça
11 excède, alors il s'agit... ce que je veux dire,
12 finalement ma question c'est : il s'agit que ça
13 excède seulement pour une année des quinze (15)
14 années à venir, si c'est un contrat sur quinze (15)
15 ans, que vous devez dès aujourd'hui venir demander
16 l'approbation. Ce serait ça la... ce serait ça le
17 concept.

18 M. VINCENT REGNAULT :

19 R. Absolument.

20 Q. **[38]** Donc, je comprends que... parce qu'on s'entend
21 que quand on a posé la question, la Régie, au mois
22 d'août dernier, là, c'était seulement ce maximum
23 cumulatif-là qu'on avait en tête, puis là bien
24 vous... vous revenez avec une proposition qui dit :
25 bien non, il faudrait aussi regarder la moyenne

1 trois ans plus le vingt pour cent (20 %). Puis bon
2 on se disait : bien peut-être que c'est pas requis.
3 Mais là on comprend ce matin que peut-être que
4 c'est requis parce que justement on va excéder. On
5 n'aura... on n'atteindra pas notre objectif
6 d'allégement réglementaire si on... bien j'aimerais
7 que vous... juste que... est-ce qu'on comprend
8 bien, là?

9 R. Oui, non, mais vous comprenez tout à fait puis si
10 jamais on peut toujours reprendre la présentation,
11 là, que j'ai utilisée lors de mon témoignage, mais
12 les années... les années critiques, il y a deux
13 années particulièrement critiques : les années deux
14 mille vingt-six/deux mille vingt-sept (2026-2027),
15 deux mille vingt-sept/deux mille vingt-huit (2027-
16 2028), où on a des marges de manoeuvre qui font en
17 sorte que parce qu'on doit aller chercher des... du
18 GNR des contrats, des volumes additionnels pour
19 atteindre notre cible de cinq pour cent (5 %), on
20 va dépasser les limites qui sont fixées pour deux
21 mille vingt... deux mille vingt-six/deux mille
22 vingt-sept (2026-2027), deux mille vingt-sept/deux
23 mille vingt-huit (2027-2028). Puis c'est pour ça
24 que... c'est pour ça qu'on vous propose... ce qu'on
25 vous dit c'est : si la Régie n'est pas d'accord à

1 prolonger le cadre réglementaire de la moyenne
2 trois ans plus le vingt pour cent (20 %), on ne
3 l'aura pas l'allégement parce qu'on n'aura pas
4 cette marge de manoeuvre-là sur ces deux années
5 bien précises.

6 Q. **[39]** O.K. Donc, aussi ce que vous nous demandez
7 c'est d'approuver l'équation. On sait que dans la
8 décision D-2023-022 vous aviez présenté une
9 équation, mais on a... on a approuvé des quantités.
10 C'est-à-dire le résultat de l'équation. Pour un
11 certain nombre d'années. Là, votre demande c'est
12 pas d'approuver des volumes pour un certain nombre
13 d'années, mais l'équation, c'est bien ça?

14 R. On peut donner des... ça peut être des volumes
15 aussi. Si la Régie préfère approuver des volumes
16 plus qu'une équation, on peut fournir des volumes.

17 Q. **[40]** O.K. Non, parce qu'une équation, bien, ça
18 évolue dans le temps ad vitam, tandis que... Bien,
19 des volumes, tant qu'on ne les a pas fixés, on n'en
20 a pas. Donc, je me demandais si c'était
21 l'établissement, la Régie arrivait à fixer des
22 volumes jusqu'en trente, trente et un (2030-2031).
23 Ça correspondrait un peu à votre demande?

24 R. Donc, en fait, puis à ce sujet-là, madame Dallaire
25 porte à mon attention la réponse d'Énergir à la

1 demande de renseignement 1.4 du GRAME. Et la
2 troisième... dans cette réponse-là, il y a un
3 tableau et à la troisième ligne du tableau, on voit
4 les volumes maximums en fonction de la moyenne
5 trois ans plus vingt pour cent (20 %) jusqu'en deux
6 mille trente, deux mille trente et un (2030-2031).

7 Q. [41] Oui. Même si on n'aime pas afficher parce
8 qu'on perd notre collègue, mais ce n'est pas grave,
9 dans ce cas-ci, juste pour être certains qu'on
10 comprenne bien. Donc, c'est la pièce...

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Je peux vous aider. Les mêmes chiffres se trouvent
13 dans la présentation qui a été faite ce matin dans
14 les diapositives.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ah...

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Il y a un tableau dans le bas.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Les mêmes chiffres...

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Et il y a une ligne avec les mêmes chiffres.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui. Alors, on va projeter la présentation de ce
25 matin. Donc, c'est...

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Si je comprends bien, Maître Regnault, ça serait
3 l'avant-dernière ligne où là... Si on va à la
4 dernière... Exactement... Si je comprends bien,
5 c'est l'avant-dernière ligne c'est-à-dire notre
6 méthode?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, ça serait l'avant-dernière ligne, ici, de
9 ce tableau-ci? O.K.

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Exact.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Qui va jusqu'en vingt trente et un, trente-deux
14 (2031-2032), trente-deux, trente-trois (2032-
15 2033)? Parfait. Donc, ça pourrait traduire,
16 cette ligne-là, la demande d'Énergir, puis
17 donner...

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Oui. Bon, parfait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est le résultat de la formule, puis on sait
22 que d'ici un an, de toute façon, on va revenir
23 à... O.K. Bien, je pense que ça fait le tour de
24 cette question-là.

25 Concernant l'approbation des trois

1 caractéristiques quand il n'y en a seulement
2 qu'une. Je connais votre recommandation. Là, il y a
3 des intervenants qui disent : « Bien, de toute
4 façon, si vous êtes pour déposer une preuve qui
5 couvre les trois caractéristiques, ça revient un
6 peu au même que techniquement, on n'en approuve
7 seulement qu'une.

8 Bien... Je ne sais pas si... Ce n'est peut-
9 être pas à vous qu'il faut demander de commenter ce
10 commentaire-là. Peut-être que c'est plutôt votre
11 avocat qui va répondre à ça.

12 Me PHILIP THIBODEAU :

13 O.K. Ça va me faire plaisir.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Je vais vous en parler tout à l'heure.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Donc, je vous remercie. Moi, ça fait le
20 tour de mes questions. Donc, ça fait le tour des
21 questions de la Régie, à moins que mes collègues
22 aient d'autres questions. Est-ce que vous avez
23 un réinterrogatoire, Maître Thibodeau?

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Non, pas de notre côté.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non? Bon, bien, dans ce cas-là, je vous remercie
3 beaucoup de vos présentations, témoignages, vos
4 réponses généreuses. Donc, vous êtes libérés.

5 M. VINCENT REGNAULT :

6 R. Simplement s'assurer que dans le livre qui va
7 parler de l'histoire de la Régie, on sera identifié
8 comme étant les premiers témoins...

9 Q. **[42]** O.K.

10 R. ... madame Dallaire aimerait ça être identifiée
11 comme étant la première témoin assermentée.

12 Q. **[43]** O.K.

13 R. Merci beaucoup.

14 Q. **[44]** La première, merci. Donc, Maître Obadia, est-
15 ce que votre...

16 Me GAËLLE OBADIA :

17 Oui. Madame la Présidente, est-ce que je pourrais
18 vous demander, peut-être, deux ou trois minutes,
19 simplement pour discuter avec mon témoin des
20 dernières réponses qui ont été obtenues à
21 l'instant?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Si je vous donnais dix (10) minutes
24 jusqu'à et cinquante (10 h 50), est-ce que ça
25 serait...

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Ça serait parfait, oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Donc, on se retrouve dans dix (10)
5 minutes, jusqu'à dix heures cinquante-cinq
6 (10 h 55).

7 Me GAËLLE OBADIA :

8 Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 (10 h 50)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Nous sommes de retour Maître Obadia.

17

18 PREUVE DE FCEI

19

20 Me GAËLLE OBADIA :

21 Rebonjour à toutes et tous. Monsieur Gosselin
22 serait disponible pour être assermenté.

23

24 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
25 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

1 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
2 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

3

4 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, dépose et dit :

6

7 INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA :

8 Q. **[45]** Monsieur Gosselin, bonjour. Merci de vous
9 rendre disponible. Il y a deux documents qui ont
10 été déposés dans le cadre de la présente audience.
11 Le premier est le mémoire de la FCEI, donc coté
12 C-FCEI-0052; puis le second document déposé
13 aujourd'hui est la présentation qui vient d'être
14 affichée à l'écran cotée C-FCEI-0055. Confirmez-
15 vous avoir participé à la préparation de ces deux
16 pièces?

17 R. Oui.

18 Q. **[46]** Puis acceptez-vous qu'elles soient déposées
19 pour valoir à titre de votre témoignage?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[47]** Je vous remercie. Je vous laisse la
22 présentation.

23 R. Merci beaucoup. Bonjour à la formation; bonjour aux
24 gens d'Énergir et à tous les autres participants.
25 Monsieur Regnault était le premier témoin dans la

1 nouvelle salle d'audience. Moi, je suis le premier
2 dans la nouvelle salle d'audience en mode hybride.
3 Il y a... Je ne serai pas très long. C'est un
4 dossier qui est quand même assez succinct. Mais il
5 y a un élément de la preuve sur lequel je veux
6 revenir un petit peu plus, qui est la question, là,
7 de la deuxième demande d'Énergir au niveau de la
8 formule.

9 En bref, les trois demandes qu'Énergir
10 formulait à la Régie dans le présent dossier, c'est
11 d'abord de modifier le mode de calcul de la
12 caractéristique de volume afin qu'elle prenne en
13 compte les volumes contractuels annuels devant être
14 injectés au cours d'une année donnée et non les
15 volumes maximaux. Ça, comme vous l'avez vu dans
16 notre preuve écrite, la FCEI ne s'objecte pas à ça.
17 Je pense que, effectivement, ça peut risquer
18 d'éviter de devoir se présenter devant la Régie
19 pour faire approuver les contrats à la pièce un peu
20 inutilement dans certains cas.

21 La deuxième demande, bien, c'est d'utiliser
22 la formule de la moyenne des seuils des années, les
23 trois années plus la marge de vingt pour cent
24 (20 %) comme caractéristique de volume au-delà de
25 l'année deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six

1 (2025-2026). Et puis c'est sur ça que je vais
2 revenir un petit peu plus à la diapositive
3 suivante.

4 Puis la troisième, c'est d'approuver
5 uniquement les caractéristiques qui excèdent les
6 limites fixées par la Régie lors de demandes
7 d'approbations de contrats spécifiques. Et sur ce
8 point-là, bien, je n'y reviendrai pas, mais
9 essentiellement ce qu'on écrit dans notre mémoire,
10 c'est simplement que, dans certains cas, on pense
11 que ça peut être effectivement approprié d'y aller
12 comme ça. Mais il pourrait y avoir des situations
13 où ça ne se prête pas bien. Et donc, on pense qu'il
14 serait préférable de laisser le soin à la formation
15 qui aura à traiter de ces dossiers-là de décider au
16 niveau procédural, dire, bien, est-ce qu'on demande
17 l'examen de toutes les caractéristiques ou
18 seulement de l'une des caractéristiques pour
19 approbation.

20 Et donc, pour revenir à ce que je disais,
21 donc à la diapositive suivante, on va aborder la
22 deuxième demande d'Énergir. D'abord, le premier
23 constat que la FCEI fait, puis monsieur Regnault
24 l'a confirmé ce matin, c'est que si la Régie
25 approuve cette demande-là telle quelle, ce que ça

1 veut dire en quelque sorte, c'est qu'Énergir
2 pourrait contracter dès maintenant tous les volumes
3 jusqu'à concurrence de la cible réglementaire de
4 deux mille trente, deux mille trente et un (2030-
5 2031) plus vingt pour cent (20 %). Donc, ça se
6 chiffre, je pense, à probablement quelque chose
7 autour de sept cent vingt millions de mètres cubes
8 (720 Mm3).

9 Monsieur Regnault nous a dit, ce n'est pas
10 notre intention d'aller signer des contrats qui
11 débuteraient en deux mille vingt-huit, deux mille
12 vingt-neuf (2028-2029) ou deux mille vingt-sept,
13 deux mille vingt-huit (2027-2028) pour la suite. On
14 n'a jamais pensé que c'était non plus l'intention
15 d'Énergir, là, dans ce cadre-là de faire ça.

16 Par contre, notre préoccupation n'est pas
17 seulement... elle n'est pas à ce niveau-là en fait,
18 là, c'est... elle est surtout liée au fait, je vous
19 dirais, qu'on est dans un... dans une situation
20 depuis quelque temps où on signe des contrats qui
21 apportent des volumes en deux mille... qui
22 commencent plus tôt que ça, en deux mille vingt-
23 trois/deux mille vingt-quatre (2023-2024), deux
24 mille vingt-quatre/deux mille vingt-cinq (2024-
25 2025), mais qui ont une incidence importante sur

1 les volumes contractés à plus long terme. Et c'est
2 là où on pense que si la Régie approuve les
3 caractéristiques demandées par Énergir, bien là on
4 va se trouver dans une situation où on est bien au-
5 delà de ce qui avait été envisagé quand les
6 caractéristiques ont été approuvées par la Régie en
7 deux mille... dans sa décision 2023-022, qui
8 portait de façon très claire, là, sur des volumes
9 jusqu'en deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six
10 (2025-2026). Donc, c'est très, très... c'est
11 limpide je vous dirais dans cette décision-là,
12 c'est... la Régie dit : nous, on a analysé des...
13 des données par rapport à deux mille vingt-
14 cinq/deux mille vingt-six (2025-2026). Notre
15 décision, elle porte sur ces... ces années-là puis
16 on... on pense pas qu'on a une preuve probante qui
17 nous permette de rendre une décision jusqu'en...
18 jusqu'en deux mille trente/deux mille trente et un
19 (2030-2031).

20 Puis, bon, ça on peut le voir à plusieurs
21 endroits, on peut le voir aussi au paragraphe 213,
22 que la Régie a dit : bien je veux réévaluer ma
23 marge de sécurité au dossier deux mille vingt-
24 six/deux mille vingt-sept (2026-2027). Et donc...
25 puis toutes les caractéristiques de volume de prix,

1 donc comme on l'a vu aussi un petit peu plus tôt
2 sont approuvées jusqu'en deux mille vingt-cinq/deux
3 mille vingt-six (2025-2026) et pas au-delà.

4 Donc, vraiment l'effet de ce qui est
5 demandé c'est essentiellement que là bien Énergir
6 pourrait dire : bien j'ai... je contracte des
7 volumes essentiellement qui couvrent tout le... ou
8 une grosse partie des besoins bien au-delà de deux
9 mille vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026)
10 et presque pour atteindre, à la limite, les cibles
11 ou même les dépasser, de deux mille trente/deux
12 mille trente et un (2030-2031).

13 Et c'est là où... où, dans le fond, nous,
14 on a une préoccupation parce qu'on a un cadre qui
15 permet de contracter beaucoup de volume au-delà du
16 cinq pour cent (5 %), mais on a des
17 caractéristiques approuvées qui... et une analyse
18 qui a été faite pour cinq pour cent (5 %) et un peu
19 plus.

20 Alors la Régie, ce qu'elle a approuvé dans
21 2023-022 c'est, dans le fond, le cinq pour cent
22 (5 %) puis elle a dit : je vais donner une marge de
23 manoeuvre de vingt pour cent (20 %) au-dessus de
24 ça, donc elle a permis un volume de trois cent
25 soixante-cinq millions de mètres cubes (365 Mm3) en

1 se disant : bien pour ce qui viendra après, pour
2 les volumes au-delà de ça, bien je pourrai
3 réévaluer, refaire le point, demander si mes
4 caractéristiques de prix, par exemple, ou de durée
5 ou autres sont encore valables puis aller de
6 l'avant ensuite par rapport à ça. Mais là, il y a
7 un risque assez important, à notre avis, qu'une
8 grande partie de tout ça soit escamotée puis qu'à
9 la limite, même si on rediscute de caractéristiques
10 de prix ou d'autres caractéristiques
11 éventuellement, là, pour les années au-delà... au-
12 delà du cinq pour cent (5 %), ça n'aura presque
13 plus d'effet parce qu'essentiellement une grande,
14 grande partie des volumes va déjà avoir été
15 contractée.

16 Et c'est préoccupant aussi pour nous dans
17 le contexte où ce que l'on constate à notre avis,
18 la caractéristique de prix moyen présentement
19 n'exerce pas vraiment une très grande contrainte
20 sur les prix qu'Énergir peut... auxquels Énergir
21 peut conclure des contrats.

22 Et donc, dans ce contexte-là... puis je
23 vais revenir... donc... puis le... dans le fond, on
24 est un petit peu dans une problématique, la raison
25 pour laquelle on a ce problème-là c'est parce que

1 ce qu'on constate c'est que les contrats qu'Énergir
2 signe présentent des montées en charge qui sont
3 importantes. Puis c'est peut-être ça qui n'avait
4 pas été envisagé ou pas à ce point-là à ce moment-
5 là. Et ce que ça fait, c'est que bien si on signe
6 des contrats qui ont des montées en charge
7 importantes, bien pour pouvoir rencontrer notre
8 besoin de deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-
9 six (2025-2026), bien nécessairement on se retrouve
10 à contracter des volumes significatifs au-delà de
11 cet horizon-là.

12 Ce matin, la présentation, monsieur
13 Regnault nous disait : « Bien, on va vous présenter
14 un nouveau contrat. » Puis ce qu'on voyait dans la
15 diapositive 5 de la présentation, c'est que ce
16 contrat-là amène en deux mille vingt-quatre, deux
17 mille vingt-cinq (2024-2025), quinze millions de
18 mètres cubes (15 Mm³). Puis sauf erreur, soixante-
19 six millions de mètres cubes (66 Mm³) à terme.
20 Donc, on est dans un facteur d'un à quatre.

21 Alors, c'est un facteur qui est même plus
22 important que le ratio entre le cinq pour cent
23 (5 %) en deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-
24 six (2025-2026) puis le dix pour cent (10 %) en
25 deux mille trente, deux mille trente et un (2030-

1 2031).

2 Donc, c'est très important comme montée en
3 charge. Puis en supposant qu'on signe des contrats
4 qui ont des montées en charge semblables pour
5 atteindre le cinq pour cent (5 %) en deux mille
6 vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026), il
7 manque, sauf erreur, là, je pense à peu près
8 quarante millions de mètres cubes (40 Mm3) en
9 supposant que ce contrat-là qu'on vous a présenté
10 ce matin serait approuvé puis que le US Venture est
11 approuvé et tout ça.

12 Tout ça pris en compte, je pense qu'il
13 resterait un quarante millions de mètres cubes
14 (40 Mm3) pour atteindre la cible deux mille vingt-
15 cinq, deux mille vingt-six (2025-2026) avec une
16 croissance.

17 Avec un facteur de charge qui présente un
18 profil semblable, ça voudrait dire qu'on
19 contracterait cent soixante millions de mètres
20 cubes (160 Mm3) de plus à terme, disons par exemple
21 pour deux mille trente, deux mille trente et un
22 (2030-2031), en présumant que la montée en charge
23 est complétée à ce moment-là.

24 Alors, ça nous amène à des volumes en deux
25 mille trente, deux mille trente et un (2030-2031)

1 qui sont très, très importants. Puis on se
2 rapproche, à la limite, de la cible de dix pour
3 cent (10 %) de deux mille trente, deux mille trente
4 et un (2030-2031). Puis il n'y a rien qui nous dit
5 qu'on ne pourrait pas même avoir des contrats avec
6 des montées en charge encore plus importantes.

7 Alors, on comprend bien la préoccupation au
8 niveau de l'allégement réglementaire. Puis le fait
9 que si on impose des contraintes en termes de
10 volume, bien, ça augmente le risque qu'on doive se
11 présenter.

12 Mais on est un petit peu tiraillé, je vous
13 dirais, parce que d'un autre côté, la manière dont
14 les choses se présentent, bien, essentiellement, on
15 est face une possibilité assez concrète que le jour
16 où on va vouloir réévaluer les caractéristiques des
17 contrats, notamment les caractéristiques de prix ou
18 la marge de manoeuvre, bien, on va être dans une
19 situation où finalement on pourra bien décider là-
20 dessus, mais ça n'aurait presque plus d'incidence
21 parce que la vaste majorité des volumes va déjà
22 avoir été contactée.

23 Donc, on va avoir contracté des volumes
24 dans un cadre où on a clairement, là, du côté de la
25 Régie... en tout cas, dans la décision D-2023-022,

1 statué que ces caractéristiques-là n'étaient pas à
2 livrer ou n'avaient pas été évaluées dans le cadre
3 d'un dix pour cent (10 %).

4 Donc, c'est comme si on vient, là,
5 extrapoler beaucoup, beaucoup sur le 2023-022. Puis
6 à la limite, c'est comme si on venait l'appliquer
7 sur le dix pour cent (10 %) cette décision-là à
8 toutes fins utiles.

9 Voilà, puis... Exactement, donc, c'est pour
10 ça qu'on pense que ça prend à quelque part, une
11 certaine limite sur les volumes au-delà des
12 résultats de la formule pour s'assurer que la Régie
13 puisse quand même exercer son rôle de surveillance
14 de ces contrats-là.

15 Et il faut chercher un certain équilibre
16 entre, bien, jusqu'à quel point on veut
17 l'allégement réglementaire. C'est sûr que si on
18 approuve ce qu'Énergir propose, ça amène beaucoup
19 d'allégements réglementaires, j'en conviens, mais
20 ça enlève aussi beaucoup d'encadrement, puis
21 surtout, comme je vous expliquais, dans un contexte
22 où qui pour nous est préoccupant dans le sens où la
23 décision D-2023-022 n'a pas... les caractéristiques
24 n'ont pas été prévues au-delà du cinq pour cent
25 (5 %) et où nous on observe que le prix moyen

1 des... la caractéristique de prix moyen est assez
2 peu contraignant.

3 Alors oui, cet équilibre-là, c'est un petit
4 peu la question qu'on s'est posée et, dans notre
5 preuve écrite, on en est arrivé à la conclusion que
6 le quatre cent quinze millions de mètres cubes
7 (415 Mm3) constitue un équilibre raisonnable parce
8 qu'il permettait à Énergir d'aller chercher...
9 d'aller chercher les volumes qui étaient
10 nécessaires pour atteindre le cinq pour cent (5 %),
11 en considérant qu'il y aurait une certaine montée
12 en charge également dans ces contrats-là pour
13 éventuellement permettre que ces contrats-là
14 puissent être conclus sans devoir se présenter
15 devant la Régie.

16 Mais là, bien ce qu'on apprend ce matin,
17 c'est sûr que si on se retrouve avec des montées en
18 charge qui sont beaucoup plus importantes, bien,
19 cet équilibre-là est un peu rompu. Alors où est le
20 bon équilibre? C'est très difficile à dire, là.
21 Bien, c'est sûr que pour nous, de permettre à
22 Énergir de, par exemple, d'aller à cinq cent
23 millions de mètres cubes (500 Mm3), on trouve que
24 c'est beaucoup, surtout dans le contexte où Énergir
25 nous dit : bien, dès l'année prochaine, je vous

1 reviens avec ma stratégie d'approvisionnement pour
2 le sept pour cent (7 %) puis le dix pour cent
3 (10 %).

4 Alors, on pense que le meilleur forum
5 pour reconsidérer les caractéristiques de volume,
6 bien ça serait en même temps qu'on est en train
7 d'évaluer la stratégie d'approvisionnement. Alors,
8 donc on pense qu'il doit y avoir quand même... on
9 ne peut pas aller trop loin dans cette limite de
10 volume là au présent dossier.

11 Alors, est-ce que quatre cent cinquante
12 millions mètres cubes (450 Mm3) serait plus...
13 serait dans un meilleur équilibre pour comme donner
14 une certaine flexibilité tout en conservant un
15 certain encadrement? Est-ce que le quatre cent
16 quinze (415) peut être également raisonnable malgré
17 le fait qu'à long terme on s'en approche beaucoup
18 potentiellement, en se disant : bien écoutez,
19 Énergir, peut-être que ça serait le moment d'aller
20 signer des contrats à plus court terme pour
21 répondre aux besoins de vingt-cinq/deux mille
22 vingt-six (2025-2026). Puis pour les volumes à plus
23 long terme, bien, on préfère attendre d'avoir fait
24 le point.

25 J'aimerais vous arriver avec une réponse

1 claire ce matin, j'en ai pas, mais je pense que ce
2 qui est important pour la FCEI, c'est qu'il y ait
3 quand même un équilibre qu'on garde une certaine
4 limite, là, sur ce que Énergir peut aller
5 contracter d'ici à ce qu'on ait le temps de se
6 repencher sur tout ça dans... avec plus
7 d'informations l'année prochaine. Et donc, voilà,
8 on se serait... je dirais, on s'en remet à vous,
9 mais c'est les préoccupations qu'on veut exprimer.

10 Cela étant dit, je voulais revenir un petit
11 peu sur une question qui a été abordée par maître
12 Obadia dans le contre-interrogatoire par rapport à
13 la caractéristique de prix. Maître Regnault nous a
14 confirmé qu'Énergir, quand il allait évaluer la
15 caractéristique de prix pour l'année deux mille
16 vingt-six/deux mille vingt-sept (2026-2027), allait
17 utiliser la caractéristique de prix moyen, pour
18 deux mille vingt-six/deux mille vingt-sept
19 (2026-2027), allait utiliser essentiellement le
20 vingt-cinq par gigajoule (25 \$/JG) en dollars de
21 deux mille vingt-deux (2022), inflationné jusqu'en
22 deux mille vingt-six/deux mille vingt-sept
23 (2026-2027). Et je pense que ça ne respecte pas la
24 décision que la Régie a rendue, la décision de
25 D-2023-022.

1 Si on retourne... je pense que c'est le
2 paragraphe... je n'ai pas le numéro, là, devant
3 moi, mais il me semble que c'était le paragraphe
4 247 de la décision. Je ne sais pas si on pourrait
5 l'afficher, mais ce qui est très clair à ce
6 paragraphe-là, à mon avis, c'est que la Régie n'a
7 pas approuvé de caractéristiques de prix en deux
8 mille vingt-six-deux mille vingt-sept (2026-2027).
9 Elle a approuvé, en deux mille vingt-cinq-deux
10 mille vingt-six (2025-2026) et il est entendu que
11 ce montant-là de deux mille vingt-cinq-deux mille
12 vingt-six (2025-2026), c'est en dollars réels de
13 deux mille vingt-deux (2022), donc, il va y avoir
14 l'inflation qui va s'appliquer pour établir ce que
15 sera ce montant-là en dollars de deux mille vingt-
16 cinq-deux mille vingt-six (2025-2026).

17 Mais ça n'implique pas qu'on peut prendre
18 ce vingt-cinq dollars du gigajoule (25 \$/GJ) puis
19 présumer que la Régie a approuvé essentiellement le
20 même prix pour deux mille vingt-six-deux mille
21 vingt-sept (2026-2027). Il n'y a rien, c'est un
22 vide. En deux mille vingt-six-deux mille vingt-sept
23 (2026-2027), il n'y a pas de caractéristiques de
24 prix moyen d'approuvées. Il n'y a rien qui dit que
25 la Régie, quand elle va réviser ces

1 caractéristiques de prix-là, elle n'aurait pas
2 choisi vingt-quatre dollars du gigajoule (24 \$/GJ)
3 ou vingt-six (26) et qu'on applique l'inflation.

4 Donc, à mon sens, là, au niveau juste
5 purement technique, là, au niveau juridique, il y a
6 un vide là et en fonction de ce qui est prévu par
7 la Régie dans sa décision, qu'il doit y avoir une
8 validation de la caractéristique de prix pour les
9 quatre années du Plan et donc, la dernière année du
10 Plan, c'est deux mille vingt-six-deux mille vingt-
11 sept (2026-2027). Je pense que dans l'état actuel
12 des choses, c'est impossible d'effectuer cette
13 validation-là pour Énergir.

14 Q. **[48]** Merci, Monsieur Gosselin. Donc...

15 R. Donc, ça complète ma présentation, je vous remercie
16 de votre attention.

17 Q. **[49]** Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Donc, on va passer aux questions à monsieur
20 Gosselin. Maître Paquet, du GRAME?

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Oui, je vous remercie, je n'aurai pas de questions
23 pour monsieur Gosselin.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Maître Neuman.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Quelques questions.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Q. **[50]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Dominique Neuman
5 pour le RTIEÉ dans ce dossier. Bonjour, Madame la
6 Présidente, Madame la Vice-Présidente.

7 Monsieur Gosselin, je voudrais savoir, est-
8 ce que vous êtes d'accord sur le principe,
9 indépendamment de l'application des autres
10 modalités que vous avez mentionnés maintenant, sur
11 le principe du fait que le volume, en fait, de la
12 nécessité ou non de faire approuver le volume, un
13 volume qui dépasserait un certain seuil, que sur le
14 principe qu'il serait logique d'évaluer ça par
15 rapport à la date d'injection plutôt que la date de
16 signature du contrat. Est-ce que vous êtes d'accord
17 avec ce principe-là?

18 R. Oui, ça, c'est le point numéro 1, si vous voulez,
19 c'est la demande numéro 1 d'Énergir, là, dans le
20 dossier.

21 Q. **[51]** Oui.

22 R. Et oui, ce que je disais tout à l'heure c'est
23 qu'effectivement, là, nous, on n'a pas de problème
24 avec ça.

25 Q. **[52]** O.K. Alors, donc, O.K. Alors, ça complète mes

1 questions, je vous remercie bien.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Maître Thibodeau.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU :

5 Q. **[53]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Peut-être
6 simplement une petite question de précision, là,
7 juste pour être sûr de bien comprendre, parce que
8 c'est par rapport au quatre cent quinze (415) de
9 seuil absolu, là, qui était proposé, puis je
10 comprends. Je veux être sûr parce qu'il y a eu des
11 nuances un peu ce matin, puis je veux être sûr
12 qu'on se comprenne bien.

13 Donc, compte tenu du tableau qui a été
14 fourni ce matin, là, où on voit, au fil des années,
15 les volumes qui augmentent, si on impose un seuil
16 de quatre cent quinze (415), ça, je comprends que
17 l'impact de ça, c'est soit qu'Énergir va devoir
18 revenir à la pièce pour ses prochains contrats ou
19 va devoir, pour atteindre son cinq pour cent (5 %),
20 signer des contrats de courte durée, donc, à prix
21 plus élevé généralement, mais donc signer des
22 contrats plus courte durée, pour pas que ça
23 n'impacte les volumes maximum des années
24 ultérieures?

25 R. C'est ça. En présumant, là, que le nouveau contrat

1 dout on nous a parlé ce matin, là, est conclu puis
2 tout ça, mais oui, effectivement, ça nous approche,
3 ça nous amène très près du... du quatre cent quinze
4 (415).

5 Q. **[54]** Oui.

6 R. Et ça pourrait effectivement avoir ça comme
7 conséquence.

8 Q. **[55]** O.K. Puis avec ces deux... deux options-là
9 est-ce que je comprends que c'est quand même la
10 recommandation du FCEI de maintenir le quatre cent
11 quinze (415) ou c'est un autre chiffre qui est
12 proposé par la FCEI?

13 R. Bien ce que... vous comprenez, on a appris ça ce
14 matin, là. Donc, ce que je disais tout à l'heure
15 c'était au fond que... essayer d'expliquer la
16 préoccupation de la FCEI, là, par rapport à tout
17 ça. Et on s'en remet à la Régie pour déterminer
18 quel serait le... le volume fixe qui devrait être
19 le bon, mais à notre avis ça en prend un.

20 Q. **[56]** Ça complète. Merci beaucoup, Monsieur
21 Gosselin.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Thibodeau. Maître Turmel, avez-vous
24 des questions? Bon, excusez. Maître Cardinal, j'ai
25 passé par-dessus vous.

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Il n'y a pas de problème, ça va, j'ai pas de
3 questions. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Turmel?

6 Me SIMON TURMEL, régisseur :

7 Ça va, j'ai pas de questions, merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Vous n'avez pas de questions. Maître Rozon?

10 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

11 Me LOUISE ROZON :

12 Oui, Louise Rozon pour la formation. Bonjour,
13 Monsieur Gosselin. J'aimerais peut-être avoir
14 votre... votre réaction. Ma collègue madame
15 Falardeau a posé quelques questions au témoin. En
16 ce qui a trait au risque que la situation... la
17 situation problématique, là, qui avait été
18 identifiée dans le... le cadre de la décision
19 D-2023-022 surviene, c'est-à-dire qu'Énergir
20 contracte trop de volume et que l'inventaire ne
21 puisse pas se liquider dans le délai de deux ans et
22 que là on se retrouve à augmenter le prix... le
23 tarif GSR, que ce risque-là est pratiquement nul.
24 Est-ce que vous êtes d'accord avec cette... cette
25 réponse-là qui a été donnée par Énergir ou vous

1 avez un autre éclairage à nous fournir?

2 R. Oui, bien enfin évidemment ça dépend comment
3 Énergir contracte, là, mais ça n'a jamais été
4 une... une préoccupation très importante pour la
5 FCEI. Je pense que le deux pour cent (2 %)...
6 pardon, le deux ans d'inventaire donne quand même
7 passablement de flexibilité. Puis même dans le
8 dossier 4008, là, je ne me souviens pas exactement
9 de la position qu'on avait prise, mais c'est pas...
10 c'est pas une préoccupation très importante. Notre
11 préoccupation c'est plus une préoccupation, pardon,
12 par rapport aux caractéristiques de prix, je vous
13 dirais. Parce que la question c'est pas... c'est
14 pas de savoir : est-ce qu'on va avoir besoin de
15 contracter des volumes jusqu'au dix pour cent
16 (10 %) ? Ça nous apparaît assez clair qu'on va
17 devoir le faire éventuellement.

18 Sauf que ces volumes-là sont encadrés par
19 des caractéristiques de prix qui ont été pensées
20 dans l'optique du cinq pour cent (5 %) en se disant
21 bien là après on va faire le point puis on va se
22 demander : comment est-ce qu'on ajuste ces
23 caractéristiques de prix-là pour les volumes qui
24 vont au-delà du cinq pour cent (5 %) ?

25 Et là bien, sous réserve, là, du dernier

1 point que j'ai abordé, qui est plus, là, technique,
2 sur le fait qu'il n'y a pas de prix, là, de
3 caractéristiques de prix moyen approuvées en deux
4 mille vingt-six/deux mille vingt-sept (2026-2027),
5 là, mais disons que ça mis à part, là, puis... la
6 préoccupation c'est de dire : bien est-ce qu'on...
7 est-ce que l'encadrement au niveau du prix qui va
8 être payé - et éventuellement ça peut aussi
9 impliquer toutes les questions d'attributs
10 environnementaux, là - est-ce que cet encadrement-
11 là est approprié encore? Puis est-ce que le jour où
12 on va finalement rendre une décision, où la Régie
13 rendra une décision sur ça? Bien il sera de toute
14 façon un peu trop tard parce qu'à cause des montées
15 en charge tous les volumes jusqu'au dix pour cent
16 (10 %) ou presque, là, auront déjà été contractés.

17 Donc, la préoccupation c'est pas qu'Énergir
18 ait contracté des volumes qui vont au-delà du cinq
19 pour cent (5%). La préoccupation c'est : est-ce
20 qu'on a le bon encadrement pour s'assurer que le
21 prix qu'on va payer pour ces volumes-là puis le
22 choix du type de produit aussi qu'on va acquérir
23 est adéquat?

24 Puis là, bien, c'est pour ça qu'on se
25 dit : Essayons de ne pas aller trop loin dans les

1 volumes, ce que j'appellerais post-cinq pour cent
2 (5 %) pour s'assurer qu'on a le temps de faire le
3 point sur l'ensemble des caractéristiques des
4 achats de GNR puis que ces achats-là, finalement,
5 soient encadrés par ce qui avait été prévu pour le
6 premier cinq pour cent (5 %), mais par ce qui sera
7 prévu après, à la lumière de ce qu'on aura vécu
8 puis de l'évolution de la situation.

9 Q. **[57]** O.K. Peut-être une dernière question. Dans le
10 fond, pour la FCEI, on comprend que ce n'est pas
11 certain qu'Énergir a nécessairement un incitatif
12 naturel à choisir les meilleurs contrats aux
13 meilleurs prix, là?

14 Comme madame Dallaire l'a souligné, ce
15 n'est peut-être pas nécessairement exact, selon
16 vous, que...

17 R. Euh...

18 Q. **[58]** Qu'il y aurait, même à court terme, un grand
19 risque, admettons, d'ici à un réexamen des
20 caractéristiques pour acquérir les cibles qui sont
21 beaucoup plus élevées? On parle du double, hein? Ça
22 fait que c'est quand même une grosse différence,
23 là, passer de cinq (5 %) à dix pour cent (10 %),
24 là. Mais à court terme, le risque, selon vous, il
25 serait trop grand qu'Énergir irait contracter, avec

1 les balises qui sont là, au niveau du prix, qu'il
2 choisirait des mauvais contrats, dans le fond?

3 R. Bien...

4 Q. [59] Parce qu'il aurait la chance de signer des
5 contrats à un meilleur coût? Dans le fond, la
6 balise, c'est un maximum? Évidemment, ils ne sont
7 pas obligés d'aller là? Bien, c'est ce qu'on
8 devrait comprendre de votre propos? Donc, c'est
9 pour ça qu'il faut qu'on les surveille davantage,
10 là, c'est ça?

11 R. Bien, je vous dirais que sur le principe,
12 effectivement, je ne suis pas convaincu sur la
13 question de l'incitatif naturel. Donc, je pense,
14 effectivement, qu'il y a un encadrement qui est
15 nécessaire parce que si on était convaincu qu'il y
16 a un incitatif, il n'y aurait pas de
17 caractéristique de prix, là, ça serait contracter
18 ce que vous voulez, essentiellement.

19 Donc, je pense qu'effectivement, il y a un
20 besoin d'encadrement au niveau des prix. Puis non,
21 je ne suis pas convaincu, je veux dire, au niveau
22 de... effectivement, des incitatifs.

23 Au niveau du risque, bien quel risque que
24 ça représente? C'est vrai qu'il y a une marge
25 importante entre le cinq (5 %) puis le dix pour

1 cent (10 %), mais comme je le mentionnais tantôt,
2 avec les montées en charge, contracter les cinq
3 pour cent (5 %) est susceptible de nous amener à
4 terme avec les mêmes contrats à dix pour cent
5 (10 %) ou presque.

6 Donc, le risque ne porte pas sur les
7 volumes qu'il nous manque pour atteindre juste le
8 cinq pour cent (5 %), il porte à la limite sur
9 beaucoup plus de volumes que ça, à cause des
10 montées en charge. Puis la caractéristique de prix,
11 comme on en parlait un petit peu plus tôt, la
12 décision D-2023-022, elle exige qu'elle soit
13 validée pour quatre ans, les quatre ans du Plan,
14 mais pas au-delà de ça.

15 Alors, on peut imaginer qu'il y aurait un
16 contrat avec un certain prix pendant les cinq
17 premières années, qui rencontrerait les
18 caractéristiques de prix approuvées par la Régie,
19 mais que sur des volumes importants après une
20 montée en charge, soit le prix est différent et
21 qu'il n'y ait pas d'encadrement.

22 Donc, je pense qu'effectivement il y a un
23 risque à simplement donner carte blanche. Je ne
24 veux pas prêter d'intentions, mais vous n'êtes pas
25 sans savoir non plus qu'Énergir est partenaire avec

1 des partenariats à la production du GNR. Puis
2 Énergir, également, dans le dossier 4008, a souvent
3 mis de l'avant que pour eux, bien, c'était très
4 important de participer au développement du marché
5 du GNR au Québec.

6 Et ce qui ressortait de là ou en tout cas
7 la perception qu'on en avait, c'était bien pour les
8 contrats au Québec, on essaie de payer ce qui est
9 nécessaire pour que les contrats se réalisent...
10 pour que les contrats se réalisent, mais si ce qui
11 est nécessaire est très élevé, bien on va payer le
12 prix très élevé. Donc, oui, on a des préoccupations
13 par rapport au prix qu'Énergir est prêts à payer
14 pour de l'approvisionnement en GNR, puis par
15 rapport à ça, mais aussi par rapport, comme je le
16 mentionnais, aussi par rapport à la nature du GNR
17 dans le contexte du RCP notamment, puis des
18 attributs environnementaux puis de comment tout ce
19 marché-là évolue.

20 Donc, comme... bien, comme vous le savez,
21 la valeur des attributs environnementaux peut
22 varier beaucoup d'un approvisionnement en GNR à
23 l'autre et contracter par exemple dès maintenant
24 des très forts volumes à long terme qui ont moins
25 de valeur en termes d'attributs environnementaux,

1 bien, a une conséquence potentielle à long terme
2 s'il n'est pas... bien, peu importe, là, qu'elle
3 soit encadrée ou pas, mais donc, c'est pour ça
4 que... pour essayer de répondre... fermer ma
5 réponse, là, oui, on est... on pense qu'il y a lieu
6 de quand même rester vigilant puis d'être préoccupé
7 que les prix payés soient dans le meilleur intérêt
8 à la clientèle.

9 Q. [60] Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Gosselin, je
10 n'ai pas d'autres questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [61] Bon, puisque... j'aime ça faire le tour du
13 jardin, m'assurer que je comprends bien, là. Donc,
14 ce que je comprends, c'est que si on attend à la
15 prochaine étude du plan d'approvisionnement, au
16 prochain plan d'approvisionnement, à la prochaine
17 cause tarifaire, d'après ce que je comprends, ce
18 que vous dites, c'est qu'il va être trop tard parce
19 qu'il va y avoir beaucoup de volumes, beaucoup de
20 contrats qui vont avoir été signés sur une longue
21 durée et puis là... ce n'est pas tellement que ces
22 volumes-là seraient excédentaires, c'est-à-dire ce
23 n'est pas tellement le risque, selon vous, ce n'est
24 pas celui qui est exprimé par la Régie dans sa
25 décision 022 mais... mais c'est que les prix vont

1 avoir été trop élevés même s'ils n'ont pas... les
2 prix n'ont pas excédé la balise du vingt-cinq
3 dollars (25 \$)?

4 R. Oui, les prix et en fonction notamment de la nature
5 aussi, comme je le disais, du GNR qui est acheté.
6 Donc, cette balise de vingt-cinq dollars (25 \$) là
7 que vous mentionnez, comme je le disais, elle a été
8 approuvée, validée jusqu'au cinq pour cent (5 %),
9 jusqu'à vingt-cinq/deux mille vingt-six
10 (2025-2026), mais pas au-delà, puis à ma
11 connaissance, il n'y a pas eu de réexamen du
12 bien-fondé de cette balise-là à date, ni dans le
13 dossier R-4008 ni dans celui-ci qui pourrait nous
14 permettre de conclure que, bien, elle est
15 applicable jusqu'au dix pour cent (10 %) par
16 exemple. Et dans la mesure où elle n'exerce plus
17 beaucoup de contraintes ou à peu près plus de
18 contraintes à notre avis, bien, effectivement,
19 c'est préoccupant.

20 Q. **[62]** Et donc, ça protégerait la clientèle
21 qu'Énergir ait à revenir devant la Régie pour
22 demander une approbation de ces contrats-là pour
23 qu'on puisse étudier l'ensemble des
24 caractéristiques si je comprends bien, puis je
25 comprends que les prix, ça serait une des

1 caractéristiques qui vous intéresserait d'étudier?

2 R. Bien, dans ce contexte-là, je pense que oui. Mais
3 comme on vous dit, c'est un équilibre selon nous
4 qu'il faut essayer de trouver, là, entre permettre
5 à Énergir à... pas devoir se présenter tout le
6 temps et laisser finalement un peu... donner carte
7 blanche, là, ce qui est à mon sens un peu ce
8 qu'Énergir demande.

9 Et puis aussi, bien, sachant qu'on en
10 rediscute... en tout cas, Énergir propose de
11 présenter sa stratégie d'approvisionnement au
12 prochain dossier tarifaire, je pense que c'est un
13 bon moment pour revoir aussi minimalement la
14 caractéristique de volume, et donc, sachant qu'on
15 parle ici de juste une année, d'imposer une limite
16 volumétrique, je pense que c'est tout à fait
17 raisonnable.

18 Q. **[63]** Merci beaucoup. Moi, je n'ai plus de
19 questions. Maître Turmel? Non. Donc, ça fait le
20 tour de nos questions. Je vous remercie de votre
21 témoignage et de vos réponses.

22 R. Merci.

23 Q. **[64]** Merci. Donc, vous êtes libéré. Maître Obadia,
24 merci. Avez-vous un réinterrogatoire, Maître
25 Obadia?

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Non, pas de réinterrogatoire.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie. Donc, on va passer à la preuve du
5 GRAME.

6

7 PREUVE DU GRAME

8

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Oui. Rebonjour, Madame la Présidente et Madame et
11 Monsieur les Régisseurs. Donc, notre témoin est
12 madame Moreau. Elle serait prête à être
13 assermentée, s'il vous plaît, Madame la Greffière.

14

15 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
16 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

17

18 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et
19 énergie, ayant une place d'affaires au 84, rue
20 Saint-Pierre, Chambly (Québec);

21

22 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, dépose et dit :

24

25

1 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Q. **[65]** Madame Moreau, c'est bien vous qui avez rédigé
3 la preuve du GRAME qui a été déposée sous la cote
4 C-GRAME-0040 ainsi que la présentation qu'on
5 retrouve sous la cote C-GRAME-0043?

6 R. Oui, c'est moi. Juste une petite note. Ce n'est pas
7 la bonne cote, je pense, qui... On a transmis une
8 version corrigée.

9 Q. **[66]** Oui, c'est ça. Si c'est possible, on a modifié
10 la présentation qui avait été déposée en tout début
11 de journée. Donc, la présentation modifiée qu'on
12 voudrait afficher, c'est celle qu'on retrouve sous
13 C-GRAME-0043 s'il vous plaît. D'ici la projection
14 de la présentation, Madame Moreau, est-ce que vous
15 avez des modifications à apporter à ces documents?

16 R. Oui, on a fait une petite erreur typo dans le
17 rapport du GRAME, qui est la pièce...

18 Q. **[67]** C-GRAME-0040.

19 R. C-GRAME-0040. En page 6 au tout début, on devrait
20 plutôt lire... c'est la première phrase en haut :
21 Le GRAME en conclut que la marge de sécurité devra
22 donc être réévaluée au dossier tarifaire deux mille
23 six, deux mille vingt-sept (2026-2027) au lieu de
24 deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026). C'est
25 tout.

1 Q. **[68]** Donc, ce serait de modifier à la deuxième
2 ligne deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six
3 (2025-2026) par deux mille six, deux mille vingt-
4 sept (2026-2027)?

5 R. Exact.

6 Q. **[69]** Très bien. Donc, vous acceptez ces documents
7 tels que modifiés pour valoir pour votre témoignage
8 à la présente audience?

9 R. Oui.

10 Q. **[70]** D'accord. Je vous laisse débiter votre
11 présentation.

12 R. Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame,
13 Monsieur les Régisseurs, et bonjour à tout le
14 monde. Il me fait plaisir au nom du Groupe de
15 recommandations et d'actions pour un meilleur
16 environnement de vous présenter nos principaux
17 commentaires, conclusions et recommandations. Donc,
18 je vous amène dès maintenant en page 3 s'il vous
19 plaît. Donc, la demande de modifier le mode de
20 calcul du maximum des volumes de GSR contractés. Je
21 vais peut-être commencer par vous exposer notre
22 préoccupation.

23 Ça recoupe beaucoup ce que monsieur
24 Gosselin vient de dire. C'est qu'on a une
25 préoccupation qu'Énergir puisse contracter des

1 contrats pour l'atteinte des cibles subséquentes
2 sans que soient analysées sur le fond les
3 caractéristiques des contrats de GSR à être
4 déterminés pour ces cibles-là.

5 Là, je fais un petit aparté en partant.
6 Après ça, je vous reviens avec ça. Et, ça, par
7 rapport à la nature des GNR, le GRAME est moins
8 préoccupé par le prix. Et vous nous avez entendu à
9 l'audience, à la précédente audience de ce dossier-
10 ci qu'on est préoccupé aussi par la provenance du
11 GNR, donc de la filière québécoise du GNR pour la
12 suite des cibles. On espère bien faire valoir nos
13 préoccupations au prochain dossier tarifaire pour
14 que, finalement, il y ait un changement de
15 direction par rapport aux volumes qui vont être
16 contractés pour la filière québécoise par rapport à
17 l'ensemble des volumes.

18 Donc, ça, c'est par rapport aux
19 préoccupations du GRAME. Excusez-moi! Par
20 rapport... L'autre élément qui pourrait être
21 modifié dans les caractéristiques, parce que ce
22 n'est pas nécessairement... On a un volume de prix,
23 normalement on pense logiquement que les prix vont
24 augmenter. Donc, si on approuve... Si on permet à
25 Énergir de conclure des contrats avec le prix

1 actuel, on ne devrait pas avoir de problème
2 logiquement. C'est un peu la direction qu'on
3 pourrait prendre.

4 Mais si on regarde un peu plus
5 attentivement ce qui se passe à l'Étape E du
6 dossier 4008, on constate qu'il y a une demande
7 d'intégrer la valeur des unités de conformité au
8 coût d'acquisition du GNR. Là, on sait
9 originellement que les prix maximums puis prix
10 moyens ont été déterminés sur la base totale des
11 coûts du GNR... du GSR. Donc, en incluant la valeur
12 des attributs, lorsque Énergir conclut des contrats
13 dans lesquels la valeur des attributs est incluse
14 dans le prix.

15 Et, là, à l'Étape E ce qu'Énergir demande,
16 c'est finalement d'appliquer la valeur nette, la
17 valeur nette du GSR. C'est ce qu'on en comprend. On
18 va voir ce qui peut arriver d'ici la fin du mois
19 d'octobre. Donc, pour nous ce que ça veut dire,
20 c'est que tous les contrats vont passer. Si c'est
21 un contrat qui coûte quarante-cinq dollars (45 \$)
22 mais que tu as quinze dollars (15 \$) de valeur à
23 cause d'une intensité de carbone très faible, bien,
24 finalement, ton contrat ne te coûte plus quarante-
25 cinq (45 \$), il te coûte trente dollars (30 \$).

1 C'est des chiffres hypothétiques, là.

2 Donc, nécessairement, il y a... Là ce qu'on
3 se pose la question, nous, on se pose comme
4 question, si la Régie accepte ces choses-là de
5 l'intégration des... puis le calcul de la...
6 d'ajuster le coût moyen, par exemple, d'acquisition
7 des contrats d'approvisionnement en GSR sur la base
8 de la nouvelle valeur, bien, là, ça veut dire que
9 peut-être qu'elle va modifier aussi les critères de
10 prix. Donc, il y aura lieu de se poser la question
11 sur les critères de prix. On ne peut pas garder le
12 prix comme il est si on le soustrait de sa valeur
13 des attributs.

14 Donc, ça se peut qu'il y ait des
15 changements aussi dans le prix. Le GRAME n'a pas de
16 préoccupation sur le coût d'achat. Mais je vous
17 soulignais simplement que, quand même, il y a
18 beaucoup de choses qui peuvent bouger. Il y aura
19 peut-être même une intégration d'une
20 caractéristique intensité de carbone. On sait que
21 certains intervenants l'attendent à l'Étape E.
22 Donc, il y a des choses qui s'en viennent. Puis,
23 là, de conclure en avance des contrats pour
24 atteindre la cible de sept (7 %) ou dix pour cent
25 (10 %) avant d'avoir passé par cette étape-là, on

1 pense que c'est... c'est préférable de ne pas le
2 faire.

3 Puis, là, on vous ramenait, je reviens à ma
4 page 3 ici. Peut-être soulever les raisons pour
5 lesquelles la Régie avait refusé cette demande-là
6 qui a été faite par Énergir à l'Étape D du dossier
7 4008-2017. Donc, elle l'a refusée parce que ça
8 introduit une complexité inutile et de
9 l'incertitude. Elle disait, vu l'obligation de
10 calculer le maximum de volumes selon les diverses
11 clauses aux contrats.

12 Donc, la Régie a misé sur autre chose. Elle
13 disait, bon, bien, on va regarder plutôt, au lieu
14 de faire ça, là, on va inclure une marge de
15 sécurité, on va calculer c'est quoi les volumes que
16 ça prend pour atteindre les cibles puis, après ça,
17 on va donner une marge de sécurité additionnelle à
18 ça pour avoir de la flexibilité. Donc, elle est
19 allée dans cette direction-là. Peut-être que ce
20 qu'on constate avec les propos d'Énergir, c'est que
21 peut-être que la marge de flexibilité n'est pas
22 suffisante. C'est peut-être dans cette direction-là
23 qu'il est préférable de regarder.

24 Pour nous, modifier ce mode de calcul-là,
25 ça ouvre la porte très grande à aller très loin

1 dans une direction avant une analyse sur le fond
2 des caractéristiques des contrats de GSR. Puis on
3 sait que c'est quand même imminent... De mon
4 souvenir, c'est déposé quand c'était une Phase 1,
5 une phase préliminaire, c'est déposé en mars, là,
6 donc en mars deux mille vingt-quatre (2024) ça va
7 commencer assez tôt. Si Énergir veut aller plus
8 vite dans cette direction-là il pourrait présenter
9 une Phase 1. C'était une suggestion du GRAME de
10 faire cette étape-là tout d'abord pour avoir une
11 décision plus rapide.

12 Donc, on va un petit peu dans... J'écoutais
13 monsieur Gosselin et sur le fond, sur la pensée on
14 va dans la même direction, c'est notre
15 préoccupation. Et peut-être qu'on... on suggère...
16 on a suggéré un autre moyen pour y arriver, c'est-
17 à-dire refuser la demande de modification du
18 calcul. Donc, là, on serait certain que ça va pas
19 arriver, donc ils ne vont pas pouvoir acheter des
20 volumes plus tard. Et là, la FCEI propose plutôt
21 une... de fixer une limite. Mais donc... mais
22 c'est... je voulais vous... vous soumettre que
23 c'est... on a la même préoccupation par rapport à
24 ça.

25 Donc, je vous amène à la prochaine... la

1 prochaine page. Donc, là dans... dans notre rapport
2 on recommandait de ne pas approuver cette
3 proposition-là d'augmenter dès maintenant les
4 volumes maximums. Et la raison pour laquelle on
5 faisait ça, c'est pas parce qu'on est contre
6 l'augmentation des volumes selon les cibles. Parce
7 que c'est pas mal ça qui va arriver, là, si Énergir
8 déposait ça au prochain dossier tarifaire. À un
9 moment donné il va falloir penser à atteindre les
10 prochaines cibles puis aller dans cette direction-
11 là. Puis c'était quand même raisonnable comme
12 demande.

13 Mais la raison pour laquelle on demandait
14 d'attendre c'est qu'on s'est dit : bien si... si
15 la... si le tarif GNR est réduit de la valeur des
16 unités de conformité, parce qu'eux vont être
17 offerts pour un achat séparément, bien à ce moment-
18 là ça risque d'augmenter l'attrait du GNR. Donc, ça
19 peut... pourrait peut-être influencer finalement
20 sur les volumes à contracter.

21 Alors on se posait la question, on se
22 disait : mais peut-être que c'est mieux d'attendre
23 de regarder qu'est-ce qui va arriver avec l'étape
24 E, puis peut-être qu'Énergir pourra nous arriver
25 peut-être... peut-être que le... mais finalement,

1 après avoir réfléchi, excusez-moi, au prochain
2 dossier tarifaire, ça va peut-être être un peu tôt
3 pour Énergir pour évaluer la montée de la demande
4 en achat volontaire de GSR, donc... puis ça
5 n'empêcherait pas Énergir de revenir une année
6 subséquente en disant : bien là on a beaucoup de
7 demande puis nos volumes maximaux pourraient
8 dépasser finalement nos cibles réglementaires parce
9 qu'on a une demande pour l'achat de GSR.

10 Donc on a modifié, on est quand même
11 sensible aux arguments d'Énergir, puis on s'est
12 toujours positionné qu'il faut atteindre notre
13 cible de cinq pour cent (5 %), donc on ne s'oppose
14 pas à cette proposition évidemment sous réserve de
15 notre position sur la demande de modification du
16 mode de calcul.

17 Et là en écoutant encore les échanges,
18 juste juste avant ma présentation, est-ce que
19 finalement les volumes qui sont demandés seraient
20 suffisants pour atteindre leur cible? On n'a pas
21 fait de calcul là-dessus, est-ce que finalement ça
22 serait suffisant sans avoir la première proposition
23 pour qu'ils puissent atteindre leur cible de cinq
24 pour cent (5 %), on n'est pas en mesure de vous
25 répondre mais on va laisser à la Régie le soin de

1 déterminer s'il y aurait moyen, si ça serait
2 nécessaire d'aller un peu plus loin pour le maximum
3 de volume.

4 Évidemment le troisième élément qui est sur
5 cette page-là, donc on est d'accord d'étudier ces
6 choses-là et Énergir nous a dit justement qu'il
7 voulait étudier la marge de sécurité au prochain
8 dossier tarifaire donc est favorable à avancer
9 rondement dans cette direction-là.

10 Donc je vous amène à la dernière page. Là
11 je ne vais pas tout reprendre parce que j'ai
12 expliqué un peu au milieu, dans le cadre de l'Étape
13 E, mais on a retourné ça un peu de tous les côtés.
14 On n'était pas convaincu que ça n'aurait pas
15 d'impact sur la décision à rendre d'avoir approuver
16 la caractéristique qui sort des caractéristiques
17 approuvées à l'Étape D.

18 Là, on se posait la question. C'est pour ça
19 qu'on vous a mis ça là, l'Étape E, mais c'est
20 possible que ça change bientôt. Puis là, on en a
21 beaucoup sur la table. On veut pouvoir contracter
22 beaucoup plus tard et là, on pourrait se retrouver
23 avec seulement la limite de volume qui est
24 dépassée. Mais peut-être qu'entre-temps on va avoir
25 une modification du prix si on intègre la valeur

1 des UC.

2 Là, on comprend bien qu'Énergir à l'Étape
3 E, ne demande pas de modifier les limites, mais
4 dans le fond, c'est presque ça mais d'une autre
5 manière. On comprend que si on calcule juste la
6 valeur nette du GSR, donc on enlève la valeur
7 d'unité de carbone, bien ça coûte moins cher,
8 c'est-à-dire que le prix du contrat est moins cher,
9 donc il passe beaucoup plus facilement.

10 C'est pour ça qu'on vous dit : Même si on
11 ne change pas la limite, peut-être que la Régie va
12 la changer. Puis là, si on contracte tous en
13 avance, bien là, on a un problème avec ça. Bien, on
14 a regardé ce que la FCEI disait dans son rapport
15 qui disait que c'est plus prudent de laisser le
16 soin à la formation assignée à chaque dossier de
17 déterminer les caractéristiques qu'elle souhaite
18 permettre l'examen. On trouve que ça fait du sens.

19 Puis on regardait aussi ce que le RTIÉE
20 vous a prononcé. Donc, il disait que... C'est la
21 pièce C-RTIÉE-0061 en page 17 du PDF. Donc, il
22 disait que ça pourrait amener de la confusion quant
23 à un réel changement dans le processus. Ça pourrait
24 alourdir le processus réglementaire, donc par
25 rapport à des injections au GNR.

1 Et on sait comment ça peut être pointu si
2 on analyse seulement un des sujets, il peut y avoir
3 d'autres sujets qui sont exclus. Je veux dire qu'à
4 l'instar de la FCEI puis le RTIEÉ, on pense que
5 finalement, ça serait... On n'est pas convaincu que
6 c'est opportun de revoir la pertinence d'approuver
7 les points en caractéristiques des contrats
8 d'approvisionnement, c'est-à-dire de...

9 Excusez-moi, je ne veux pas... euh... dire
10 le contraire de ce que je veux dire, là. Donc, on
11 n'est pas convaincu que la proposition fait du sens
12 et que ça va vraiment apporter de l'allégement
13 réglementaire.

14 Évidemment, si la Régie souhaitait examiner
15 plus en détail qu'est-ce qui pourrait être les
16 impacts. On a essayé de faire l'exercice, mais ce
17 n'est pas un exercice qui est simple et qui demande
18 beaucoup d'hypothèses. On pourrait le faire après,
19 finalement, l'Étape E, une fois qu'on va avoir tout
20 entre les mains pour voir si, une fois qu'elle a
21 les nouvelles caractéristiques, peut-être qu'ils ne
22 bougeront plus à ce moment-là, peut-être que ça
23 sera plus pertinent d'avoir une telle approche.
24 Mais nécessairement c'est prématuré dans le
25 contexte de l'Étape E qui est en cours.

1 Alors, ça complète mes représentations. Je
2 vous remercie beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Madame Moreau. Donc, on passera aux
5 questions des intervenants, Maître Obadia?

6 Me GAËLLE OBADIA :

7 Non, pas de questions. Je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie. Maître Neuman, vous n'avez pas
10 de questions?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Non.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 La Régie? Maître Thibodeau?

15 CONTRE-INTERROGÉE Me PHILIP THIBODEAU :

16 Ça va être rapide, je vous rassure. Le lunch s'en
17 vient, je vais y aller rapidement.

18 Q. **[71]** Bonjour, Madame Moreau.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[72]** Peut-être une petite question de clarification
21 pour être sûr que je comprenne bien. Est-ce que je
22 comprends que la recommandation principale du
23 GRAME, c'est donc de ne pas changer la méthode qui
24 a été approuvée par la Régie dans le cadre de
25 l'Étape D, mais d'augmenter le volume maximum de

1 trois cent soixante-cinq millions de mètres cubes
2 (365 Mm3) qui a été fixé pour l'année vingt vingt-
3 cinq (2025)? Est-ce que je comprends bien?

4 R. Bien, nécessairement, le volume, je pense que comme
5 vous le proposez, là, c'est-à-dire de tout de suite
6 intégrer finalement la progression des cibles dans
7 ce que vous allez... Là, il faudrait que je regarde
8 votre tableau. Oui, je ne veux pas me tromper.

9 Là, je pourrais relancer la question :
10 Est-ce que le volume qui est demandé pour vingt-
11 cinq/deux mille vingt-six (2025-2026) est différent
12 quand que vous demandez de...? Je ne vous...

13 Q. **[73]** Effectivement. Bien, au besoin, on pourrait le
14 mettre, mais effectivement, pour Énergir, il y a
15 une progression, là...

16 R. Oui, c'est ça.

17 Q. **[74]** ... espacée. Donc, Énergir, selon sa
18 proposition, on garde le seuil de... bien, le
19 volume maximal de trois cent soixante-cinq millions
20 de mètres cubes (365 Mm3) qui a été fixé par la
21 Régie pour l'année vingt-cinq/deux mille vingt-six
22 (2025-2026), et pour les années suivantes, il y a
23 une...

24 R. Oui.

25 Q. **[75]** ... il y a une progression. Puis ce que

1 j'essaie de comprendre c'est le GRAME, est-ce que
2 vous proposez de modifier le trois cent
3 soixante-cinq (365) de l'année deux mille
4 vingt-cinq (2025) ou d'ajouter d'autres paliers, un
5 peu comme on propose, pour les années suivantes?

6 R. On vous propose d'y aller avec les paliers, parce
7 qu'il va falloir y aller... nécessairement, il va
8 falloir atteindre nos cibles, donc il va falloir
9 commencer à progresser dans cette direction-là. On
10 peut l'approuver... on pense qu'il n'y a pas
11 d'objection de l'approuver tout de suite que de
12 l'approuver dans... au prochain dossier tarifaire,
13 là, dans six mois, là, ça ne change pas
14 grand-chose, sauf qu'on... on vous écoutait et on
15 écoutait finalement le... parce que votre première
16 proposition vous permettrait d'acheter en avance,
17 de commencer à les acheter avant parce que s'ils
18 sont... s'ils sont injectés plus tard, mais
19 peut-être que votre cible... c'est-à-dire que votre
20 maximum pour l'année deux mille vingt-cinq/vingt-
21 six (2025-2026) ne serait probablement pas
22 suffisant, parce que quand vous signez des
23 contrats, ils sont injectés plus tard.

24 Donc, c'était ça votre... C'était ça que...
25 Nous on n'a pas analysé en détail par rapport aux

1 contrats que vous avez puis c'est quoi... c'est
2 quoi le maximum que vous avez besoin pour atteindre
3 votre cible considérant... tout ce que la FCEI a
4 fait, là, vous proposez un volume plus élevé, donc
5 il faut se pencher sur c'est quoi votre besoin pour
6 atteindre votre cible, là, considérant ces
7 problématiques-là vous avez soulevées.

8 Q. **[76]** O.K. Puis je suis désolé si c'est moi qui est
9 lent pour comprendre, là...

10 R. Bien peut-être moi aussi.

11 Q. **[77]** ... vous me corriger sans problème. Est-ce que
12 je comprends pour les... donc, pour les années
13 subséquentes à vingt-vingt-cinq (2025), les seuils
14 qu'Énergir propose de... des montants maximum
15 qu'Énergir propose de fixer, c'est en tenant compte
16 justement de l'année d'injection qui est prévue
17 dans chaque contrat? Vous, ce que vous recommandez
18 à la Régie d'approuver, c'est-à-dire par palier,
19 passé vingt-vingt-cinq (2025), est-ce que c'est
20 également en fonction des volumes d'injection
21 prévus à chaque année pour chaque contrat...

22 R. Oui.

23 Q. **[78]** ... ou c'est... Oui. Oui.

24 R. Oui, oui, c'est ça, la...

25 Q. **[79]** ... donc, c'est détaché de...

1 R. Oui, c'est ça, nous... c'est ça qu'on... Je ne sais
2 pas si la présentation c'était assez clair. Je veux
3 juste revoir. Que c'était sous réserve de notre
4 position sur la demande de modification du mode de
5 calcul, donc... en page 4.

6 Q. **[80]** Et donc, est-ce que je résume bien votre... je
7 ne veux pas faire dire des choses que vous ne
8 voulez pas.

9 R. Non, allez-y.

10 Q. **[81]** Est-ce que je résume bien votre position en
11 disant que vous êtes d'accord avec l'approche qui
12 est proposée par Énergir, c'est-à-dire d'y aller en
13 fonction des années d'injection et d'établir des
14 volumes progressifs au-delà vingt-vingt-cinq
15 (2025), mais sans nécessairement vous prononcer sur
16 quel est le volume exact que la Régie devrait
17 approuver, vous le laissez à la discrétion de la
18 Régie? Est-ce que je résume bien votre position.

19 R. Bien, là je ne suis pas certaine de bien comprendre
20 ce que vous...

21 Q. **[82]** Je vais... bien, je vais peut-être reformuler.
22 Je comprends que vous dites que passé vingt-vingt-
23 cinq (2025), vous demandez à la Régie de fixer des
24 nouveaux volumes maximum. Donc, au-delà du trois
25 cent soixante-cinq millions de mètres cubes

1 (365 Mm3) qui a été fixé par la Régie pour l'année
2 vingt-vingt-cinq (2025), et je comprends que vous
3 demandez également à la Régie de tenir compte, dans
4 l'atteinte de ces volumes maximum là, non pas du
5 volume maximum prévu à chaque contrat dès l'année 1
6 de signature, mais vraiment en fonction de l'année
7 d'injection qui est prévue au contrat à chaque
8 contrat, comme le propose Énergir?

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Q. **[83]** Madame Moreau, je pense que votre micro est
11 fermé.

12 R. Excusez-moi. Merci beaucoup, Maître Paquet. On
13 pense qu'il y aurait des solutions alternatives à
14 votre proposition de considérer les volumes
15 contractuels au cours de l'année où ils vont être
16 injectés. Donc, c'est un peu le contraire qu'on
17 vous dit, on vous dit de... on demande plutôt le
18 statu quo à cet effet-là, puis on se pose la
19 question : est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un
20 autre moyen pour pallier à certaines de vos
21 problématiques qui... donc, la révision par exemple
22 de... peut-être que la marge de sécurité n'est pas
23 suffisant flexible, là, les volumes ne sont pas
24 suffisamment flexibles pour atteindre votre
25 première cible.

1 Notre préoccupation majeure, c'est que,
2 nous, on doit analyser sur le fond les
3 caractéristiques qui vont être déterminées pour les
4 cibles de sept pour cent (7 %) et dix pour cent
5 (10 %), puis ce n'est pas fait. Donc, avec ce que
6 vous proposez, on est inquiets justement un peu
7 comme ce que la FCEI a indiqué que des montants à
8 charge, pour reprendre ses termes, de GNR en deux
9 mille vingt-huit (2028) qui sont déjà prévus en
10 deux mille vingt-quatre (2024), alors que les
11 caractéristiques n'auront pas été approuvées. Donc,
12 les contrats auraient été approuvés, mais pas les
13 caractéristiques pour la fin de ces cycles-là.

14 Donc, on cherchait un moyen de vous aider à
15 atteindre votre cible et de ne pas trop limiter la
16 progression de votre montant à charge, parce que ce
17 n'est pas facile, il y a des grandes marges à
18 faire. Cinq à sept, c'est cette grande marge. Après
19 ça, sept à dix (10), alors d'autres grandes marges
20 à faire. Donc, ce n'est pas simple, là, pour vous
21 et on le comprend. Donc, c'est pour ça que je
22 disais, après vous avoir fait savoir qu'on est
23 d'accord que vous bougiez tout de suite vers des
24 volumes maximaux pour les années subséquentes à
25 deux mille vingt-cinq-vingt-six (2025-26), peut-

1 être qu'entre-temps, il sera nécessaire d'en
2 rajouter, de rajouter des volumes d'ici un an ou
3 deux.

4 Parce que finalement, entre vous puis moi,
5 de douze (12) à dix-huit (18) mois, ce n'est pas un
6 gros problème pour le GRAME d'avancer, c'est un peu
7 ce que vous aviez indiqué dans votre preuve, mais
8 ça pourrait aller beaucoup plus loin que ça, donc,
9 c'est ça qu'on est inquiets, c'est qu'on n'a pas de
10 balises, là, c'est-à-dire qu'on donne, j'allais
11 dire l'expression « un chèque en blanc » allez-y,
12 donc, ce n'est pas encadré. Donc, c'est ça qui nous
13 cause un problème. Puis là comment l'encadrer? On
14 n'a pas fait de proposition d'encadrement mais le
15 FCEI en a fait un. C'est pour ça qu'on disait :
16 bien on va s'en remettre à la Régie pour déterminer
17 un encadrement là-dessus.

18 Nous autres, on s'y prenait un peu
19 différemment que la FCEI, bien...

20 Q. **[84]** Parfait, j'ai peut-être une dernière question.

21 R. Oui.

22 Q. **[85]** Ou vous pouvez compléter, si jamais ce n'était
23 pas complété.

24 R. O.K. Puis là, la première proposition, si on
25 modifie le mode de calcul maintenant, c'est qu'on

1 va être pris avec tout le temps, là. T'sais, il
2 faut penser à ça, là, puis une fois que ça va être
3 fait, là, ça va être ça qui va être sur la table,
4 et là, renverser ça plus tard pour les bancs
5 subséquents, bien ils vont être pris avec cette
6 décision-là, puis ils vont devoir toujours calculer
7 à chaque contrat, finalement, quand ils vont faire
8 faire les suivis, les volumes maximaux selon les
9 différentes clauses, quand est-ce que ça va
10 rentrer, puis tout ça, c'est un peu ça que...
11 voilà.

12 Q. **[86]** Parfait. Ma dernière question, puis je vous
13 laisse partir pour le lunch après, c'est promis.
14 Vous avez, parce qu'on a vu effectivement dans
15 votre mémoire, les préoccupations du GRAME puis un
16 peu... juge que c'était des plus safe d'attendre,
17 là, c'est-à-dire la décision sur l'Étape E et la
18 décision de la prochaine cause tarifaire, d'ici la
19 fin vingt vingt-quatre (2024) pour se prononcer,
20 donc, de ne pas autoriser ce qu'Énergir propose
21 aujourd'hui.

22 Le cas échéant, si la Régie suit cette
23 approche-là, est-ce que je comprends que dans les
24 prochaines semaines ou les prochains mois, quand
25 Énergir va déposer des demandes d'approbation à la

1 pièce de contrat, la position du GRAME va être la
2 même, c'est-à-dire qu'il y aurait lieu de ne pas
3 autoriser ces contrats-là d'ici à ce qu'il y ait
4 une décision qui soit rendue, par exemple, sur la
5 prochaine cause tarifaire où il va y avoir une
6 analyse plus au fond des caractéristiques?

7 R. Nécessairement, on va regarder la demande d'abord.
8 On va voir s'il y aurait des préoccupations dans
9 cette demande-là et le cas échéant, on pourrait
10 être en faveur ou en défaveur, mais, je ne sais pas
11 si ça répond à votre question. On n'est pas en
12 défaveur de votre montée en charge. On vous disait,
13 peut-être vous avez besoin d'une marge un peu plus
14 élevée que celle qui vous était accordée puis de
15 l'établir, on ne s'est pas prononcé sur une marge
16 plus favorable que celle qui était accordée. Donc,
17 l'idée, ce n'est pas de vous mettre des bâtons dans
18 les roues pour atteindre vos cibles. Je pense que
19 c'est important de les atteindre. On est conscients
20 que ce n'est pas simple, là, pour vous, de trouver
21 des bons contrats puis les amener sur la table,
22 mais, là, il y a beaucoup de choses comme
23 l'intensité de carbone, puis la distinction entre
24 les contrats, là, ça va devenir un peu plus...
25 l'analyse des contrats va nécessiter un regard un

1 petit peu plus approfondi sur, par exemple, ces
2 éléments-là. C'est pour ça qu'on... bien voilà, je
3 ne sais pas si ça répond à votre question.

4 Q. **[87]** Ça répond bien. Je vous remercie beaucoup, ça
5 complète mes questions, Madame la Présidente.

6 R. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci, Maître Thibodeau. Passons aux questions de
9 la Régie.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Je n'aurai pas de questions, merci.

12 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Turmel?

15 Me SIMON TURMEL, régisseur :

16 J'ai pas de questions. Merci, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Rozon?

19 Me LOUISE ROZON :

20 Pas de questions, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[88]** Bon, juste une question. Bonjour, Madame
23 Moreau.

24 R. Bonjour.

25 Q. **[89]** Donc, bien la FCEI avait une position qui

1 rejoignait la vôtre dans ce sens qu'elle jugeait
2 que l'approbation des... bien de permettre à
3 Énergir de contracter sans venir faire approuver
4 ses contrats, à la pièce, là, ça pouvait avoir une
5 incidence sur le prix. Parce que la caractéristique
6 « prix », comme vous l'avez fait valoir dans votre
7 présentation, devient non contraignante à cause de
8 la prise... bien dépendamment de ce qui va se
9 passer dans le 4008, mais pourrait devenir non
10 contraignante. Donc, le risque pour... aux yeux de
11 la FCEI c'est au niveau du prix. Parce que la
12 caractéristique « prix » deviendrait tellement peu
13 contraignante, qu'il pourrait y avoir... t'sais,
14 des contrats dont le prix serait moins avantageux.
15 Le risque c'est au niveau du prix. Pour le GRAME,
16 aux yeux du GRAME, avec vos intérêts à vous, le
17 risque, quel est-il?

18 R. Ça, c'est par rapport à la demande pour
19 l'approbation à la pièce, je veux dire pour les
20 trois caractéristiques ou...?

21 Q. **[90]** Bien ce que la FCEI nous dit c'est que bien
22 c'est risqué, là, de permettre à Énergir de ne pas
23 venir chercher approbation...

24 R. Pour les trois caractéristiques en même temps.

25 Q. **[91]** ... des contrats à la pièce. Parce que c'est

1 ça, parce que le prix des contrats pourrait être
2 trop élevé. Donc, la FCEI, monsieur Gosselin nous a
3 dit : c'est le prix qui nous inquiète, nous. Nous,
4 la FCEI, c'est le prix. Vous, le GRAME, qu'est-ce
5 qui vous inquiète? Vous dites que c'est prématuré,
6 c'est risqué, c'est... mais c'est quoi le risque
7 que vous voyez, vous?

8 R. Bien... mais j'essaie de vous répondre, mais ma
9 réponse va être différente si... si c'est un risque
10 par rapport à une approbation à la pièce en
11 attendant finalement de... d'augmenter les volumes,
12 par exemple, pour atteindre les cibles quand on
13 est... t'sais, entre-temps, là, s'ils sont obligés
14 de continuer parce qu'on... parce qu'on ne modifie
15 pas le mode de calcul, donc on est obligé de bien
16 se présenter parce que les volumes dépassent. Donc
17 là... là, il y a une obligation de venir se
18 présenter là et... Nous, ce qu'on faisait valoir
19 c'est que... bon, premièrement, la question pour
20 l'Étape E ce qu'on vous dit c'est prématuré parce
21 que si on accepte des contrats en... pour deux
22 mille vingt-huit (2028) à des prix finalement qui
23 vont être beaucoup élevés que... que... je vais
24 finir par faire le lien. Je m'excuse. Mais... mais
25 nécessairement c'est... c'est ce qu'on me disait

1 que c'est prématuré de revoir ça maintenant, tant
2 qu'on n'a pas tout entre les mains. Ça, c'était un
3 exemple finalement, parce que les... la
4 caractéristique prix va changer. Il risque d'y
5 avoir une caractéristique intensité de carbone. Il
6 va peut-être y avoir une autre caractéristique.
7 Nous autres, on l'espère.

8 Nous, ce qu'on... ce qu'on mise c'est
9 évidemment l'ajout de... d'une caractéristique sur
10 le... peut-être une cible pour atteindre du GNR qui
11 proviendrait de la filière québécoise. Donc, quand
12 on va avoir tout ça entre les mains, on va être
13 capable de se dire : bon bien là maintenant que
14 tout est ciblé... parce que là c'est un ensemble,
15 ce dossier-ci. Mettons que vous autorisez de
16 modifier la méthode de calcul puis en même temps
17 bien on a... on revoit juste le... la
18 caractéristique qui dépasse les volumes, bien là
19 t'sais ça fait un melting pot qui fait qu'à peu
20 près... c'est comme on va pouvoir accepter des
21 choses beaucoup, énormément en avance sans qu'on va
22 avoir la chance de... de venir vous voir puis de
23 vos dire : oups, attention, là, on est en train
24 de... d'acheter trois cent millions de mètres cubes
25 (300 Mm3) puis ça vient tout du Texas puis là on va

1 se retrouver avec quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
2 de GNR qui provient de l'extérieur. Nous, on a un
3 problème avec ça. Puis en plus, l'intensité de
4 carbone n'est pas très bon. Donc, la valeur du prix
5 n'est pas si bonne que ça, même si Énergir essaie
6 de vous le faire valoir parce que l'intensité de
7 carbone n'est pas bonne, donc la valeur de revente
8 ne l'est pas.

9 Donc, pour nous, c'est un ensemble tout ça
10 qui fait qu'on pense que c'est prématuré de prendre
11 une décision comme celle-là.

12 Q. **[92]** O.K. Je comprends. Vous pensez que c'est
13 prématuré parce que vous envisagez de proposer
14 l'ajout de caractéristiques prochainement et donc,
15 vous dites : « Le paysage va changer bientôt. Il
16 pourrait peut-être y avoir d'autres
17 caractéristiques que les trois actuelles, la durée,
18 le volume puis le prix. Donc, on ne veut pas
19 qu'Énergir s'engage pour quatre-vingt-dix-neuf pour
20 cent (99 %) de ses...

21 R. Oui.

22 Q. **[93]** ... de ses besoins. Alors, sans prendre en
23 compte ce qu'on a l'intention de proposer
24 prochainement. » C'est ça que je comprends de votre
25 position.

1 R. Oui, puis on a quand même... On travaille quand
2 même sur l'intensité de carbone. C'est quand même
3 quelque chose d'important pour le Québec, pour les
4 clients.

5 Q. **[94]** Oui.

6 R. C'est la valeur de ce qu'on achète au niveau
7 environnemental. Donc, ça, ça en fait partie.
8 Comment ça va être considéré dans les contrats puis
9 tout ça? On a quand même une préoccupation.

10 Q. **[95]** Oui.

11 R. Mais c'est peut-être un peu moins direct que le
12 client québécois, mais c'est quelque chose qu'on
13 est en train de développer présentement, l'Étape E.

14 Q. **[96]** Oui.

15 R. Donc, c'est un ensemble, oui. Je ne sais pas si ça
16 répond...

17 Q. **[97]** Je n'ai plus de questions.

18 R. O.K.

19 Q. **[98]** Je vous remercie beaucoup... Maître Paquet...
20 Je vous remercie beaucoup de vos réponses et de
21 votre présentation. Maître Paquet, est-ce que vous
22 avez un réinterrogatoire?

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Non, ça va compléter, Madame la Présidente. Ça va
25 compléter la preuve du GRAME.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, merci, Madame Moreau. Vous êtes libérée,
3 merci beaucoup.

4 Donc, je vois qu'il est douze heures douze
5 (12 h 12). Je pense qu'on prendrait la pause-lunch?
6 Mon estomac fait du bruit, là. O.K., alors on se
7 retrouve dans une heure (1 h), à une heure quinze
8 (1 h 15).

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12

(13 H 15)

13

LA PRÉSIDENTE :

14

Rebonjour. Donc, nous serions rendu à la
15 présentation du RTIÉÉ. Est-ce que je vois maître
16 Neuman ou je ne le vois pas?

17

Bon. D'accord. Bien oui, alors, dans ce
18 cas-là, vous pouvez prendre place et puis...

19

Est-ce que vous nous avez transmis une
20 présentation, Monsieur Schiettekatte?

21

22

PREUVE DU RTIÉÉ

23

24

Me DOMINIQUE NEUMAN :

25

Bonjour, Madame la Présidente, Madame la Vice-

1 présidente, Monsieur le Régisseur. Monsieur
2 Schiettekatte est présent, prêt à témoigner et à
3 être assermenté.

4
5 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
6 jour du mois d'octobre, A COMPARU :

7
8 JEAN SCHIETTEKATTE, consultant en énergie, ayant
9 une place d'affaires au 1463, rue Riverdale,
10 Sainte-Adèle (Québec);

11
12 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, dépose et dit :

14
15 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. **[99]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je vous
17 demanderais au préalable d'identifier comme ayant
18 été préparé par vous et sous votre supervision le
19 mémoire dans le présent dossier qui porte la cote
20 RTIÉÉ-2, Document 5, C-RTIÉÉ-0061. Et s'il était
21 possible, Madame la Greffière, de l'afficher à
22 l'écran également. Est-ce que vous le reconnaissez?

23 R. Oui, je le reconnais.

24 Q. **[100]** Je pense qu'il y avait une erreur que vous
25 voulez signaler que, à un moment donné, au deuxième

1 paragraphe de la recommandation 2.5.1, on parlait
2 des injonctions prévues et c'était?

3 R. C'est injections.

4 Q. **[101]** D'accord. Donc, si c'était possible de
5 projeter cette pièce à la page Adobe 5, qui est la
6 première recommandation, et peut-être de l'agrandir
7 s'il vous plaît. D'accord. Je vous remercie
8 beaucoup. Alors, Monsieur Schiettekatte, si vous
9 voulez avoir la gentillesse de faire la
10 présentation de ce rapport.

11 R. Alors, pour ce qui est du premier sujet, le RTIÉÉ
12 recommande à la Régie de l'énergie que la somme
13 annuelle des volumes de GSR prévus aux contrats
14 d'approvisionnement en GSR, et qui sert à
15 déterminer si le volume de GSR d'un nouveau contrat
16 dépasse le seuil au-delà duquel une approbation par
17 la Régie de la caractéristique « volume » de ce
18 contrat est nécessaire, soit non pas celle des
19 volumes contractés, mais celle des volumes
20 d'injections prévues chacune des années d'injection
21 pour lesquelles le calcul peut être effectué.

22 Q. **[102]** C'est peut-être pas nécessaire de lire le
23 texte, le texte qui suit puisque la recommandation
24 a été lue et est connue de la Régie. Mais vous
25 mentionnez au deuxième paragraphe à la deuxième

1 phrase l'effet que ça aurait si l'on ne procédait
2 pas de la manière qu'il est recommandé ici.

3 R. Oui, bien, en fait, l'inverse, comme c'est dit dans
4 la recommandation, nuirait aux nouveaux contrats
5 d'approvisionnement pour les sites de production à
6 construire. Alors, nous, on favorise, vous l'avez
7 vu dans les critiques qu'on fait des divers
8 contrats, l'approvisionnement, souvent, de projets
9 qui ont peut-être des critères environnementaux qui
10 sont moins sévères, alors, nous, on veut vraiment
11 favoriser les contrats au Québec et une façon de le
12 faire, bien c'est d'avoir des contrats qui coûtent
13 moins cher à l'étranger. Ça fait que ça va
14 favoriser... contrairement, là, à l'inquiétude que
15 j'écoutais du FCEI, qui... eux, s'inquiétaient
16 qu'Énergir va s'impliquer dans les contrats puis
17 tout ça. Nous, on trouve ça très bien qu'Énergir
18 s'intègre dans des contrats au Québec parce que ça
19 va garantir un approvisionnement je pourrais dire
20 qui est responsable avec les critères
21 environnementaux qu'on a au Québec. Alors, nous, on
22 pense qu'au contraire c'est une très, très bonne
23 mesure, ce qui est proposé ici, oui.

24 Q. **[103]** Et le fait d'avoir... donc, d'avoir des
25 contrats qui sont peut-être contractés plus tôt et

1 pas mal plus tôt que la date d'injection ça...

2 R. C'est évident qu'on voit... bien si vous regardez
3 les études qui sont faites, il y a plusieurs
4 études, là, des consultants qui revoient... qui
5 font des prévisions actuellement sur les prix du
6 GNR... du GSR et on voit une augmentation, là,
7 de... du volume de marché. C'est des chiffres, là,
8 qui sont environ vingt-cinq (25 %) ... ça va de
9 vingt-cinq (25 %) à quarante pour cent (40 %) par
10 année d'augmentation. Alors c'est sûr que si on...
11 si on favorise Énergir à contracter le plus
12 rapidement possible ces contrats-là au meilleur
13 prix, bon bien ça... je suis d'accord, la formule
14 de prix reste quand même très flexible, là. Mais je
15 pense qu'elle nous avantage parce qu'à la fin c'est
16 ce qui va faire réduire le prix moyen pour les
17 contrats qui vont être plus dispendieux au Québec.

18 Q. **[104]** D'accord. Et... oui, donc dans la suite de
19 cette recommandation, vous recommandez de garder
20 le... la méthode de calcul actuelle avec le vingt
21 pour cent (20 %), à la fin de cette recommandation
22 à la page suivante, si c'est possible de la
23 projeter, donc au dernier paragraphe vous êtes...
24 vous indiquez que vous êtes en accord avec une
25 suggestion d'Énergir, si vous pouvez commenter

1 cette... donc, la suggestion d'avoir une grille de
2 progression.

3 R. Oui, bien en fait ce qui est... ce qui est
4 intéressant pour nous dans cette... ces... cette
5 recommandation-là c'est que c'est... en fait,
6 l'objectif qui est fixé par le gouvernement, nous,
7 on ne le voit pas comme un maximum, on le voit
8 comme un minimum qui est requis. Alors si c'est
9 plus c'est tant mieux puis si on s'en va, on se
10 dirige vers une politique où ça va être la
11 biénergie puis on va juste vendre du GSR, c'est des
12 volumes importants. Puis j'étais... bon, j'ai bien
13 aimé le graphique qu'Énergir a présenté ce matin
14 parce qu'on sait qu'un projet de GSR prend
15 plusieurs années à se réaliser. Alors imaginez, là,
16 qu'il y a un nouveau projet qui se décide, ils
17 commencent les processus d'étude l'année prochaine,
18 ça va prendre cinq ans avant que ce projet-là soit
19 en service. Alors ces projets-là au Québec on ne
20 les voit pas encore. Peut-être qu'Énergir va
21 annoncer des projets dans les prochaines années. On
22 va être rendu en vingt vingt-neuf (2029). On va
23 être rendu à la limite du dix pour cent (10 %)
24 d'injection. Alors, nous, on voit aucun problème à
25 aller utiliser la formule, là, que propose Énergir

1 pour chercher ces volumes-là. Je pense qu'il faut
2 être réaliste, là, que dans les temps que ça prend
3 pour obtenir ces nouveaux volumes-là, moi, j'ai
4 aucune inquiétude que les volumes que proposerait
5 Énergir vont... on ne sera pas capable de les
6 utiliser ou ils vont être supérieurs. Je pense...
7 je vois surtout un avantage, c'est de pouvoir faire
8 baisser le prix moyen en allant sécuriser ces
9 contrats-là pendant que le prix est encore
10 acceptable. C'est ça le... c'est ça mon inquiétude,
11 là. Et, oui, la formule de prix, je conviens, elle
12 permet pas mal de latitude, mais c'est l'objectif,
13 là, c'est d'essayer de réduire le prix au maximum
14 en sécurisant ces contrats-là le plus rapidement
15 possible.

16 Q. [105] O.K. Donc, je vous remercie pour cette
17 recommandation, cette première recommandation. La
18 recommandation suivante, si madame la greffière
19 veut avoir la gentillesse de projeter la page qui
20 suit. Donc, je vous laisse la présenter.

21 R. Oui, bien en fait ici pour moi on soumet, nous,
22 qu'il est hautement souhaitable, lorsqu'une ou des
23 caractéristiques d'un contrat d'approvisionnement
24 en GSR dépasse les balises, de soumettre l'ensemble
25 des trois caractéristiques, c'est-à-dire la durée,

1 le volume, le prix - bon, il y en aura peut-être
2 d'autres, là, qui vont se rajouter - à cette
3 approbation et non seulement celles des
4 caractéristiques qui excèdent ces balises. Puis,
5 bon, là je... vous l'avez lu le chose, mais le
6 résumé pour moi c'est qu'un influence l'autre,
7 c'est-à-dire qu'on a parlé d'un volume qui serait
8 peut-être des contrats à plus court terme, mais le
9 prix va être plus élevé. Alors, on ne peut pas
10 regarder un sans regarder les autres. C'est un
11 petit peu ça qui est l'enjeu, ici, de notre
12 recommandation.

13 Puis bon, bien, moi, je ne pense pas que le
14 régime actuel, il y a un alourdissement. Quand on a
15 fait ces révisions-là, je pense que c'était de
16 regarder les trois ensemble. Je pense que
17 l'objectif qu'on avait dans la première
18 recommandation de ne pas à chaque fois retourner
19 ici sur un certain volume, c'est ce qu'on
20 recherche. Et quand on y va, bien, on regarde tous
21 les ensembles de la problématique.

22 Q. [106] D'accord. Donc, ça termine la présentation
23 orale de la preuve. Nous n'avons pas voulu répéter
24 l'ensemble du texte que vous avez déjà et qui est
25 assez explicite. Donc, monsieur Schiettekatte est

1 prêt à répondre à toutes les questions que vous
2 auriez sur ce sujet.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, monsieur Schiettekatte. Donc, on va
5 procéder aux questions s'il y en a. Maître
6 Obadia, êtes-vous présente?

7 Me GAËLLE OBADIA :

8 Oui, rebonjour, Madame la Présidente. Il n'y aura
9 pas de questions de notre côté. Je vous remercie.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie. Maître Paquet du GRAME?

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Pas de questions non plus, merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Maître Neuman, les questions de la Régie?

16 Ah... excusez-moi, Maître Thibodeau?

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Je vais le prendre personnel, d'après moi. Non,
19 non, il n'y a aucun problème. Il n'y a pas de
20 questions de notre côté.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Cardinal.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Pas de questions non plus, merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais me faire une liste. C'est parce que je
3 ne me fais pas de liste écrite et la prochaine
4 fois, je vous le promets, je vais avoir une
5 liste écrite. Donc, les questions de la Régie,
6 mon collègue Maître Turmel?

7 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Q. **[107]** Oui, une petite question, Monsieur
10 Schiettekatte. J'ai encore dit : « Une petite
11 question ». Je ne sais pas pourquoi on dit toujours
12 ça le mot « petite question », alors... J'essaie de
13 me corriger.

14 Dites-moi, la dernière recommandation que
15 vous avez énumérée, est-ce que je me trompe en
16 disant qu'Énergir propose quand même de déposer les
17 trois caractéristiques afin que la Régie puisse
18 avoir accès à l'ensemble du dossier, mais qu'elle
19 procède autrement que de permettre un débat ou
20 quelque chose du genre sur chacun des sujets pour
21 qu'elle puisse analyser le tout? Est-ce que c'est
22 ça que j'ai bien compris?

23 R. Bien, c'était ma compréhension, aussi.

24 Q. **[108]** Et ça, par rapport à ça, est-ce que c'est
25 quelque chose que vous vous trouvez bien?

1 R. Bien, nous, ce qu'on voudrait, c'est de pouvoir
2 quand même débattre de chacun des éléments parce
3 qu'ils ont une relation entre les deux. Alors,
4 c'est-à-dire s'il nous présente un contrat qui
5 est... je vous donne un exemple, là, qui est à plus
6 court terme puis le prix est plus élevé, bien, il
7 va falloir discuter du terme, même si l'enjeu...

8 Q. [109] Hum, hum.

9 R. ... c'est le prix.

10 Q. [110] Hum, hum.

11 R. Alors, vous ne pouvez pas ignorer l'un avec
12 l'autre. Alors, c'était juste de ne pas être limité
13 avec l'un plus que l'autre, mais fondamentalement
14 on est d'accord d'essayer d'accélérer ces
15 processus-là.

16 On l'a vu un petit peu dans... Si vous
17 regardez les recommandations qu'on a faites dans
18 plusieurs des rapports, bien, on revient toujours à
19 peu près avec les mêmes points. Alors, on trouve
20 que ça nous aiderait d'essayer d'aller plus vite
21 pour...

22 En tout cas, nous, on est préoccupé, encore
23 une fois, des prix qui augmentent dans le marché,
24 puis on aimerait bien qu'Énergir sécurise le plus
25 possible des contrats avantageux maintenant et

1 essayer de les aider à faire ça. C'est un petit peu
2 ça le chose, parce qu'à long terme, on pense que
3 c'est ça qui va aider les contrats au Québec, bon
4 qui, heureusement, je pense, arriveront bientôt. Il
5 y a plusieurs projets qui sont annoncés, mais c'est
6 des temps de développement.

7 On n'a pas un processus environnemental qui
8 est comme en Pennsylvanie, là, qui est une audience
9 le soir, là, dans un petit village. Ici, quand vous
10 entrez dans un processus avec le BAPE, bien,
11 c'est... Je vois le dossier, là, de Sainte-Sophie
12 au BAPE qui est incroyable.

13 Alors, je comprends Énergir que ça prend du
14 temps à faire ces dossiers-là et il faut essayer de
15 les aider. Oui, c'est ça un petit peu ma position.

16 Q. [111] Merci. Alors, Madame la Présidente, je n'ai
17 plus d'autre question ni petite ni grande.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Rozon?

20 Me LOUISE ROZON :

21 Q. [112] Oui, Louise Rozon pour la formation. Bonjour,
22 j'ai une question... non, j'en ai peut-être deux,
23 elles ne sont pas petites.

24 Vous nous avez parlé d'une probabilité que
25 les prix puissent augmenter au cours des prochaines

1 années de l'ordre de vingt-cinq (25 %) à quarante
2 pour cent (40 %). Selon certaines sources de
3 prévisionnistes, est-ce que vous pouvez nous en
4 dire un peu plus sur... vous vous basez sur quelles
5 données pour affirmer...?

6 R. Bien, c'est-à-dire, c'est des études qui sont
7 faites tous les... tous les mois, il y a des
8 différentes études. J'en voyais une hier, là, c'est
9 pour ça que je vous ai cité cette étude-là que...
10 je n'ai pas l'ensemble de l'étude, mais j'ai les
11 conclusions que je pourrais vous déposer, là...

12 Q. **[113]** O.K.

13 R. ... qui parlent de cette croissance-là durant les
14 années vingt-vingt-deux (2022) à vingt-trente-deux
15 (2032). Alors, on parle d'une croissance de
16 vingt-sept pour cent (27 %) dans cette étude-là.

17 Q. **[114]** Et c'est pour quel marché, le marché
18 nord-américain...?

19 R. Le marché global, là, mais...

20 Q. **[115]** O.K.

21 R. Après ça, bon, moi ne je n'ai pas accès à l'étude
22 parce qu'il faut payer beaucoup d'argent pour
23 l'acheter, mais c'est... c'est une moyenne, alors
24 il faut... c'est quand même des chiffres, là, qui
25 sont importants, t'sais. Ce n'est pas...

1 Q. **[116]** O.K.

2 R. On ne parle pas d'augmentation de dix pour cent
3 (10 %). Alors, c'est quand même des choses qui sont
4 préoccupantes, là. Et peut-être bon que Énergir a
5 suivi quand même le marché d'aussi près que moi,
6 mais... puis je vois un petit peu l'intention de
7 ces recommandations-là de sécuriser le plus
8 possible, le plus rapidement les contrats
9 avantageux, hein.

10 Je vais vous donner un autre exemple que
11 vous pouvez voir facilement. La compagnie Archaea,
12 là, qui... on a signé un contrat avec, vient d'être
13 achetée par BP. Et BP annonce dans... c'est public,
14 là, dans leur documentation qu'ils vont investir,
15 je pense, six ou huit milliards (6-8 G) dans le
16 développement de d'autres projets. Alors, ces
17 gens-là ne prennent pas ces décisions-là parce que
18 le marché, le prix va réduire.

19 C'est... On voit qu'il y a des gros joueurs
20 maintenant qui rentrent dans le marché puis qui
21 vont profiter de cette croissance-là. BP annonce
22 dans son rapport, là, qu'ils vont passer à une
23 production d'une compagnie qui est vraiment en
24 pétrolière, là, puis gaz aussi et qui vont passer à
25 un objectif en... je pense, en vingt-trente (2030),

1 de cinquante/cinquante (50-50), c'est-à-dire
2 d'avoir cinquante pour cent (50 %) de renouvelable
3 puis cinquante pour cent (50 %) de pétrole
4 traditionnel. Alors, pour aller là, bien il va y
5 avoir des conversions importantes et ça... ça...
6 plus le monde en demande, bien plus ça coûte cher,
7 c'est ça le... le principe, là.

8 On en avait discuté, je pense, dans le
9 R-4008. Il y a un certain volume de fermes de
10 poulets, il y a un certain volume de centres de
11 déchets, il y a un certain volume de bois, mais ça,
12 ça permet de faire juste un certain volume de GSR.
13 Alors, ça va faire une pression à la hausse, là.
14 Puis il y a des sites qui sont très faciles
15 à convertir parce qu'ils sont très près, il y en a
16 d'autres qui sont plus longs, fait qu'il faut
17 construire un tuyau d'interconnexion plus grand.

18 Ça fait que ça, ça a un impact sur le prix,
19 hein. Alors, on commence par les sites qui sont les
20 plus faciles à faire l'injection, mais ensuite de
21 ça, c'est des sites qui coûtent plus chers, alors
22 c'est... c'est ça la réalité du marché, hein. Je ne
23 sais pas si ça répond à votre question, là.

24 Q. [117] Oui, d'accord. C'est bon. Une dernière
25 question, c'est par rapport à la troisième

1 recommandation, là, proposition d'Énergir dont vous
2 avez fait mention et répondu à une question de mon
3 collègue à ce sujet-là, en fait, quand il y a une
4 des caractéristiques qui ne respecte pas les
5 balises, là, qui ont été fixées, bon, Énergir doit
6 revenir, ils sont prêts dans le cadre de leur
7 proposition à déposer l'ensemble des informations,
8 et je comprends que pour vous, il y a un lien entre
9 les différentes caractéristiques et ça peut se
10 comprendre, mais le fait de demander l'approbation
11 d'une caractéristique en tenant compte de tous les
12 éléments, bien la Régie peut dire : on n'accepte
13 pas cette caractéristique qui dépasse et le contrat
14 ne peut pas être conclu. On n'a pas besoin... Vous
15 comprenez? C'est l'important...

16 R. Oui. Bien, moi, je... Oui. Je le voyais dans un
17 autre sens, c'est pour... souvent, ça va justifier
18 la caractéristique. C'est un petit peu ça...

19 Q. **[118]** Oui. Bien, mais c'est justement pour être
20 capable d'approuver ou non la caractéristique, je
21 pense qu'on comprend de votre point de vue que la
22 Régie va avoir besoin de l'ensemble des
23 informations, mais est-ce qu'elle a besoin
24 d'approuver individuellement chacune des
25 caractéristiques? C'est la question...

1 R. Bien, moi, je le vois...

2 Q. **[119]** Elle a besoin d'approuver la caractéristique
3 qui dépasse pour être en mesure d'accorder... que
4 le contrat puisse se conclure tout simplement, là.

5 R. Bien, c'est parce que je regardais...

6 Q. **[120]** Bien, c'est une question de procédure, là.

7 R. Oui. Je regardais, moi, fondamentalement, la raison
8 pourquoi on demandait ça, c'était d'alléger le
9 processus. Alors, comme de toute façon, on va
10 regarder ces caractéristiques-là pour justifier, ça
11 n'alourdira pas beaucoup le processus, là,
12 d'approuver ou pas l'ensemble des caractéristiques.
13 C'est un petit peu ça mon objectif. C'est sûr que
14 si on ne regardait pas le contrat comme on le fait
15 dans la... si les contrats sont en bas des volumes,
16 par exemple, là, parce qu'on discute d'une nouvelle
17 formule de volumes. Ça, c'est une affaire, mais
18 quand on le regarde, le contrat, de toute façon, ça
19 n'alourdira pas beaucoup le processus de regarder
20 les autres critères, surtout s'ils sont essentiels
21 à regarder si un contrat est valide ou pas.

22 Me LOUISE ROZON :

23 C'est bon, je n'aurai ps d'autres questions, merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Rozon. Moi, je n'ai pas de questions.

1 Donc, je vous remercie beaucoup monsieur
2 Schiettekatte, de votre présentation. Avez-vous un
3 réinterrogatoire?

4 RÉINTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui, j'aurais un petit réinterrogatoire, comme
6 dirait maître Turmel.

7 Q. **[121]** Juste sur une précision, sur une réponse que
8 vous venez de donner à maître Rozon. Vous avez
9 parlé d'une croissance de vingt-sept pour cent
10 (27 %), est-ce que c'est une croissance dans le
11 prix unitaire par mètre cube ou c'est une
12 croissance de la valeur du marché?

13 R. Volume de marché.

14 Q. **[122]** D'accord.

15 R. Volume de marché. Et ça donne un indicatif
16 important qu'on ne verras pas ça dans le marché du
17 gaz naturel traditionnel, on le voit dans ce
18 marché-là, alors, c'est... oui.

19 Q. **[123]** Et c'était sur quelle période? De quelle
20 période à quelle période, cette croissance-là?

21 R. Cette étude-là, c'est vingt vingt-deux (2022) à
22 vingt trente-deux (2032).

23 Q. **[124]** O.K.

24 R. Je pourrais vous fournir, là, la référence.

25 Q. **[125]** Nous sommes prêt à la fournir, si la Régie le

1 souhaite.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah, ça peut être utile de nouveau, de fournir la
4 référence.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 O.K. En engagement 1, fournir l'étude de marché...

7 R. Le résumé.

8 Q. **[126]** Le résumé de l'étude sur la progression du
9 marché du GSR.

10 R. Oui.

11 Q. **[127]** O.K.

12 R. O.K.

13 Q. **[128]** Merci.

14

15 E-1 RTIÉÉ Fournir le résumé de l'étude sur la
16 progression du marché du GSR (demandé
17 par la Régie)

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup, donc, c'est terminé. Merci
21 beaucoup, monsieur Schiettekatte, vous êtes libéré.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Thibodeau, avez-vous besoin de quelques

1 minutes ou vous êtes prêt? Vous avez eu le temps
2 durant l'heure du lunch.

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 J'irais rapidement. Donc, on serait prêts, si vous
5 êtes prêts, on pourrait aller tout de suite avec
6 les plaidoiries.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 PLAIDOIRIE DE Me PHILIP THIBODEAU :

10 Fantastique. Je vais vous avouer que ça fait un peu
11 étrange de revenir plaider devant vous autres,
12 d'ailleurs, en personne, après aussi longtemps, là.
13 On avait l'avantage de plaider à distance, via
14 Teams, c'est qu'on peut regarder toujours nos notes
15 sur l'écran, puis avoir l'impression de vous
16 regarder dans les yeux. Donc, on triche un peu.
17 Mais donc, je vais essayer de m'ajuster, ne pas
18 trop avoir la tête dans mon écran, cet après-midi,
19 là.

20 Écoutez, comme à l'habitude, si vous avez
21 des questions, là, si jamais je ne suis pas clair,
22 n'hésitez pas à intervenir ou à m'interrompre,
23 poser des questions ou si vous considérez que je
24 n'ai pas fait le tour du fameux jardin, ça va me
25 faire plaisir d'essayer d'y répondre, il n'y a pas

1 de soucis.

2 Donc, au niveau de la caractéristique
3 volume, bon, je pense que vous avez essentiellement
4 deux choses à décider, là, aujourd'hui, là.
5 D'abord, c'est est-ce qu'on doit changer la
6 méthode, là, qui a été approuvée dans le cadre de
7 l'Étape D, là, pour plutôt considérer les volumes
8 en fonction des dates d'injection.

9 Puis l'autre question bien si oui, bien
10 est-ce que vous devez approuver des volumes au-delà
11 de ceux qui ont été approuvées dans la décision sur
12 l'Étape D, donc, au-delà de l'année vingt vingt-
13 cinq (2025).

14 Pour ce qui est de la première question,
15 bien, on pense que ça va de soi, là, selon nous,
16 là, qu'il faut modifier la méthode. Comme on sait,
17 ce qui a été décidé dans le cadre de l'Étape D,
18 c'est que s'il fallait regarder l'impact du volume
19 maximum des contrats dès l'année de la signature du
20 contrat. Donc, évidemment, cette méthode a
21 l'avantage d'être simple à appliquer puis c'est une
22 raison pour laquelle ça a été adopté par l'Étape D.

23 Évidemment, le désavantage, par contre,
24 c'est que ce n'est pas une méthode qui permet de
25 tenir compte des seuils qui vont en augmentant de

1 manière progressive, puis en pratique, bien, ce que
2 ça fait, ça fait en sorte qu'on se retrouve à
3 déborder beaucoup trop rapidement de ce critère-là,
4 alors qu'on n'a pas encore atteint les seuils qui
5 sont prévus au Règlement.

6 Puis le meilleur exemple de ça, si je vous
7 disais, c'est le contrat de NW qu'on vous a demandé
8 d'approuver plus tôt cet été. On a un contrat qui
9 prévoyait des, somme toute, petits volumes en vingt
10 vingt-cinq (2025), des volumes plus importants en
11 vingt trente (2030) et un volume maximal, je crois
12 en vingt trente-cinq (2035) ou trente-six (36),
13 dans ce coin-là.

14 Et en principe, c'est l'idéal, parce que
15 justement les seuils prévus au Règlement bien vont
16 de cinq pour cent, à sept pour cent (7 %), à dix
17 pour cent (10 %), donc, ça suit. Mais par contre,
18 bien dans la mesure où on devait considérer dès la
19 signature du contrat les volumes maximums de vingt
20 trente-six (2036), on se retrouvait à dépasser la
21 caractéristique de volume et donc, on doit venir
22 vous voir, on doit demander une autorisation, puis
23 tout ça, encore une fois dans un contexte où malgré
24 le contrat de NW, on est encore loin des... on a
25 encore des volumes importants à signer pour ne

1 serait-ce atteindre que le cinq pour cent (5 %) de
2 l'année vingt vingt-cinq (2025).

3 Bon, évidemment, ça, c'est un premier
4 problème avec la méthode qui est approuvée dans
5 l'étape D et l'autre problème, on en a parlé un peu
6 ce matin, mais ça découle du fait qu'il y a un
7 délai généralement, on parlait d'environ de deux
8 ans, entre le moment où un contrat va être signé et
9 le moment où les premières injections vont avoir
10 lieu.

11 Et donc, si on veut des volumes pour vingt
12 vingt-cinq (2025) justement pour atteindre la cible
13 de cinq pour cent (5 %), bien ça veut dire qu'il
14 faut les signer ces contrats-là au plus tard en
15 vingt vingt-trois (2023). Donc, deux ans.

16 Donc évidemment c'est sûr que ça crée un
17 problème si on dit qu'on doit signer ces volumes-là
18 pour vingt vingt-cinq (2025) pour atteindre le cinq
19 pour cent (5%), mais qu'on doit considérer ces
20 volumes-là avec la cible qui est applicable
21 aujourd'hui, c'est-à-dire le deux pour cent (2 %).
22 Donc, c'est une raison de plus qui fait en sorte
23 qu'on doit venir vous revoir pour... pour des
24 approbations.

25 Donc, c'est pour ça que quand la question a

1 été soulevée, là, dans le cadre de l'audience sur
2 NW, là, à savoir est-ce qu'il ne serait pas plus
3 efficace ou est-ce qu'on ne devrait pas plutôt
4 considérer l'année d'injection prévue au contrat?
5 Bien je vous dirais que pour nous la réponse c'est
6 clair que oui, ça permet justement de faire
7 coïncider, comme je disais, les... les volumes des
8 contrats avec les volumes des cibles... des seuils
9 réglementaires qu'on doit respecter.

10 Puis évidemment il y a une question, là, de
11 complexité qui a été soulevée aussi, là, par
12 rapport au fait de devoir considérer les volumes à
13 chaque année. Puis en théorie, on le concède, là,
14 c'est vrai, c'est un peu plus complexe comme
15 approche de devoir le faire pour chaque contrat,
16 mais ce qu'on disait c'est que... on le mentionnait
17 en preuve, je crois, c'est qu'en réalité c'est déjà
18 ça qu'on fait, c'est-à-dire on a déjà l'obligation
19 de le fournir dans le cadre de contrat, l'annexe 2,
20 je crois - je me tourne derrière moi - mais on
21 fournit déjà ces volumes-là pour chaque contrat,
22 pour chaque année, donc ce qu'on doit faire c'est
23 qu'on va simplement continuer de fournir
24 l'information qui est demandée puis qui donne les
25 informations pour chaque année.

1 Donc, c'est un peu pour toutes ces raisons-
2 là que, pour nous, c'est un peu clair
3 qu'effectivement, là, il y a lieu de modifier la
4 méthode qui a été approuvée dans l'étape D, donc
5 pour tenir compte des dates d'injection, là, qui
6 sont prévues au contrat. Bon, ça c'est une chose.

7 Je vous disais tout à l'heure qu'il y avait
8 évidemment deux choses décider, là, par rapport au
9 volume. Et l'autre chose, bien c'est la question
10 des volumes au-delà de vingt vingt-cinq (2025).

11 Ce que la preuve indique puis que ce
12 monsieur Regnault est venu expliquer ce matin c'est
13 que si la Régie acceptait disons d'approuver la
14 méthode qu'on vous propose, donc la méthode en
15 tenir compte de l'année d'injection, mais sans
16 venir fixer les volumes au-delà de vingt vingt-cinq
17 (2025), bien ça en soi ce serait une bonne chose,
18 là, pour ce qui est de la méthode, mais pratico-
19 pratique le problème c'est qu'on ne serait pas plus
20 avancé, là, parce qu'on serait encore limité par le
21 volume maximal de trois cent soixante-cinq millions
22 de mètres cubes (365 Mm3) qui était fixé par la
23 Régie pour l'année vingt vingt-cinq (2025). Puis ce
24 qu'on a vu ce matin c'est en vingt vingt-huit/vingt
25 vingt-neuf (2028-2029), on le dépasse déjà ce trois

1 cent soixante-cinq millions de mètres cubes
2 (365 Mm3) là.

3 Donc, si demain matin on avait une occasion
4 pour un contrat intéressant qui se présentait
5 puis... bien on pourrait signer, mais il faudrait
6 quand même le déposer à la Régie pour approbation.
7 Puis on a mentionné, il y a un appel d'offres qui
8 s'en vient, on a encore des volumes importants à
9 signer pour atteindre le cinq pour cent (5 %), donc
10 c'est pas théorique, ça va arriver. Il va y avoir
11 des contrats comme ça qui vont se présenter,
12 donc... C'est pour ça qu'on vous demande, oui, de
13 tenir compte d'une part de l'année d'injection,
14 mais de l'autre côté aussi de fixer des volumes,
15 là, qui sont au-delà de vingt vingt-cinq (2025),
16 puis vont permettre justement de tenir compte du
17 sept pour cent (7 %) puis du... et du dix pour cent
18 (10 %), là, qui sont prévus au règlement.

19 Ce qu'on revient à vous proposer, bon bien
20 c'est de maintenir simplement la même méthode, là,
21 qui a été appliquée dans l'étape D, donc la moyenne
22 mobile de trois ans plus le vingt pour cent (20 %)
23 de marge de manoeuvre.

24 Puis j'ouvre une parenthèse ici, là.
25 Évidemment, on propose... théoriquement, on propose

1 une formule, là, dans nos conclusions, mais
2 évidemment, là, si vous décidez plutôt d'appliquer
3 des volumes fixes, on parlait ce matin l'avant-
4 dernière ligne du tableau, peu importe, là, ce qui
5 est dans la présentation PowerPoint, évidemment il
6 n'y a pas de problème pour nous à approuver des
7 volumes fixes puis qui pourraient éventuellement
8 être revus dans une autre décision au besoin. Donc
9 ça, évidemment c'est pas un problème de notre côté.

10 On est très conscient évidemment de...
11 t'sais, dans la décision sur l'étape D, la Régie a
12 indiqué qu'au-delà de vingt vingt-cinq (2025), bon
13 bien il y aurait peut-être lieu au niveau de la
14 marge de manoeuvre, là, le vingt pour cent (20 %),
15 bon, il y a peut-être lieu de la revoir ou peut-
16 être même de la revoir à la baisse, cette marge de
17 manoeuvre-là.

18 Ce qu'on vous soumet par contre c'est que,
19 bon, à la lumière de la preuve qu'on a au dossier,
20 malheureusement on pense qu'il y a lieu de
21 reconduire cette marge de manoeuvre-là puis il y a
22 deux raisons principales, j'en ai noté deux, là.

23 La première c'est purement mathématique,
24 là, c'est-à-dire que même si vous rendez une
25 décision qui modifie la méthode pour tenir compte

1 de l'année d'injection puis même si vous approuvez
2 des volumes au-delà de vingt vingt-cinq (2025), par
3 exemple, qui tient compte de la mobile trois ans
4 puis le sept pour cent (7 %) et le dix pour cent
5 (10 %), si on ne vient pas mettre de marge de
6 manoeuvre de vingt pour cent (20 %), bien on
7 constate encore une fois qu'il est presque déjà
8 atteint, là, le... la cible. Pas besoin de le
9 sortir, là, c'est à la page 4, on voyait la ligne
10 verte, là. Puis il y avait l'année vingt vingt-
11 six/vingt vingt-sept (2026-2027) où il restait, je
12 pense, trente millions de mètres cubes (30 Mm3)
13 environ et en vingt vingt-sept/vingt vingt-huit
14 (2027-2028) c'est seulement vingt millions de
15 mètres cubes (20 Mm3), là, qu'il restait à
16 contracter. Donc, encore une fois, un ne serait pas
17 beaucoup plus avancé, puis on se retrouverait
18 rapidement devant vous, là, pour demander des
19 approbations à la pièce. Donc, raison mathématique
20 ici, là, qui est la première raison pour le vingt
21 pour cent (20 %).

22 Puis la deuxième raison, bien c'est les
23 déficits d'injection, c'est-à-dire le fait que les
24 producteurs ne sont pas en mesure de livrer les QCA
25 qui sont prévus au contrat ou à tout le moins dans

1 certains contrats.

2 Dans le cadre de l'étape D, quand on avait
3 fait l'étape bien c'était un des éléments qu'on
4 avait soulevé. C'est la raison notamment pour
5 laquelle la Régie avait approuvé le vingt pour cent
6 (20 %). Puis ce qu'on constate aujourd'hui, puis ce
7 qu'on mentionne bien je dirais « malheureusement »,
8 mais c'est encore un enjeu, un enjeu qui persiste
9 encore, on le voit encore cette année, on parlait
10 d'un seize pour cent (16 %) de déficit d'injection.
11 Donc, c'est la réalité avec laquelle on vit puis je
12 me permets, j'ouvre une deuxième parenthèse, là,
13 mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est que les
14 seuils qui sont prévus au règlement ce sont des
15 seuils minimaux à atteindre et non des... des
16 objectifs ou des maximums à ne pas dépasser, là. Ce
17 qu'on disait, nous... autrement dit la question à
18 se poser c'est pas de comment faire pour s'assurer
19 de ne pas dépasser les seuils, c'est au contraire
20 comment faire pour s'assurer de rencontrer les
21 seuils minimums qui sont prévus au règlement.

22 Et ce qu'on dit, c'est que si on veut se
23 donner les moyens d'attendre ces seuils-là qui sont
24 prévus au règlement, bien, il faut nécessairement
25 qu'on maintienne cette marge de manoeuvre-là de

1 vingt pour cent (20 %).

2 Ceci étant dit, j'ai bien entendu des
3 discussions ce matin par rapport au risque de
4 socialisation. Puis je pense que la question, c'est
5 un peu de se dire : Bon, bien, si on approuve cette
6 marge de manoeuvre-là de vingt pour cent (20 %),
7 est-ce qu'il y a un risque qu'on se retrouve avec
8 trop de volume? Donc, est-ce qu'il y a un risque, à
9 la fin de l'année, on a trop de volume, qu'on doive
10 éventuellement socialiser à l'ensemble de la
11 clientèle via le tarif de verdissement de réseau.

12 Puis je d'accord, madame Dallaire l'a
13 mentionné ce matin, là, selon elle le risque est
14 pratiquement nul, puis je suis au même endroit. Et
15 je vous soumets quatre raisons, quatre remparts ou
16 quatre raisons qui protègent cette socialisation-
17 là.

18 Première chose, bien, c'est justement le
19 déficit d'injection. Donc, oui, théoriquement, on
20 demande un vingt pour cent (20 %) de plus, puis
21 théoriquement on pourrait se retrouver avec un
22 surplus de vingt pour cent (20 %) à la fin de
23 l'année, mais dans les faits il y a toujours des
24 déficits d'injection. C'est pour ça, l'exemple de
25 cette année, on avait un bon surplus théoriquement,

1 mais finalement en raison des déficits d'injection,
2 bien, on a à peine réussi à atteindre le seuil de
3 cette année d'un pour cent (1 %), donc à soixante-
4 deux millions de mètres cubes (62 Mm3) ou quelque
5 chose comme ça. Donc, la question du déficit
6 d'injection.

7 Deuxième rempart qui empêche la
8 socialisation, c'est l'approche « first in, first
9 out ». Donc, même si une année, on se retrouve
10 avec, justement, des volumes excédentaires à la fin
11 de l'année, bien, ces volumes-là se retrouvent à
12 être les premiers qui sont consommés l'année
13 suivante. Donc, ils se retrouvent tout de suite à
14 être consommés puis il n'y a pas de risque de
15 socialisation.

16 Troisième élément ou rempart, bien, c'est
17 le fait qu'en plus du « first in, first out », ces
18 volumes-là, ils restent en inventaire pendant deux
19 ans. Donc, il faudrait que non seulement il y ait
20 un excédent suffisant. Puis en plus du « first in,
21 first out », malgré ça, bien, on se retrouve quand
22 même deux ans plus tard avec encore ces volumes-là
23 en inventaire pour devoir les socialiser. Donc,
24 c'est la troisième chose.

25 Puis je vais ajouter une quatrième couche.

1 Le fait qu'il y ait des volumes qui vont de manière
2 progressive aussi vient protéger contre le fait, le
3 risque de socialisation. Je vais donner un exemple,
4 si en vingt, vingt-huit (2028) on se retrouve avec
5 des volumes excédentaires, bien, il y a « first in,
6 first out », il y a deux ans, mais il y a aussi le
7 fait que deux ans plus tard, en vingt trente
8 (2030), bien, là on passe de sept pour cent (7 %) à
9 dix pour cent (10 %).

10 Donc, ces volumes excédentaires-là, si pour
11 une raison ou une autre, ils se retrouvent à être
12 projetés en vingt trente (2030), bien, vont servir
13 justement à atteindre la cible de dix pour cent
14 (10 %).

15 Donc, c'est un peu pour tout ça que selon
16 nous ce n'est pas... Je vous soumets que ce n'est
17 pas vraiment... Il n'y a pas vraiment d'enjeu de
18 socialisation. Puis de manière générale, on pense
19 que la méthode qu'on vous propose est adéquate,
20 justement, pour rencontrer les cibles du règlement,
21 puis à tout le moins, d'ici à ce qu'il y ait la
22 prochaine révision dans la cause tarifaire.

23 Je passerais peut-être au dernier sujet qui
24 est la question de une caractéristique versus trois
25 caractéristiques, à moins que vous vouliez qu'on

1 vide tout de suite ce sujet-là, si vous avez des
2 questions, mais sinon je passerai à l'autre
3 élément. On pourra couvrir les points par la suite.

4 Me LOUISE ROZON :

5 Louise Rozon pour La Formation. En fait, je
6 voulais juste, peut-être, clarifier un point.
7 Vous avez parlé de l'enjeu de socialisation donc
8 en lien avec le tarif de verdissement, mais est-
9 ce que le risque n'était pas plutôt lié au fait
10 qu'il y a un dépassement des seuils minimums
11 prévus au règlement et que les coûts de ce
12 dépassement-là allaient affecter le tarif GSR?
13 Donc, allait affecter le tarif payé par les
14 clients volontaires?

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Bien... je ne veux pas...

17 Me LOUISE ROZON :

18 Euh... bien...

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Oui... Puis j'allais dire... Puis je ne veux pas
21 mal dire les choses, mais ma compréhension... Puis
22 je recevrai peut-être un coup de pied en dessous de
23 la table le cas échéant, mais c'est que s'il y a
24 des volumes excédentaires à la fin de l'année, ça
25 n'a pas d'impact sur le tarif GNR, mais c'est

1 vraiment des volumes, si on veut éventuellement les
2 avoir en inventaire. S'ils doivent être socialisés,
3 ça n'affecte pas le tarif GNR des clients, ça
4 affecte plutôt le tarif de verdissement de réseau
5 qui est socialisé à l'ensemble de la clientèle.
6 Donc, ce n'est pas des...

7 Me LOUISE ROZON :

8 C'est dans le cas où il n'y a pas suffisamment
9 de clients volontaires, mais ce n'est...

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Oui... Ah... O.K. Je veux juste vous dire... Donc,
12 oui, s'il n'y a pas assez... Effectivement, il y a
13 une socialisation qui est faite pour atteindre la
14 cible. Donc, vous, vous parlez au-delà de...

15 Me LOUISE ROZON :

16 Oui, c'est ça.

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Effectivement.

19 Me LOUISE ROZON :

20 Le... le...

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Puis là... je ne veux pas...

23 Me LOUISE ROZON :

24 Oui... Bien, je pense que vous...

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 ... le tarif GNR, effectivement.

3 Me LOUISE ROZON :

4 O.K., GSR ou GNR.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 GSR, oui, je... J'ai de la misère à... à passer aux

7 GSR, mais oui, effectivement.

8 Me LOUISE ROZON :

9 C'est bon. O.K., je n'ai pas d'autre question
10 pour le moment.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Thibodeau...

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Oui?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, tant qu'à poser des questions maintenant.

17 Vous avez entendu le témoin de la FCEI puis du

18 GRAME nous parler du fait que dans la prochaine

19 cause tarifaire, on aimerait peut-être revoir

20 les caractéristiques. Certains aimeraient peut-

21 être en ajouter des caractéristiques. Donc, ça

22 ne serait pas opportun maintenant de changer,

23 modifier une caractéristique parce que de toute

24 façon, d'ici un an... Donc, comment est-ce que

25 vous pensez qu'on devrait se situer par rapport

1 à ça? Ou comment vous, vous situez, vous, par
2 rapport à ça, vous?

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Le paysage va changer dans douze (12) mois,
7 alors...

8 Me PHILIP THIBODEAU :

9 Bien, effectivement, ça peut toujours changer, mais
10 on ne peut pas effectivement... mais on ne peut
11 pas... On parlait de mettre sur pause ou je pense
12 on parlait de paralysie réglementaire ou peu
13 importe tantôt, là, mais on ne peut pas mettre sur
14 pause parce que si on applique le règlement en
15 disant : vous ne devez pas ici adopter ce qu'on
16 vous propose parce qu'il y a un risque dans l'Étape
17 E qu'on vienne proposer quelque chose, ou il y a un
18 risque, à la prochaine cause tarifaire qu'on vienne
19 adopter une nouvelle caractéristique ou qu'on
20 vienne modifier, d'ici la fin de vingt-vingt-quatre
21 (2024), bien c'est-à-dire qu'évidemment dans les...
22 si vous refusez ça, bien on va signer des contrats
23 puis on va venir les déposer à la pièce.

24 C'est les mêmes contrats qui vont se signer
25 dans la prochaine année, mais plutôt que d'avoir un

1 carré de sable pour les faire, bien on va devoir
2 les faire venir à la pièce. Et là la question que
3 je me pose, c'est que si on les refuse pour ces
4 motifs-là, bien, si on arrive avec deux-trois
5 contrats d'ici la fin de l'année, est-ce que les
6 mêmes motifs ne s'appliqueraient-ils pas en
7 disant : pourquoi on viendrait signer des...
8 approuver des contrats importants comme ça, qui
9 prévoient des volumes qui vont continuer, alors
10 qu'il y a un incertitude sur une caractéristique
11 potentielle qui pourrait être approuvée et tout ça?

12 Donc, t'sais, je... Il y a une question de
13 prati... d'aspect pratique que ça ne fonctionnerait
14 pas très bien. Puis au niveau du prix,
15 effectivement, j'entendais la FCEI qui disait :
16 bon, bien peut-être que le prix ne serait plus
17 adéquat ou il y aurait peut-être lieu de revoir le
18 prix. J'entendais vos questions tout à l'heure de
19 dire : quelle est... les sources pour savoir... le
20 fait... indiquer que ça va augmenter. T'sais, ce
21 que maître Regnault a indiqué ce matin, pour
22 l'instant, tout indique que les prix vont
23 augmenter, c'est ce qu'on constate sur le marché.

24 Dans la preuve qu'on a déposée justement
25 sur le contrat de NW, on a déposé les résultats

1 d'appel d'offres de deux mille dix-neuf (2019),
2 deux mille vingt et un (2021), les différents qui
3 ont été... et vous constatez assez facilement que
4 c'est des prix qui vont en forte augmentation,
5 c'est... c'est assez clair.

6 Les prochains résultats d'appel d'offres,
7 éventuellement, vont être soumis à la Régie, puis
8 ce qu'on constate, c'est une augmentation
9 importante comme ça. Puis... et est-ce que...
10 effectivement, monsieur Gosselin disait qu'il y a
11 une marge de manoeuvre présentement parce qu'avec
12 le vingt-cinq dollars (25 \$), il y a une efficacité
13 ou il disait que c'était plus contraignant parce
14 qu'il y a encore du... du « lousse », là. Mais ce
15 que je vous soumetts, c'est que c'est la preuve,
16 justement, s'il y a un... s'il y a un écart comme
17 ça, c'est la preuve qu'on ne va pas signer des
18 contrats trop cher.

19 Le fait qu'on ait une marge de manoeuvre ou
20 qu'il y ait un prix, ce n'est pas un buffet ouvert,
21 il n'y a aucun avantage pour Énergir d'aller signer
22 des contrats qui sont trop élevés et qui coûtent
23 trop cher et je pense ça fait juste démontrer que
24 ce prix-là est bien géré puis c'est des contrats
25 efficaces qui sont signés. Donc, c'est un peu ma

1 longue réponse à votre question.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Puis une dernière question, là. Ce que j'ai compris
4 ce matin du témoignage de monsieur Regnault puis
5 madame Dallaire, c'est que bon, on a eu un
6 graphique avec des chiffres qui nous donnaient le
7 résultat du calcul de la formule, là, qui...
8 proposée par Énergir, et puis que donc si... même
9 si la demande est à l'effet que la formule soit
10 approuvée, que ça serait correct si c'était des
11 volumes qui étaient approuvés jusqu'à trente,
12 trente et un (2030-2031) ou trente-deux, trente-
13 trois (2032-2033)...

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Exactement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... mais que si on fixait pour en réponse à des
18 préoccupations de prudence, là, si on fixait plutôt
19 le niveau, le plafond à cinq cents (500), ça serait
20 correct aussi? Cinq cents (500)...

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Bien, ça serait...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que j'ai bien compris?

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Vous avez bien compris.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Cinq cents (500), ça serait...

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 C'est ce qu'on a répondu à la réponse, une DDR de
7 la FCEI, je crois, justement, on avait indiqué ça.
8 Là, évidemment, c'est sûr qu'avec le plafond de
9 quatre cent quinze (415), je crois, qu'ils
10 proposent maintenant, c'est un problème parce que
11 ça... ça... on l'a vu, là, avec ce qu'on vous a
12 montré comme graphique, ça ferait en sorte qu'on
13 n'aurait pas de marge de manoeuvre. C'est pour ça
14 qu'avec le cinq cents (500), ça laisse peut être un
15 quatre-vingt-dix (90) de marge de manoeuvre à
16 cette... l'endroit où on atteint présentement déjà,
17 là.

18 Donc, ça reste un quatre-vingt-dix (90),
19 sans cette marge de manoeuvre là, c'est à peu près
20 ce qu'on a besoin pour nos contrats de... pour
21 vingt-vingt-cinq (2025), là, d'aller signer pour
22 pouvoir atteindre nos cibles. Donc, c'est pour ça
23 qu'en réponse à la DDR, on avait dit
24 effectivement... t'sais, c'est cohérent si jamais
25 il y a un... on peut-on peut vivre avec

1 effectivement. Ce n'est pas notre proposition.
2 Nous, on... évidemment, vous avez vu ce qu'on
3 propose, mais c'est sûr que si jamais vous avez en
4 tête de fixer un cap à quatre cent quinze (415),
5 c'est beaucoup trop bas.

6 Ça pourrait être soit le cinq cents (500)
7 ou à la limite vous pourriez dire : écoutez, j'ai
8 bien entendu puis on passe de cinq pour cent (5 %)
9 à sept pour cent (7 %) à dix pour cent (10 %), mais
10 il n'y a pas quinze pour cent (15 %) présentement,
11 il n'y a pas un autre niveau qui est déjà approuvé,
12 donc de dire... de donner dix pour cent (10 %) plus
13 vingt pour cent (20 %) est peut-être être un risque
14 éventuellement à des contrats, leur QCA atteigne
15 le... ils atteignent leur QCA puis vous avez
16 au-delà de dix pour cent (10 %) pour les années
17 suivantes, donc on mettrait un cap à... je crois
18 que c'est cinq cent soixante-six (566), là, le dix
19 pour cent (10 %), là. Donc, c'est peut-être une
20 alternative aussi, là. Donc, oui, d'approuver des
21 chiffres, aucun problème avec ça. Puis s'il y a un
22 maximum à mettre, clairement le quatre cent quinze
23 (415) est trop bas. Donc, c'est quelque part dans
24 ces eaux-là qui près de cinq cents...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, quelque part dans les eaux de... C'est
3 certain que si la Régie prenait la position d'aller
4 vers un allégement, puisque le risque est tellement
5 faible qu'il y ait des inventaires en trop, et puis
6 si elle fixait un plafond qui s'avère finalement
7 trop faible, ça serait désappointant. Donc, c'est
8 pour ça que... Donc, on comprend que quatre cent
9 quinze (415) c'est trop faible. Cinq cents (500),
10 ça passe?

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Ça se peut qu'on vienne vous voir. Évidemment,
13 c'est un jeu d'équilibre. C'est-à-dire plus que le
14 plafond est bas, bien, plus qu'on va revenir vous
15 voir souvent. Ça dépend à quel point vous vous
16 ennuyez de nous puis vous voulez qu'on vienne vous
17 voir, là. Mais je vous dirais que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Là, j'ai entendu cinq cent soixante-six (566)
20 aussi.

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Oui. Bien, j'ai donné le chiffre, parce que le cinq
23 cent soixante-six (566), je crois, cinq cent
24 soixante-six (566) ou soixante-quinze (575),
25 justement c'est la cible de dix pour cent (10 %)

1 sans « buffer », c'est-à-dire sans utiliser la
2 méthode de moindre mobile, sans utiliser le plus
3 vingt pour cent (20 %). Donc c'est purement le cap
4 qu'on se doit d'atteindre, qu'on n'a pas le choix
5 d'aller chercher, qui est... du risque de
6 socialisation parce qu'on a ces volumes-là à
7 atteindre.

8 Donc, ce que je vous sou mets qui est
9 quelque chose qui pourrait être intéressant en
10 disant, bon, ça élimine le risque. Puis après ça,
11 Énergir, vous viendrez nous voir si vous allez au-
12 delà du dix pour cent (10 %), mais vous viendrez le
13 justifier puis vous viendrez présenter quelque
14 chose de plus costaud. C'est quelque chose que je
15 vous sou mets qui pourrait être intéressant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie. Je n'ai plus de questions. Maître
18 Rozon, est-ce que vous avez d'autres questions?

19 Me LOUISE ROZON :

20 Non.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Turmel?

23 Me SIMON TURMEL, régisseur :

24 Oui, oui, oui. J'avais peur que vous m'oubliez.

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 Il reste un élément à plaider par contre.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est vrai.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Oui, il reste un dernier point. Mais allez-y,
7 Maître Turmel! Je laisse la chance à tout le monde.

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Oui, oui, c'est ça. Bon. Vous avez dit, Maître
10 Thibodeau, bon, vous demandez l'autorisation pour
11 des volumes qui dépassent vingt vingt-cinq (2025).
12 Ce sur quoi ne s'était pas prononcé la formation
13 dans le 4008 tout simplement parce qu'il y avait un
14 contexte qui était tout à fait correct, normal,
15 c'est que les volumes étaient prévus... le nouveau
16 règlement n'avait pas été sorti, je crois, n'avait
17 pas été publié encore pour des volumes...

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 N'était pas encore en vigueur, effectivement.

20 Me SIMON TURMEL, régisseur :

21 C'est ça. C'est ça. Mais j'ai cru comprendre dans
22 votre plaidoirie, vous avez dit, parce que
23 plusieurs disent, écoutez, la cause tarifaire est
24 l'an prochain, puis, là, vous avez dit, on pourrait
25 avoir une perte d'opportunité pour la clientèle.

1 Est-ce que j'ai bien compris? Est-ce que vous
2 évaluez que si on attendait puis on ne donnait pas
3 droit à votre demande, on n'accueillait pas votre
4 demande, il y aurait effectivement une perte
5 d'opportunité pour la clientèle?

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Non, mais je ne veux pas, je ne veux pas être trop
8 dramatique non plus. La réalité, l'impact concret,
9 c'est que dès qu'on aurait une opportunité, on
10 viendrait vous voir à la pièce...

11 Me SIMON TURMEL, régisseur :

12 De toute façon, vous devez venir nous voir à la
13 pièce malgré le fait que si la Régie autorisait
14 pour au-delà vingt vingt-cinq (2025)...

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Oui.

17 Me SIMON TURMEL, régisseur :

18 ... vous venez ici pareil.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Exact. La seule peut-être nuance pour compléter ce
21 que vous venez de dire, c'est que, dans la preuve
22 sur l'étape D, ce qui a été démontré, c'est le fait
23 de ne pas avoir... que ce soit conditionnel à
24 l'approbation de la Régie, ça peut compliquer
25 parfois les négociations avec les producteurs parce

1 qu'il y a certains producteurs qui...

2 Me SIMON TURMEL, régisseur :

3 Oui.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 ... vont être rassurés par le fait que ce n'est pas
6 conditionnel à une approbation qui va prendre
7 plusieurs mois de la Régie, donc ils veulent
8 l'avoir tout de suite. C'est sûr quand tous les
9 contrats doivent être à la pièce, ça vient
10 compliquer la vie des gens derrière moi un peu.
11 Mais sinon perte d'opportunité, on va les signer,
12 on va s'arranger pour les signer et venir vous voir
13 à la pièce régulièrement avec ces contrats-là au
14 besoin.

15 Me SIMON TURMEL, régisseur :

16 Et relativement au deuxième point que vous avez
17 soulevé, que maître Rozon a complété, risque ou
18 crainte par rapport à la socialisation ou par
19 rapport à augmentation du coût moyen sur le GSR,
20 vous avez soulevé quatre points de protection en
21 disant que le risque est nul. Qu'est-ce qui
22 explique qu'il y a encore une réticence?

23 J'écoutais les témoins tout à l'heure, les
24 intervenants, puis ça n'avait pas l'air à les
25 convaincre. Est-ce que ces quatre points-là, vous

1 en aviez déjà parlé antérieurement ou quoi que ce
2 soit? Vous dites, écoutez, le risque est nul, on a
3 quatre façons de protéger tout ça. Et FCEI a
4 démontré quand même une crainte que ça va dépasser,
5 et que la clientèle ne sera pas indemne dans tout
6 ça.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 J'ai peut-être interprété différemment la crainte
9 de monsieur Gosselin de la FCEI. Mais effectivement
10 c'est quelque chose qui a déjà été discuté. En
11 fait, c'est tout ce qui a déjà été approuvé dans le
12 cadre de l'Étape C du dossier. Donc, c'est dans
13 cette étape-là que toute la question de
14 l'inventaire de deux ans, le « first in, first
15 out », la façon que c'était calculé, ça a été
16 débattu, ça a été discuté. Puis c'est ça qui est
17 arrivé justement comme proposition, qui fait en
18 sorte justement d'éliminer le risque d'inventaire.

19 Me SIMON TURMEL, régisseur :

20 O.K. Et j'ai mal compris la crainte de FCEI. Est-ce
21 que je...

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Oui. Bien, en fait je comprenais... Puis je ne veux
24 pas mettre des mots...

25

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :

2 Non, non, c'est correct. C'est qu'on doit bien
3 comprendre.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Oui, oui, je ne comprenais pas que... Je comprenais
6 que sa crainte n'était pas particulièrement au
7 niveau des risques, qu'on se retrouvait avec des
8 surplus, qu'on n'est pas capable d'écouler ou peu
9 importe. C'était plutôt au niveau de la
10 caractéristique du coût, et caetera, plutôt que de
11 la question des surplus d'inventaire, là.

12 Me SIMON TURMEL, régisseur :

13 Hum. O.K.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Maître Obadia pourra me corriger si je dis des
16 âneries, là, mais je crois être dans les bonnes
17 eaux.

18 Me SIMON TURMEL, régisseur :

19 O.K. C'est beau, alors bien moi j'ai pas d'autres
20 questions. Puis j'ai vu que madame la présidente a
21 nommé le nom de madame Dallaire tout à l'heure.
22 Désolé, Madame Dallaire, j'avais pas retenu votre
23 nom. Je disais que c'était pas écrit en bas du...
24 du tableau, alors désolé encore une fois. Et
25 pourtant, on vous a vue à la dernière audience, je

1 ne sais pas si vous vous rappelez, vous avez ouvert
2 votre caméra, on ne voyait que vos souliers et le
3 dessous de votre auto. Alors je voulais retenir
4 cette anecdote pour la présente audience.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Madame Dallaire n'est pas... n'est pas ici cet
7 après-midi, là, je pense qu'elle n'entend pas.

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Ah! O.K.

10 M PHILIP THIBODEAU :

11 Je vais lui donner les notes sténographiques avec
12 plaisir.

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Et j'espère que je ne me trompe pas, c'était bien
15 le dessous de son auto, c'est ce que je dis, c'est
16 bien ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon. O.K.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 On lui posera la question quand elle va rentrer
21 dans la salle.

22 Me SIMON TURMEL, régisseur :

23 Oui, oui, c'est ça.

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Si ça vous va, je suggère peut-être de compléter

1 avec le sujet bonbon, le dernier sujet, les
2 fameux... bon, est-ce qu'on devrait...
3 essentiellement, là, est-ce qu'on devrait faire
4 approuver seulement la caractéristique qui déborde
5 du carré de sable approuvé dans l'étape D ou est-ce
6 qu'on devrait systématiquement faire approuver les
7 trois caractéristiques, donc prix, volume, durée?

8 Si je me rappelle bien, Madame... Maître
9 Rozon, c'était vous, là, qui avez soulevé la
10 question durant l'audience du dix-sept (17) août,
11 là. Et ce qu'on avait dit à l'époque c'est...
12 effectivement c'est quelque chose que nous-mêmes on
13 s'était posé, là, en préparant la preuve puis dans
14 le doute on avait déposé les trois caractéristiques
15 pour faire approuver. Bon. Maintenant vous avez lu
16 la position qu'on a... qu'on a déposée dans notre
17 preuve.

18 En résumé, ce qu'on dit nous - je pense que
19 vous l'avez bien saisi - c'est : nous, on pense que
20 la Régie a seulement besoin d'approuver la
21 caractéristique qui déborde de ce qui a déjà été
22 approuvé. Évidemment, dans tous les cas Énergir va
23 continuer de déposer l'ensemble des
24 caractéristiques, donc prix, volume, durée,
25 exactement comme elle le faisait déjà pour ses

1 contrats. Et on est d'accord, puis il y a des
2 intervenants qui ont soulevé le point, puis on est
3 d'accord que pour évaluer si la Régie doit
4 approuver cette caractéristique qui déborde, c'est
5 sûr qu'elle aura toute la liberté de considérer
6 l'ensemble du contrat, y compris les autres
7 caractéristiques qui seraient dépassées.

8 Puis la logique derrière notre position, on
9 a tenu une étape D dans laquelle on a pris... on a
10 eu une preuve somme toute assez complète sur
11 justement les trois caractéristiques pour en venir
12 à cette approbation-là et s'il y a seulement une
13 des caractéristiques qui déborde, on pense pas que
14 ce soit nécessaire de refaire un débat sur les
15 autres caractéristiques qui ont déjà été
16 approuvées.

17 Puis on donnait l'exemple, si on dépose un
18 contrat qui est d'une durée de quinze (15) ans,
19 mais dont les volumes dépassent le seuil autorisé,
20 évidemment on doit faire approuver ce contrat-là,
21 faire approuver les volumes qui débordent, mais
22 est-ce que c'est vraiment nécessaire de faire
23 approuver à ce moment-là la durée de quinze (15)
24 ans du contrat, dans la mesure où ça respecte la
25 durée de vingt (20) ans qui a déjà été approuvée au

1 terme d'une longue preuve dans le cadre de l'étape
2 D? On pense que c'est pas nécessaire. Maintenant,
3 je pense que ça c'est un exemple qui est assez
4 clair d'un côté.

5 C'est sûr qu'il peut y avoir un autre
6 exemple, là. Je donne... par exemple, on déposerait
7 un contrat demain matin de vingt-trois (23) ans à
8 un prix qui est extrêmement intéressant, bon bien
9 il y a des bonnes chances que ce contrat-là soit
10 approuvé, même si le prix... la caractéristique
11 volume-année déborde, la durée. Je peux bien voir
12 que le lendemain, si on déposait un autre contrat
13 de vingt-trois (23) ans, mais cette fois-ci à un
14 prix qui est très élevé, là, par exemple qui soit
15 limite, là, trente-cinq dollars (35 \$) ou quarante-
16 cinq dollars (45 \$), là, qui est approuvé, on est à
17 l'intérieur de justesse, bien ça se peut que la
18 Régie regarde tout ça puis en disant : bon bien
19 compte du prix, bien je n'approuve pas la durée de
20 vingt-trois (23) ans qui est plus longue qui est
21 demandée. Donc, en considérant le prix.

22 Donc, c'est sûr que... donc, ça peut être
23 considéré puis... je vais être candide avec vous,
24 on... quand on devait déposer la preuve suite à la
25 question que vous aviez posée, on se demandait,

1 t'sais, ça vaut-tu même la peine ou est-ce qu'on
2 devrait juste dire : approuvons les trois.

3 Peut-être l'endroit où je vois un gain
4 d'efficacité c'est peut-être, t'sais, on entendait
5 tout à l'heure en disant bien on veut avoir
6 l'opportunité de faire le débat puis d'en débattre
7 de toutes les caractéristiques et tout ça. Puis je
8 pense que ça permettrait, ça donnerait un peu un...
9 une pogne, je ne sais pas c'est quoi le meilleur
10 mot, là, pour encadrer davantage le débat. Donc, si
11 jamais il y a des gens qui veulent faire des débats
12 sur la durée de quinze (15) ans ou d'autres
13 caractéristiques, bien ça permettrait de recadrer
14 tout ça en disant : écoutez, ce qu'on doit
15 approuver c'est celle-là. Puis donc, de focuser
16 davantage sur cet élément-là, t'sais, maintenant.

17 Donc, c'est l'avantage qu'on voit puis on
18 pense que c'est cohérent avec la décision sur
19 l'étape D qui a pris le temps de... d'approuver des
20 caractéristiques. Ceci étant dit, c'est pas...
21 c'est pas sur ce... si vous décidez que c'est les
22 trois qu'on doit approuver, c'est pas là-dessus
23 qu'on va déchirer notre chemise, je vous le
24 garantis, c'est... on va pouvoir vivre avec. Mais
25 on pense que ce qui est le plus cohérent c'est la

1 façon qu'on vous présente dans notre demande. Et
2 donc, là ça compléterait pour vrai ma présentation.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Turmel, avez-vous des questions? Une
5 question, une petite question? Moi non plus j'ai
6 pas de questions.

7 Me PHILIP THIBODEAU :

8 Excellent, je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie beaucoup. Donc, on passerait à
11 maître Obadia.

12 PLAIDOIRIE PAR Me GAËLLE OBADIA :

13 Oui, Gaëlle Obadia pour la FCEI. Rebonjour à toutes
14 et tous, bonjour Madame la Présidente, Monsieur,
15 Madame les régisseurs. Ça sera une argumentation
16 très succincte, je vous dirais. Je m'en remettrai
17 essentiellement aux propos de monsieur Gosselin
18 tenus aujourd'hui, puis aux éléments qui ont été
19 déposés dans la preuve donc dans son mémoire C-
20 FCEI-0052. Cela étant, je rappellerai simplement
21 les grandes lignes de ce qui a été dit aujourd'hui,
22 donc du côté de la FCEI.

23 C'est sûr que quand on regarde la décision
24 D-2023-022 du dossier 4008-2017, on remarque que
25 les caractéristiques des contrats approuvées par

1 cette décision visent le premier objectif de cinq
2 pour cent (5 %) puis elles reposent sur une preuve
3 qui ne nous permet pas de statuer sur les
4 caractéristiques au-delà du cinq pour cent (5 %).

5 Je vous renvoie notamment au paragraphe 134
6 de la décision où dans le cas, la Régie précise
7 effectivement qu'une décision qui porterait sur
8 l'atteinte de la cible de dix pour cent (10 %)
9 serait basée sur des extrapolations, puis qu'on
10 n'en est pas là au niveau de la preuve qui a été
11 présentée.

12 Tout ça pour dire que les caractéristiques
13 au-delà de vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-
14 2026) devraient assurer que les meilleurs contrats
15 sont retenus et donc qu'il est souhaitable de faire
16 le point sur les caractéristiques au-delà du cinq
17 pour cent (5 %) avant qu'une trop grande part des
18 approvisionnements au-delà du cinq pour cent (5 %)
19 ne soit déjà engagée.

20 Donc, pour répondre aux questions de madame
21 la présidente, puis aussi dans la lignée du
22 commentaire de maître Thibodeau, effectivement, le
23 risque il est là. Le risque, il n'est pas,
24 qu'entrevoit la FCEI, il n'est pas dans un surplus
25 de capacité, mais plus dans un risque qu'on aille

1 trop loin par rapport à ce qui est déjà encadré.

2 Puis notamment, ce qu'on remarque aussi,
3 puis madame Moreau, je pense, a témoigné à cet
4 égard, c'est qu'il peut y avoir des changements,
5 puis il y en a déjà eu des changements depuis,
6 notamment, sur les attributs environnementaux.

7 Donc, ça ferait le tour des représentations
8 que j'avais à vous faire tout en vous référant
9 respectueusement aux propos de monsieur Gosselin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie, Maître Obadia. Maître Turmel,
12 avez-vous des questions?

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Je n'ai pas de question mais merci, Maître Obadia,
15 d'avoir précisé mon incompréhension. Euh... en
16 fait, pas précisé, mais rectifié ce que j'avais
17 compris. J'avais effectivement mal saisi. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Rozon?

20 Me LOUISE ROZON :

21 Non.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et je n'ai pas de question, moi non plus. Donc,
24 je vous remercie.

25

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Merci beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et nous passerons au GRAME, Maître Paquet.

5 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Oui, rebonjour, Madame la Présidente, Madame et
7 Monsieur les régisseurs, Geneviève Paquet pour le
8 GRAME. J'ai déposé un plan d'argumentation sous C-
9 GRAME-0044 notamment parce qu'il y avait beaucoup
10 de références à la décision D-2023-022, puis c'est
11 peut-être pour vous permettre de les avoir sous les
12 yeux lorsque vous allez entamer votre délibéré. Je
13 ne vais pas faire la lecture de tous les
14 paragraphes, mais c'est dans un souci de vous
15 faciliter un peu la vie.

16 Donc, pour commencer, peut-être mettre en
17 contexte la manière dont le GRAME a élaboré sa
18 position. Ce qu'on vous soumet, en fait, c'est que
19 vous devez nécessairement tenir compte du dossier
20 R-4008-2017 qui porte spécifiquement sur les
21 mesures relatives à l'achat et à la vente de GSR.

22 On sait que certains témoins voudraient
23 s'en tenir loin, mais je pense que dans le cadre de
24 cette décision-ci, le fait qu'il y ait deux
25 dossiers en parallèle, ça complique peut-être un

1 peu les choses. Puis je pense qu'on doit remettre
2 en contexte certains éléments parce que ce n'est
3 pas la même formation qui est dans les deux
4 dossiers.

5 Donc, ce qu'on vous soumet c'est que vous
6 devez, non seulement, tenir compte de la décision
7 D-2023-022, mais également du fait que l'Étape E
8 est prévue très prochainement en octobre deux mille
9 vingt-trois (2023), puis il y a certains éléments
10 qui vont être décidés dans le cadre de cette étape-
11 là.

12 Aussi, on rappelle, il y a eu une
13 objection, là, quand j'ai posé la question au
14 témoin d'Énergir, il y a eu une objection de la
15 part de mon confrère maître Thibodeau, mais à la
16 lecture de la décision D-2023-022, on constate que
17 - et puis je au paragraphe 5, là, Madame la
18 Greffière - on constate que les caractéristiques
19 contractuelles qui ont été fixées par la Régie,
20 c'est clair que c'était pour la période qui allait
21 du vingt et un (21) décembre deux mille vingt-deux
22 (2022) jusqu'à l'atteinte de la cible de cinq pour
23 cent (5 %) à compter de l'année tarifaire qui
24 débute en deux mille vingt-cinq (2025).

25 Et puis par ailleurs, il y a aussi la

1 question de l'intensité carbone du GSR, on en a
2 traité, là, aujourd'hui, qui a fait l'objet de
3 représentations dans le cadre de l'Étape D, et puis
4 ce qu'on constate, c'est que la Régie a reporté sa
5 décision concernant l'établissement d'une
6 caractéristique liée à l'intensité carbone à
7 l'Étape E en spécifiant que si elle devait
8 l'approuver, ça s'appliquerait aux nouveaux volumes
9 contractés au-delà du plafond qui est établi pour
10 deux mille vingt-trois/deux mille vingt-quatre
11 (2023-2024).

12 Donc, on sait que... bien en fait, on vous
13 soumet qu'Énergir, effectivement, ne propose pas
14 une caractéristique liée à l'intensité carbone dans
15 le cadre de l'Étape E, mais il y a tout de même une
16 proposition qui vise à modifier le mode de calcul
17 de la caractéristique prix en ce qu'elle demande de
18 pouvoir intégrer la valeur des unités carbone selon
19 le Règlement sur les carburants propres au prix...
20 en fait, au prix moyen et maximal pour pouvoir
21 diminuer le tarif... ce qui ferait en sorte en fait
22 de diminuer le tarif GSR.

23 Donc, également, on en a traité un peu ce
24 matin, il y a un des intervenants dans le cadre de
25 l'Étape... au moins un intervenant dans le cadre de

1 l'Étape E qui, dans son mémoire, recommande à la
2 Régie de considérer une caractéristique qui porte
3 sur l'intensité carbone. Donc, ce sont des éléments
4 qui sont en évolution, si on peut dire, et puis
5 c'est pour vous démontrer en fait que les
6 caractéristiques, telles q'approuvées dans l'Étape
7 D, pourraient être modifiées dans le cadre de
8 l'Étape E. Donc, on vous recommande une certaine
9 prudence, là, à cet égard-là.

10 Donc, maintenant, pour en venir à la
11 première question qui avait été soulevée par la
12 Régie, qui est l'opportunité de revoir le mode de
13 calcul du maximum des volumes de GSR - et puis je
14 suis à la page 4, Madame la Greffière - ce qu'on
15 vous soumet, c'est que... la proposition qui est
16 faite au présent dossier par Énergir, elle avait
17 été soumise dans le cadre de l'Étape 2 du dossier
18 R-4008-2017 et pour certaines raisons, la Régie ne
19 l'avait pas retenue. Et je vous réfère aux
20 paragraphes 202, 204, 205 de la décision D-2023-
21 022.

22 Donc, la Régie a plutôt décidé d'octroyer
23 une marge de sécurité de vingt pour cent (20 %) à
24 Énergir en précisant que cette marge-là devrait
25 être évaluée à la baisse en deux mille vingt-

1 cinq/deux mille vingt-six (2025-2026), et en
2 demandant à Énergir de déposer, dans le dossier
3 tarifaire deux mille vingt-six/deux mille vingt-
4 sept (2026-2027), un suivi pour justifier le
5 maintien au changement de la quantité contractuelle
6 annuelle.

7 Donc, si on considère que la marge de
8 sécurité de vingt pour cent (20 %) qui est déjà
9 incluse dans les volumes totaux autorisés... ce
10 qu'on en conclut, c'est que la proposition
11 d'Énergir, puis je pense que c'est également, là,
12 la position de la FCEI, pourrait avoir pour effet
13 de lui permettre de conclure des contrats de GSR
14 jusqu'à au moins la hauteur de la cible de sept
15 pour cent (7 %) pour deux mille vingt-huit/deux
16 mille vingt-neuf (2028-2029) et sans que les
17 caractéristiques des contrats n'aient été fixées
18 par la Régie pour ces années-là. Puis ça, c'est la
19 principale préoccupation du GRAME, là, dans le
20 cadre de cette audience.

21 Puis là on voit qu'Énergir propose ou a
22 l'intention, là, de déposer au prochain dossier
23 tarifaire une nouvelle stratégie
24 d'approvisionnement pour atteindre les cibles de
25 sept (7 %) et dix pour cent (10 %) qui va notamment

1 traiter de cette marge de sécurité pour s'assurer
2 de pouvoir rencontrer les cibles réglementaires.

3 Donc, pour répondre précisément à la
4 question de la Régie, le GRAME est d'avis
5 qu'effectivement ça pourrait être opportun de
6 modifier le mode de calcul de la caractéristique
7 volume, mais que cette modification-là devrait
8 s'effectuer en même temps que la nouvelle stratégie
9 d'approvisionnement et également, suite à la
10 décision qui va être rendue dans le dossier 4008-
11 2017 lors de l'Étape E.

12 On vous soumet que ça serait davantage
13 conforme au cadre réglementaire actuel et puis ça
14 pourrait permettre à la Régie d'avoir toutes les
15 informations nécessaires pour prendre une décision
16 peut-être plus éclairée sur la caractéristique
17 volume qui ne nécessiterait pas d'approbation
18 spécifique par la suite.

19 On rappelle que l'importance de l'intensité
20 carbone pour certains clients volontaires, ça
21 pourrait avoir une incidence non seulement sur la
22 qualité des approvisionnements, mais également sur
23 la quantité des volumes à contracter par Énergir
24 pour atteindre ses cibles.

25 Et puis avec égard, ce qu'on vous soumet

1 c'est qu'au présent dossier, la proposition
2 d'Énergir semble vraiment contredire l'intention de
3 la Régie qui était de circonscrire la possibilité
4 de contracter des volumes sans autorisation
5 préalable, pour une période qui était vraiment
6 déterminée de deux mille vingt-deux, deux mille
7 vingt-trois (2022-2023) à deux mille vingt-cinq,
8 deux mille vingt-six (2025-2026).

9 Par ailleurs, comme ça a été indiqué par
10 madame Moreau lors de sa présentation, considérant,
11 là, on est sensibles aux arguments d'Énergir à
12 l'effet qu'effectivement, il doit contracter des
13 approvisionnements pour atteindre ses cibles et
14 même aussi éventuellement les dépasser, puis donc,
15 dans ce contexte-là, le GRAME peut modifier sa
16 proposition par rapport, par rapport au fait
17 d'augmenter le maximum de volume à contracter.

18 Donc, dans la mesure où le mode de calcul
19 pour le maximum de volume ne serait pas modifié
20 puis on resterait à la date de signature des
21 contrats plutôt qu'à la date d'injection, le GRAME
22 ne s'opposerait pas, là, à ce que la Régie
23 détermine, là, des volumes maximaux pour la période
24 allant au-delà de deux mille-vingt-cinq, deux mille
25 vingt-six (2025-2026), donc, soit selon la méthode

1 qui est proposée par Énergir ou peut-être selon un
2 plafond, là, qui pourrait être déterminé par la
3 Régie, dont on vous laisse, là, la discrétion.

4 Maintenant, considérant l'opportunité de
5 revoir la pertinence d'approuver les trois
6 caractéristiques plutôt que seulement celles qui ne
7 satisfont pas à celles déjà autorisées, bien, ça a
8 été énoncé, là, dans le rapport, on soumet que les
9 trois caractéristiques ont avantage à être évaluées
10 ensemble.

11 Par contre, ça pourrait être opportun de
12 revoir cette question-là pour la Régie, mais un peu
13 comme en ce qui concerne la question précédente, on
14 vous soumet que ça devrait être fait en même temps
15 que la nouvelle stratégie d'approvisionnement qui
16 s'en vient très prochainement, dans un an, et puis
17 ça aurait l'avantage de pouvoir être évalué après
18 les débats qui auront lieu dans le cadre de l'Étape
19 E du dossier 4008-2017.

20 Donc, on vous soumet que ça devrait se
21 faire simultanément, ces deux... ces deux enjeux-là
22 devraient être revus, en fait, dans une prochaine
23 étape.

24 Donc, ça conclut mes représentations.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Paquet. Vous pouvez retirer la
3 présentation, Madame la greffière. Maître Turmel,
4 avez-vous des questions?

5 Me SIMON TURMEL :

6 Non, merci, je n'ai pas de questions. Merci, Maître
7 Paquet.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça va? Je n'ai pas de questions moi non plus, vous
10 avez été... vous avez bien clarifié les choses, je
11 vous remercie.

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Merci et bon repos, Maître Turmel. Moi aussi, je
14 suis affectée d'un petit virus, je ne suis pas
15 certaine si c'est le même que le vôtre ou un virus
16 de garderie, là, mais je vous souhaite bon repos.

17 Me SIMON TURMEL :

18 On garde chacun nos microbes.

19 Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 Oui, c'est ça, merci beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Donc, merci, Maître Paquet. Maître Neuman?

23 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Bonjour, Madame la Présidente, Madame la
25 Régisseure, Monsieur le Régisseur, Dominique Neuman

1 pour le RTIÉE.

2 J'inviterais s'il vous plaît madame la
3 greffière à projeter de nouveau, donc je vais...
4 nous n'allons pas déposer un nouveau document, une
5 argumentation écrite puisque nous avons déjà le
6 mémoire qui contient déjà notre recommandation. Et
7 s'il était possible de la projeter. Et je vais
8 apporter quelques précisions par rapport à ce texte
9 et par rapport aux autres précisions que monsieur
10 Schiettekatte a fournies il y a quelques minutes.
11 Oui, c'est la pièce C-RTIÉE-0061 à la page des
12 recommandations, qui était de mémoire la page 5
13 Adobe. Oui, oui, page 5... bien 5 Adobe, qui est
14 également la page v en chiffre romain. 61, j'ai
15 bien dit 61. Oui, ça ressemble à ça.

16 O.K. En passant, nous allons vous
17 transmettre aujourd'hui le document en question,
18 là. J'aurais même pu le faire, je l'avais presque
19 terminé, presque terminé d'assembler tout ça, mais
20 c'est une question de minutes avant que ça puisse
21 vous être transmis.

22 D'accord, donc sur cette recommandation...
23 cette recommandation 1, bon, il y avait certaines
24 craintes qui ont été exprimées à l'effet qu'il y
25 aurait un risque qu'Énergir accepte de façon

1 inconsidérée une trop grande quantité de volume de
2 GSR supplémentaire avant que le processus puisse
3 être éventuellement revu pour la période... pour la
4 période suivante au prochain... bien dans un
5 dossier tarifaire.

6 La réponse à ça, monsieur Schiettekatte l'a
7 mentionné, c'est que d'une part, il n'y aurait pas
8 de mal à ce qu'Énergir acquiert des... acquiert
9 plus que ce que les... ce que le cadre...
10 l'exigence réglementaire exige. Mais de toute
11 façon, il y a un avantage économique très net à
12 pouvoir contracter plus tôt les volumes
13 supplémentaires, donc les volumes qui sont prévus
14 pour les années suivantes, je pense que ça ressort
15 à la fois de la... ça ressort de notre preuve, ça
16 ressort de la preuve d'Énergir et je pense que
17 c'est une évidence, la Régie a une... connaît le
18 marché, elle a pu le voir à travers les différents
19 dossiers, il est manifeste que le coût par mètre
20 cube du GSR est en train d'augmenter.

21 Donc, s'il y a des bons projets qui peuvent
22 être acceptés plus tôt, il serait contraire à
23 l'intérêt public, il serait contraire aux objectifs
24 du développement durable et aux objectifs des
25 politiques gouvernementales dont la Régie doit

1 tenir compte dans chacune de ses décisions en vertu
2 de l'article 5, il serait contraire de retarder ça,
3 de mettre un frein parce que, pour des raisons
4 administratives, parce qu'on n'a pas fini de re-
5 regarder de nouveau le processus.

6 Même s'il y avait un ajout de nouvelles
7 considérations, caractéristiques à prendre en
8 compte lors d'examen d'un contrat particulier, ce
9 n'est pas un motif suffisant pour retarder les
10 possibilités qui pourraient être déjà accessibles à
11 Énergir. Il y en aura d'autres. On ne va pas
12 atteindre dix pour cent (10 %) demain matin
13 simplement parce qu'on a... parce qu'on aura adopté
14 ça. C'est un par un que de nouveaux contrats vont
15 commencer à apparaître. Donc, il y en a... il y
16 aura encore de la place pour examiner d'autres
17 contrats et d'autres contrats sous l'angle, sous
18 l'angle éventuel de la considération des
19 caractéristiques supplémentaires qui seraient le...
20 les unités de conformité qu'un nouveau projet
21 pourrait... pourrait permettre d'obtenir.

22 Et là-dessus je tiens à ajouter que déjà en
23 vertu de ce qui est en train d'être examiné et qui
24 va être possiblement décidé très prochainement à
25 l'Étape E du dossier 4008, il y a déjà une sur la

1 table pour tenir compte de la valeur des unités de
2 conformité, donc leur valeur marchande, en les
3 soustrayant du prix.

4 Donc, déjà cet aspect, à très court terme,
5 pourrait être pris en compte dans l'examen des
6 futurs contrats qui seront soumis pour voir,
7 justement, s'ils ont besoin d'être approuvés
8 spécifiquement par la Régie ou non, mais qu'ils
9 aient besoin ou non de l'être, le prix sera plus
10 avantageux déjà pour les contrats ayant une forte
11 valeur ajoutée en unités de conformité.

12 Donc, déjà le 4008 n'est pas inactif. Au
13 dossier 4008, on est en train déjà de faire évoluer
14 les choses pour que le prix favorise les contrats
15 de GSR de meilleure qualité.

16 Pour ce qui est de la marge de vingt pour
17 cent (20 %), elle n'est pas remise en question au
18 présent dossier. Éventuellement, il y aura un autre
19 dossier où on verra s'il y a lieu de l'augmenter ou
20 de l'abaisser. Je vous mentionne ça parce que... ou
21 de la garder parce que l'option de la baisser n'est
22 pas la seule option sur la table. On a vu qu'il y
23 a... En fait, nous, traditionnellement, dans nos
24 représentations, le RTIÉÉ et/ou SÉ-AQLPA-GIRAM ont
25 souvent fait mention du fait qu'il y avait certains

1 contrats qui étaient risqués. Des fois, le
2 producteur n'apparaissait pas fournir des garanties
3 optimales de fiabilité de son projet. Des fois, il
4 y avait en plus puis on nous a dit qu'on n'aurait
5 pas dû parler de ça, on s'inquiétait du fait qu'il
6 y avait certains débats environnementaux et une
7 certaine procédure environnementale qui était en
8 cour quant à ces projets et qui est contesté.

9 Donc, il y avait un risque, pas une
10 certitude, qu'un BAPE pourrait refuser ou qu'une
11 autorité gouvernementale va refuser le projet, mais
12 il y a un risque. Puis ce risque, dans certains
13 cas, on a vu que certains des risques se sont
14 concrétisés puisque tous les projets qui sont dans
15 la liste, à un moment donné, tiens, on s'aperçoit :
16 tiens, il y en a un qui disparaît, qui n'est plus
17 là ou dont le volume est moindre que celui qui est
18 prévu.

19 Donc, ça se peut que le vingt pour cent
20 (20 %), ce n'est pas seulement un vingt pour cent
21 (20 %) pour se donner une marge de manoeuvre
22 d'acquérir plus de GSR, au départ, c'est une marge
23 de sécurité, une marge de fiabilité pour parer aux
24 risques du mieux qu'on peut, des différents
25 projets. Et on verra si l'historique qui sera

1 accru, le jour où la Régie examinera si le vingt
2 pour cent (20 %) a besoin d'être examiné. On verra
3 s'il y a... Parce qu'on sait qu'il y a certains
4 projets, il y a un projet dont je... Ce n'est pas
5 la peine de le nommer, mais il y a un projet qui,
6 en principe, est sensé entré en service ce mois-ci
7 en octobre. On n'a pas vu grand chose à l'endroit
8 où il est en train d'être prétendument construit.
9 Donc, on verra au trente et un (31) octobre s'il y
10 a du GSR qui est injecté de ce projet.

11 C'est un projet magnifique, un projet
12 gigantesque, plus grand que tout ce qui n'a jamais
13 été fait dans la province en question et à un prix
14 qui défie toute concurrence. Donc, on verra si ce
15 projet se réalisera ou s'il sera radié de la liste
16 un jour ou si son volume sera modifié. Donc, tout
17 ça pour dire que le vingt pour cent (20 %) va peut-
18 être diminuer.

19 Et finalement... Oui, c'est ça. Pour ce qui
20 est... Donc, nous souhaitons fortement que la Régie
21 accepte dès à présent, dès la présente décision,
22 une grille provisoire de progression annuelle des
23 volumes maximums, quitte à ce que la formation du
24 prochain dossier tarifaire puisse la modifier, mais
25 au moins il y aura une base pour chacune des

1 années, au moins jusqu'en deux mille trente, trente
2 et un (2030-2031) sur laquelle évaluer si un
3 contrat dépasse ou non les cibles de volumes qui
4 sont telles qu'ils requéraient que ces
5 caractéristiques soient sujettes à approbation.

6 Donc, je passe à la deuxième
7 recommandation. Donc, nous recommandons que
8 l'ensemble des trois caractéristiques fasse l'objet
9 d'une décision plutôt que seules celles qui
10 dépasserait. On a donné l'exemple, oui, qu'il y a
11 une interrelation entre le volume, la durée et le
12 coût. Donc, vous avez entendu ces arguments qui ont
13 été présentés à la fois par d'autres intervenants
14 et par nous. Et on se demande quel est le besoin
15 d'enlever l'approbation de celle(s) - entre
16 parenthèse « s » - des caractéristiques qui ne
17 feraient pas l'objet d'un dépassement de balises si
18 de toute façon Énergir dit que tout sera...
19 l'information sera sur la table, de toute façon
20 l'information elle est déjà requise par le guide de
21 dépôt qui a été établi par la décision de l'Étape D
22 du dossier R-4008, donc toute l'information doit
23 déjà être fournie.

24 Et on présume que dans les discussions, il
25 y aura ce débat à savoir si... on a souvent donné

1 l'exemple du prix, si le prix est élevé, peut-être
2 qu'il peut être justifié si la durée est courte,
3 surtout si on a un délai avant que le prochain
4 contrat arrive. Donc, on va en discuter quand même.
5 Et on va discuter de plus que ces trois éléments
6 puisque le guide de dépôt qui est aux pages - je
7 les note - 146 à 57 de la décision D-2003-022,
8 mentionne, bon, ces trois éléments, mais d'autres
9 aspects : le contrat lui-même; dans le contrat, il
10 y a la question des risques, des risques... Je cite
11 ce qui doit faire l'objet de l'examen :

12 Les risques découlant des choix des
13 sources d'approvisionnement et des
14 mesures qu'Énergir entend prendre pour
15 atténuer l'impact de ces risques.

16 Donc, les risques peuvent porter sur le
17 coût et les risques peuvent porter sur la durée,
18 les risques peuvent porter sur le volume. Donc, ça
19 fait partie de ce qui sera sujet à l'examen en
20 vertu du guide de dépôt, et également :

21 La démonstration de l'appariement
22 entre les volumes de GNR visés et les
23 prévisions de vente à la clientèle en
24 achat volontaire.

25 Donc, là encore, ce sera à la fois volumes, durée

1 et prix, puisque plus le prix augmente, plus ça
2 peut réduire le bassin de vente auprès de la
3 clientèle volontaire.

4 Et une des craintes qui se trouve à
5 l'avant-dernier paragraphe... monsieur
6 Schiettekatte n'en a pas parlé oralement, mais à
7 l'avant-dernier paragraphe de notre recommandation,
8 c'est que ça amène un alour... le fait de
9 officiellement avoir soustrait les caractéristiques
10 qui ne font pas l'objet d'un dépassement des
11 balises, ça risque d'apporter un alourdissement du
12 processus lorsqu'un intervenant voudra poser une
13 question là-dessus, en DDR écrite ou oralement, ça
14 risque d'amener des objections.

15 Donc, et je suis sûr qu'Énergir sera tout à
16 fait de bonne foi, je ne suis pas en train de leur
17 prêter de méchantes intentions, mais il risque d'y
18 avoir des situations où à un moment donné quelqu'un
19 dira : ah, cette question n'est pas pertinente
20 parce que la caractéristique X n'est pas une de
21 celle qui a dépassé les balises. Puis là, faudra
22 expliquer que oui, c'est pertinent d'avoir une
23 précision là-dessus parce que ça peut influencer
24 notre compréhension et notre décision sur l'autre
25 caractéristique qui est celle qui a besoin d'être

1 approuvée.

2 Alors, pourquoi se lancer dans ce qui
3 pourrait être un dédale procédural alors que de
4 toute façon, actuellement, il n'y a pas de
5 problème? Je ne me rappelle d'aucun dossier où le
6 fait que les caractéristiques ne faisant pas
7 l'objet d'un dépassement des balises ait causé
8 quelque problème que ce soit, que ça ait causé un
9 alourdissement de la durée de l'audience, de....
10 des débats, qu'il y ait a eu des argumentations sur
11 des caractéristiques qui n'étaient pas sujettes à
12 des dépassements. Au contraire, tous les
13 intervenants et Énergir se concentrent sur celles
14 qui font l'objet d'un dépassement. Donc, tout ceci
15 étant dit, ça complète mes représentations. Je vous
16 remercie beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie, Maître Neuman. Maître Turmel,
19 avez-vous une question?

20 Me SIMON TURMEL, régisseur :

21 Non, je n'ai pas de question, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Rozon, non? Bien, ne n'ai pas de question,
24 mais j'ai peut-être un commentaire, là. Vous
25 dites... parce que justement, une des raisons qui

1 nous a amené à penser que ça pouvait être une bonne
2 idée, c'est que dans le dossier... dans les
3 derniers dossiers d'approbation des contrats, on a
4 passé beaucoup de temps à discuter de prix alors
5 que dans le fond c'était la caractéristique volume
6 qui était... donc, c'est... Bon.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Je comprends, là, que peut-être... que nous on
9 n'avait pas fait, mais peut-être que d'autres...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. C'est ça. C'est juste en lien avec votre
12 dernière phrase, là. Donc, je vous remercie, moi je
13 n'ai pas de question.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Mais ce qu'on souhaite, c'est que dans tous les
16 scénarios, qu'on ne se retrouve pas avec un débat à
17 chaque fois que quelqu'un prononcera le mot
18 « durée », alors que c'est le prix qui est en...
19 qui est en litige et qu'on passe pas plus de temps
20 à parler de la recevabilité de la question que
21 de... que de traiter simplement de l'interrelation
22 entre le prix, le volume et la durée. Je vous
23 remercie bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Nous prenons note. Donc, merci beaucoup. Merci de

1 votre plaidoirie, Maître Neuman. Bonjour, Maître

2 Thibodeau. Avez-vous besoin d'un cinq minutes?

3 Peut-être dix?

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Je vais demander un quelques minutes, peut-être un

6 cinq... cinq ou dix minutes, là, c'est selon.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Cinq c'est pas beaucoup, là, surtout qu'on est

9 encore en train de... de se... de s'approprier les

10 locaux ici, là.

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Va pour dix.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors c'est ça. Là, on est à trente-sept (37)...

15 pas quarante-cinq (45)... cinquante (50)?

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Quarante-sept (47), hein, on...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Quarante-sept (47)?

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 On peut être fous comme ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Dix (10) minutes c'est suffisant? Parfait.

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 C'est parfait. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 À tout à l'heure.

3

4 SUSPENSION

5

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Je me sens presque mal, mais j'ai pas de... j'ai
8 pas de réplique pour vous, ça compléterait de notre
9 côté. Donc, à moins que vous ayez des questions ou
10 quelque chose qui n'était pas clair, ça
11 compléterait de notre côté.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On va y penser, on se disait justement qu'on
14 commence à bien comprendre tout, là, puis avoir
15 fait le tour du...

16 Me PHILIP THIBODEAU :

17 Du jardin.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... du jardin, oui.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Le tour du jardin. À moins que mon collègue maître
24 Turmel, avez-vous des questions?

25

1 Me SIMON TURMEL, régisseur :

2 Non, j'ai hâte de retourner dans mon jardin.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous n'avez pas une petite question.

5 Me LOUISE ROZON :

6 Une chance que c'est pas ton jardin secret!

7 Me SIMON TURMEL, régisseur :

8 Je n'en ai plus.

9 Me LOUISE ROZON :

10 C'est bon. Non, j'ai pas de questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bon, moi non plus j'ai pas de questions.

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Je suis content que ce soit clair. Bien je
15 comprends que vous êtes prêts à rendre une décision
16 sur le banc?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah, vous pensez qu'on va prendre l'habitude de...

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Ceci étant dit... puis je pose la question, je le
21 sais qu'il y a une audience possible pour US
22 Venture, le contrat, je crois le trente (30).

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Est-ce que... est-ce que vous savez si on envisage
3 une décision avant le...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On va vous revenir prochainement. D'ailleurs, on
6 prend le tout en délibéré. On a bien compris, on
7 n'a plus de questions, puis donc on commence notre
8 délibéré aujourd'hui puis on va prendre... rendre
9 une décision dans les meilleurs délais là-dessus.

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Excellent.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Donc, c'est ça, alors je remercie tout le monde, je
14 vous remercie, je remercie les intervenants.

15 Évidemment, nos collègues de la Régie et puis ça
16 clôt notre audience et puis on vous souhaite à
17 tous, aux témoins et à Énergir, une bonne fin de
18 journée. Merci, Maître Thibodeau.

19

20 FIN DE L'AUDIENCE

21

22

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle d'une audience retransmise par

7

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9

ET J'AI SIGNE:

10

11

12

13

Claude Morin, sténographe officiel

14

Tableau #200569-7.